

14 NOVEMBRE 2024

DELIBERATION N° 2024-139-DC

Le jeudi 14 novembre deux mille vingt-quatre à 17 heures 30, les conseillers de la Communauté d'Agglomération se sont réunis à Le Plus – Pôle Régional de Formation à Saumur, sur convocation de Monsieur Jackie GOULET CLAISSE Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, le 7 novembre deux mille vingt-quatre et sous sa présidence

Membres présents :

Président, Jackie GOULET CLAISSE (sauf 141)

Vice-présidents, Sylvie PRISSET (présidence à 141), Michel PATTEE, Nicole MOISY (de 133 à 138), Frédéric MORTIER, Rodolphe MIRANDE, Grégory PIERRE, Anatole MICHEAUD (sauf 146), Béatrice BERTRAND (sauf 141), Christian RUAULT, Guy BERTIN, Sandrine LION (133), Éric MOUSSERION, Éric TOURON

Conseillers délégués, Laurent NIVELLE, Pierre-Yves DOUET, Amel FROGER

Conseillers, Yves BOUCHER, Armelle PONCET, Gilles ROUSSILLAT, Gérard POLICE, Jean-Pierre ANTOINE, Jean-Luc GIRARD, Jacky MARCHAND (de 139 à 155), Éric LEFIEVRE (de 139 à 155), Isabelle ISABELLON, Pierre DE BOUTRAY, Christian GALLE, Nathalie GOHLKE (de 133 à 138), Didier GUILLAUME, Jacqueline TARDIVEL (sauf 141), Sylvie BEILLARD, Gilles BARDIN, Jean-François MIGLIERINA (de 133 à 138), Loïc BIDAULT, Michel DELPHIN, Nathalie MORON, Myriam de CARCARADEC, Bruno CHEPTOU, Laurence CAILLAUD, François BREE (sauf 141), Patricia COCHET, Éric POEHR (de 133 à 138), Nicole PEHU (sauf 146), Mohamed TOUATI, Claudie MARCHAND, Noël NERON, Béatrice GUILLON (sauf 141), Marc-Antoine NERON, Bruno PROD'HOMME, Arlette BOURDIER, Bertrand CHANDOUINEAU, Bernard HENRY

Absent (s) / Excusé(s) :

Jérôme HARRAULT, Marc BONNIN, Sophie TUBIANA, Thomas GUILMET, Astrid LELIEVRE, Alain BOURDIN, Gilles TALLUAU, Didier ROUSSEAU, Jean-Philippe RETIF, Isabelle GRANDHOMME, Olivier DESCHARD, Guillaume MARTIN, Jeannick CANTIN, Benoît LEDOUX, Isabelle BONNEAU, Pierre-Yves DELAMARE, Fabrice BARDY, Marie-Luce DURAND, Colette GAGNEUX, Catherine EVILLARD, Isabelle DEVAUX, Sylvain LEFEBVRE, Nathalie LIEBAULT, Géraldine LE COZ, Christophe CARDET, Gaëlle FAURE, Sylvie TAUGOURDEAU, Patricia VILLARME

Dont excusé(s) ayant donné pouvoir :

Marc BONNIN à Claudie MARCHAND, Sophie TUBIANA à Loïc BIDAULT, Thomas GUILMET à Jackie GOULET CLAISSE (sauf 141), Astrid LELIEVRE à Noël NERON, Gilles TALLUAU à Yves BOUCHER (sauf 141), Didier ROUSSEAU à Eric TOURON, Jean-Philippe RETIF à Christian RUAULT, Isabelle GRANDHOMME à Jean-Pierre ANTOINE, Fabrice BARDY à Gilles ROUSSILLAT, Sylvain LEFEBVRE à Nicole PEHU (sauf 146), Nathalie LIEBAULT à Marc-Antoine NERON, Géraldine LE COZ à Bruno PROD'HOMME, Christophe CARDET à Arlette BOURDIER, Gaëlle FAURE à Béatrice GUILLON (sauf 141), Sandrine LION à Jean-François MIGLIERINA (de 134 à 138)

Secrétaire de séance : Myriam DE CARCARADEC

	DC 133	DC 134 à 138	DC 139 à 140	DC 141	DC 142 à 145	DC 146	DC 147 à 155
Membres en exercice	81	81	81	81	81	81	81
Quorum	41	41	41	41	41	41	41
Présents	51	50	48	43	48	46	48
Absents - Excusés	30	31	33	38	33	35	33
Pouvoirs	14	15	14	11	14	13	14
Votants	65	65	62	54	62	59	62

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Le rapport sur les orientations budgétaires constitue une étape politique fondamentale dans la construction du budget d'une collectivité.

Sur le fondement notamment des articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L. 4312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le rapport sur les orientations budgétaires précise les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des dépenses et des recettes aussi bien en fonctionnement (personnel, fiscalité, concours financiers,...) qu'en investissement (engagements pluriannuels) ainsi que la structure et la gestion de la dette, présenté dans les deux mois avant l'adoption du budget à l'assemblée délibérante, donne lieu à un débat.

Sur la base de ce rapport, le débat d'orientations budgétaires vise à éclairer le vote des élus et à permettre à l'exécutif de tenir compte des discussions afin d'élaborer des propositions qui figureront dans le budget primitif.

Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et fait l'objet d'une publication. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

1. Contexte économique

1.1. Un contexte économique soumis aux incertitudes politiques gouvernementales et aux risques géopolitiques

La Banque de France a communiqué ses projections intermédiaires en septembre 2024. Ces projections, qui retiennent comme hypothèse une politique économique inchangée, dans le contexte économique actuel, sont bien évidemment entourées d'aléas importants.

En premier lieu, **l'incertitude politique actuelle en France fait peser un aléa sur les hypothèses des finances publiques et sur le comportement plus ou moins attentiste des entreprises et des ménages.**

En second lieu s'ajoutent les risques géopolitiques (guerre en Ukraine, situation au Proche-Orient, tensions commerciales, etc.) et leurs effets sur les prix des matières premières et le commerce international.

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

	2022	2023	2024	2025	2026
PIB réel	2,8	1,1	1,1	1,2	1,5
	-	0,2	0,3	0,0	-0,1
IPCH	5,9	5,7	2,5	1,5	1,7
	-	0,0	0,0	0,2	0,0
IPCH hors énergie et alimentation	3,4	4,0	2,5	2,3	1,9
	-	0,0	0,0	0,1	0,0
Taux de chômage en fin d'année ^{a)}	7,1	7,5	7,5	7,6	7,3
	-	0,0	0,1	-0,3	-0,3

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Les révisions par rapport à la prévision de juin 2024, fondée sur les comptes trimestriels du 30 avril 2024, sont indiquées en italique, calculées en points de pourcentage et sur des chiffres arrondis. Projections fondées sur les comptes trimestriels du 30 août 2024 et réalisées sous des hypothèses techniques établies au 18 août 2024.

a) BIT, France entière, % population active, valeur au quatrième trimestre de chaque année.

Sources : Insee pour 2022 et 2023 (comptes nationaux trimestriels du 30 août 2024), projections Banque de France sur fond bleu.

1.2. La croissance de l'économie française conservera une dynamique modérée

En 2024, la croissance prévue en moyenne annuelle devrait s'élever à + 1,1 % (alors que la prévision était de +0,8% en juin). Elle serait surtout tirée par le commerce extérieur, mais freinée par des phénomènes de déstockage en lien notamment avec l'atténuation des difficultés d'approvisionnement. En revanche, les exportations pâtiraient transitoirement jusqu'au premier semestre 2025 des mauvaises récoltes de blé de l'été 2024.

En 2025, la croissance s'élèverait à nouveau entre +0,8% (OFCE) et +1,1 % (Banque de France), et serait essentiellement tirée par le redressement de la demande intérieure privée, dans un contexte de poursuite de la baisse de l'inflation. La consommation des ménages (+1,3 %) accélérerait, grâce au reflux confirmé de l'inflation (entre +1,5% et +1,8 % en 2025). L'investissement se stabiliserait, tant pour les ménages que pour les entreprises, grâce à la détente des conditions de financement. Les exportations profiteraient d'une demande mondiale adressée à la France mieux orientée. Ce contexte favorable et le ciblage des mesures de redressement sur des dépenses publiques peu efficaces et sur des agents à plus fortes capacités contributives permettraient de limiter l'impact de la politique budgétaire sur l'activité.

L'inflation achèverait sa normalisation en se stabilisant sous 2 %, entre 1,5 % et 1,8 % en moyenne annuelle. À cet horizon, elle serait essentiellement tirée par les prix des services. Les prix alimentaires demeureraient stables et ceux de l'énergie orientés à la baisse. Le prix des produits manufacturés connaîtrait un léger rebond lié au renchérissement des coûts de transport maritime en raison des tensions au Proche et au Moyen-Orient.

En 2026, elle s'élèverait à + 1,5 % et serait renforcée par la reprise de l'investissement privé sous l'effet de la détente passée des taux d'intérêt.

2. Un projet de loi de Finances pour 2025 placé sous le signe de l'incertitude

La nouvelle composition de l'Assemblée nationale conduit à une situation inédite, marquée par la difficulté, du Gouvernement et du législateur, de traiter l'ensemble des sujets et amendements nécessaire dans le temps imparti. Cette situation est pénalisante pour l'ensemble des collectivités qui ne disposent pas de trajectoire claire pour fixer leurs orientations budgétaires.

Le Projet de Loi de Finances pour 2025 (PLF 2025) apparaît particulièrement incertain pour les collectivités territoriales et prévoit leur contribution à hauteur de 5 milliards d'euros en 2025 au titre du « redressement des finances publiques ». L'objectif du Gouvernement est ainsi de ramener le déficit à 5 % du PIB.

La décomposition de ces 5 milliards d'euros d'économies serait à ce jour pour le Gouvernement la suivante :

- **L'instauration d'un « mécanisme de précaution pour les collectivités » devrait permettre une économie de 3 milliards d'euros dès 2025.** Sur le modèle du mécanisme de mise en réserve des DMTO pour les départements, le gouvernement concrétise ainsi la mise en place de l'auto-assurance. Pour le moment, ce mécanisme serait « ciblé sur les plus grandes collectivités ». Un tel dispositif permettra aussi « de renforcer à terme les mécanismes locaux de précaution et de péréquation ». Ce mécanisme pourrait concerner environ 450 collectivités Il s'agirait des collectivités ayant un budget de fonctionnement supérieur à 40 millions d'euros. Un autre critère de santé financière serait ajouté, mais le gouvernement n'a pas précisé lequel, D'après les premières évaluations, « entre une vingtaine et une trentaine de départements pourraient être exonérés de cette contribution du fait de leur situation financière », c'est à dire ceux ayant les plus fortes dépenses sociales.
- **La mise en place d'un plafond dans la dynamique de TVA devrait permettre une économie estimée à 1,2 milliard d'euros en 2025.** Le gouvernement a inscrit dans ce PLF « une stabilité de la dynamique de TVA affectée aux collectivités territoriales ». Pour rappel, en 2023, les encaissements de recettes de TVA par les collectivités se sont élevés à 52,1 milliards d'euros, avec une augmentation de 1,9 % à périmètre constant.
- Aussi, le gouvernement prévoit « **un ajustement de l'ordre de deux points du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)** », « **avec un recentrage sur les dépenses d'investissement** », ce qui permettrait d'économiser 800 millions d'euros. On peut ainsi craindre une « remise en cause du remboursement, en 2025, de la TVA payée sur les investissements déjà réalisés en 2024.

A ces 5 milliards d'euros de contribution s'ajoutent :

- **2,1 milliards d'euros en moins pour la transition écologique des collectivités** (dont 1.5 Md€ de baisse du Fonds Vert, 500 M€ de coupe dans le budget de l'ADEME, 130 M€ de ponction sur les Agences de l'Eau
- **2,5 milliards d'euros de perte de recettes venant de l'Etat** (dont 1.9 Md€ de suppression de "subventions de fonctionnement et d'équipement aux collectivités des autres ministères", 500 M€ de baisse de la DGF en volume, 32 M€ de baisse des dotations d'investissement (DSIL+DETR) en volume, 40 M€ de suppression du Fonds de soutien aux activités périscolaires.
- **Un projet d'augmentation des cotisations CNRACL estimées à 1,3 milliards d'euros**

En l'état de nos connaissances, le PLF 2025 présenté par le Gouvernement prévoit donc près de 11 milliards d'euros d'effort financier aux collectivités territoriales et leurs groupements.

3. La situation financière de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

3.1. Les perspectives financières 2025-2028

La collectivité demeure, en cette fin d'année 2024, en bonne santé financière. La trajectoire contenue des charges de fonctionnement et la dynamique des bases fiscales, décidée par l'Etat permettent à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire d'aborder les prochaines années avec sérénité.

Il est à souligner, en particulier, l'évolution de nos recettes fiscales : si celles-ci étaient de 28 millions d'euros en 2021, 30,8 millions d'euros en 2022 et s'approcheront de 32,2 millions en 2023, elles sont estimées à 33 millions d'euros en 2024 grâce à une dynamique favorable des bases. Ces recettes devraient atteindre 34 millions d'euros en 2025.

La dette sereine ne doit pas exclure, au contraire, de porter un regard vigilant et attentif sur l'évolution de nos charges de fonctionnement et principalement des charges de personnel, elle permet de poursuivre la mise en œuvre de l'engagement prioritaire pris par la collectivité : investir massivement pour les 100 000 habitants et pour le territoire. Les trois axes définis en 2020 demeurent : le développement économique, le service public et l'environnement.

L'élaboration d'un budget climat, qui vise à adapter nos investissements à l'hypothèse d'un réchauffement climatique de +4°C à l'horizon 2100, nous permet d'orienter et de tracer les orientations financières pour participer, autant que possible et à notre échelle, à l'atténuation d'une telle trajectoire.

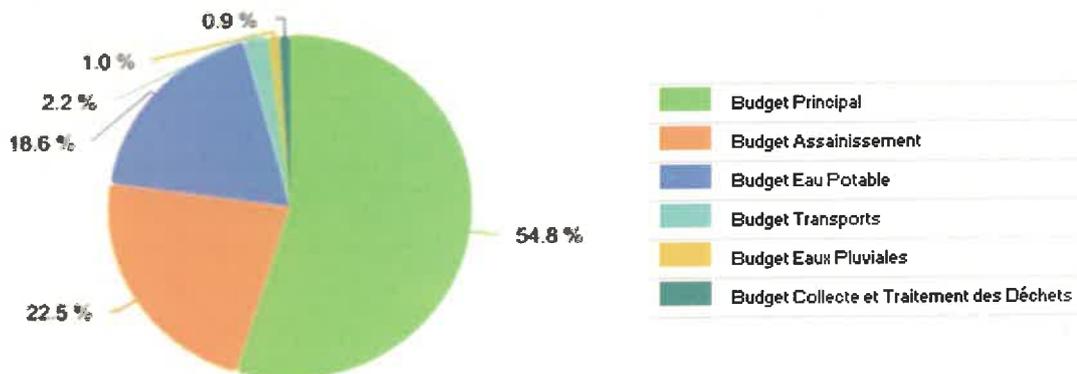
Par ailleurs notre adhésion au GIEC des Pays de la Loire nous permet d'identifier les difficultés du territoire en la matière. Celles-ci demanderont une prise en compte particulière au regard des enjeux à venir.

Ces outils d'évaluation et d'analyse de nos politiques, cohérents avec les ambitions de notre PCAET, devront naturellement se combiner avec d'autres outils susceptibles de mettre en exergue les impacts principalement sociaux et économiques de nos actions. La décision politique aura à trouver son équilibre entre l'ensemble de ces données.

3.2. La dette

La dette consolidée (Budget Principal et budgets annexes) de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire est de 30 169 026 € au 01/01/2025.

Le Budget Principal en représente plus de la moitié avec 16 532 510€ soit 55% de l'encours. L'encours des budgets annexes est réparti de la manière suivante : Eaux Usées 6 793 538€ (22%), Eau Potable 5 599 831€ (19%), Transports 659 043€ (2%), Eaux pluviales 302 952 (1%) et Déchets 281 151€ (~1%)

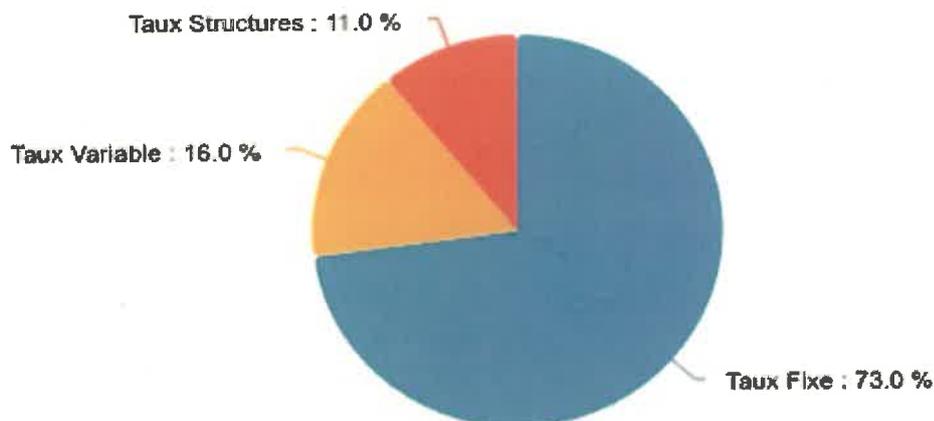


L'encours de la dette du Budget Principal s'élève à 165 € par habitant. La moyenne nationale pour un EPCI de même strate démographique se situant à 369 € par habitant, l'agglomération Saumur Val de Loire demeure très en-deçà des autres collectivités de même taille, encore aujourd'hui et malgré un haut niveau d'investissement depuis plusieurs années.

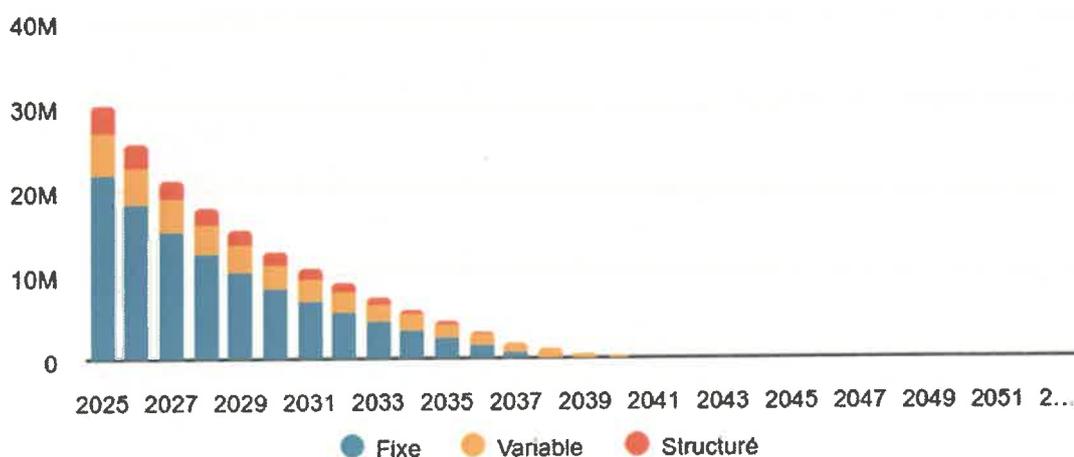
Par ailleurs, le stock de dette doit s'analyser au regard de la capacité que démontre la Communauté d'Agglomération à le rembourser grâce à son épargne : le délai de désendettement.

Le rapport entre le niveau de dette et le niveau d'épargne est estimé à 2,5 ans en 2025. Ce ratio est donc inférieur au seuil de vigilance (7 ans) et très inférieur au seuil d'alerte (10 ans) et au seuil indépassable (15 ans). Les prospectives prévoient que le stock de dette du budget principal se situera à 3,3 années en 2026 et à 4,5 années en 2027, largement en-deçà de l'engagement pris en Conseil communautaire, en 2022, de demeurer sous la barre des 7 ans voire des 6 ans.

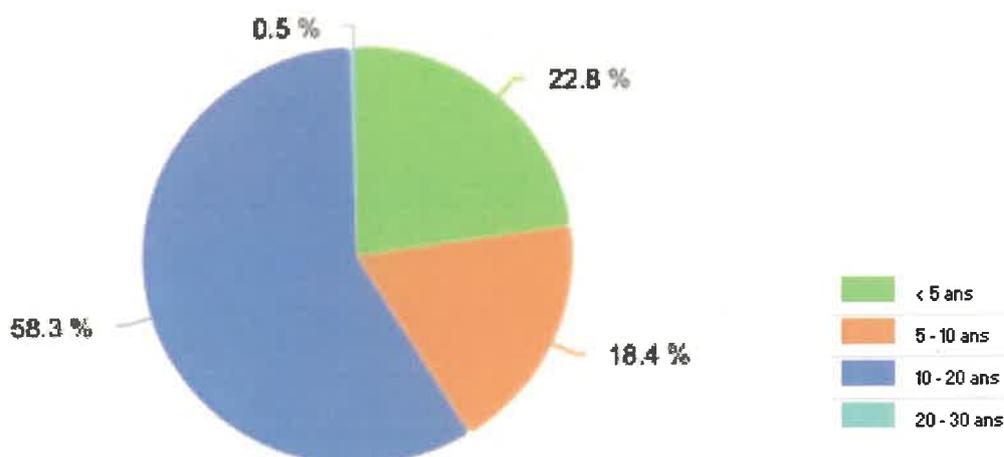
La dette consolidée, entièrement contractée en devise euro, est composée à 73% d'emprunts à taux fixe (22 034 496 €), de 16% d'emprunts à taux variables (4 830 383€) et de 11% d'emprunts à taux structurés (3 304 147 €).



La dette consolidée s'éteint réellement en 2052, cependant sur la période 2042-2052, l'essentiel de l'annuité est constitué par la seule comptabilisation d'un bail à construction de 4 517€/an.



Ainsi, l'essentiel de la dette voit son extinction dans un délai maximum de 20 ans.



4. Une politique d'investissements assurée

Le contexte institutionnel, budgétaire et économique évoqué plus haut met à l'épreuve nos collectivités territoriales et leurs finances et nous oblige à demeurer particulièrement vigilant sur nos dépenses de fonctionnement.

Toutefois, la Communauté d'Agglomération a souhaité se donner les moyens de poursuivre la concrétisation de son projet politique à travers un haut niveau d'investissement. Si des réajustements seront possiblement à envisager lors du vote du budget en décembre en fonction de la teneur du Projet de Loi Finances, la situation financière saine de la collectivité permet, il faut le souligner, d'aborder l'année 2025, quelles que soient les décisions gouvernementales, avec une forme de sérénité : il paraît ainsi important de se donner tous les moyens, notamment financiers, pour poursuivre la réalisation des projets communautaires dès le 1er janvier prochain.

Ce document d'orientation budgétaire 2025 vient ainsi à nouveau faire une traduction budgétaire fidèle des orientations politiques de l'exécutif. Se lisent aisément les priorités définies, puisque :

- le développement économique, priorité majeure du mandat, mobilise près de 11 millions d'euros ;
- le développement et le renforcement des services publics et l'aménagement du territoire – habitat, sport, culture, urbanisme... -, conditions nécessaires au développement économique, mobilise près de 7 millions d'euros ;
- la préservation de l'environnement, élément toujours plus important de la qualité de vie et opportunité majeure en matière d'emploi et d'innovation, mobilise près de 4,5 millions d'euros ;

Ainsi, au total, c'est un peu plus de 23 millions d'euros qui seront investis, tous domaines confondus, en 2024 sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. Ce haut niveau d'investissement traduit le maintien du cap fixé par l'exécutif en 2020 et se situe dans la continuité des années 2021, 2022, 2023 et 2024. À ce titre, la collectivité devra être particulièrement vigilante pour que progressent nos taux d'exécution budgétaire (mandatement + engagement) : si celui-ci était de 86% en 2021, 89% en 2022 et de 91,4% en 2023 – le chiffre 2024 n'est pas encore connu -, l'objectif de 92% en 2025 doit être fixé.

4.1. L'économie

4.1.1. Le développement économique industriel, agricole, commercial, artisanal, tertiaire et touristique

Si le taux de chômage en France s'est fixé à 7,5% au deuxième trimestre 2024 (avec une perspective à 7,7% en 2025), il s'est fixé, sur le bassin Saumurois (Agglomération Saumur Val de Loire + Communauté de communes du Baugeois), à 7,3%, enregistrant une légère baisse par rapport à la fin de l'année 2023 en dépit, donc, de la conjoncture économique nationale. Pour rappel, le chômage sur le bassin Saumurois se situait à 7,4 à la fin de l'année 2023. En parallèle, 1 068 entreprises ont été créées ou reprises sur le territoire de l'agglomération en 2024, à la date du 4 octobre dernier (source : MCTE).

Pour conserver cette dynamique favorable, nous devons continuer de donner au territoire des moyens à la hauteur de nos ambitions en matière de développement économique. Ainsi, en 2025, la Communauté d'Agglomération :

- poursuivra sa politique en matière de développement de l'industrie avec notamment :
 - o La poursuite des actions concrètes en faveur de la sobriété foncière visant à appliquer le principe de la zéro artificialisation nette tout en permettant le développement des entreprises déjà présentes et l'accueil de nouvelles entités. À ce titre, l'objectif de 25 emplois par hectare bâti demeure ;
 - o La poursuite de la construction de bâtiments économiques sur l'ensemble des pôles du territoire intégrant une dimension plus respectueuse de l'environnement notamment par le recours aux composants biosourcés et à la pose systématique de panneaux photovoltaïques avec usage électrique en autoconsommation : c'est le cas, par exemple, des usines relais actuellement en construction sur la zone de La Ronde ;
 - o La poursuite de l'animation économique pour favoriser la mise en relation des entreprises et l'émergence de dynamiques collectives : petits déjeuners, réunions de ZAE, réunions thématiques (Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), Export ...) ;

- La participation à une filière hydrogène en lien direct avec les entreprises du territoire et leurs besoins tout en maintenant notre effort sur les biocarburants et avec la réalisation d'une étude de faisabilité technique pour les entreprises intéressées pour une conversion à l'hydrogène et via l'engagement d'une réflexion sur la création d'une unité de production et d'une unité de distribution ;
- o L'installation de nouvelles formations supérieures ;
 - o La reconquête des friches industrielles avec notamment, la fin, en début d'année, des travaux de dépollution du site ex-Altrex ;
 - o La poursuite du travail sur la réalisation de data center souterrains ;
 - o La poursuite du travail de réserve foncière en faveur de l'industrie liée, le cas échéant, à la construction d'un EPR au centre de production nucléaire d'Avoine-Chinon.
- Poursuivra sa politique en faveur du commerce et de l'artisanat dans les centres-villes et les centres-bourgs du territoire, à travers notamment :
- o La poursuite du dispositif « Commerce Plus », qui a déjà permis d'accompagner près d'une trentaine de commerçants sur 2024 ;
 - o La finalisation du projet de cour artisanale au sein du quartier prioritaire de Saumur, lancé en 2024 ;
 - o La poursuite de l'animation des trois pépinières d'entreprises dont celle de Doué qui a ouvert ses portes en 2023, avec comme objectif un taux d'occupation de 90% en 2025 ;
- Accéléra son accompagnement du développement du secteur tertiaire avec la création d'une offre immobilière par la réhabilitation de bâtiments en bureaux permettant l'implantation de nouvelles activités, en poursuivant notamment les travaux démarrés en 2024 sur le bâtiment situé place Marc Leclerc, au sein de la future Maison des Sports de Combats, etc ... qui permettront au cours de l'année 2025 d'avoir plus de 2000 m² de bureaux disponibles. À l'instar de notre objectif de 25 emplois créés par hectare de zone économique consommée, il nous faut définir un minimum de 50 emplois créés ou maintenus pour 1 000m² de locaux tertiaires consommés.
- Accéléra le développement touristique du territoire avec :
- o Le lancement d'un nouveau schéma de développement touristique
 - o La continuation des études opérationnelles du projet Loire à Vélo Troglo ;
 - o Le lancement des acquisitions foncières à l'amiable ainsi que le dépôt du dossier de DUP début 2025 ;
 - o La poursuite de l'évènement Anjou Vélo Vintage en juillet 2025, dans le cadre du contrat 2023-2027, avec l'objectif d'atteindre 11 000 participants, et de le maintenir à hauteur de 70 000 euros les recettes de sponsoring en lien avec les entreprises locales ;
 - o Le développement de nouvelles boucles équestres ;
 - o La réalisation de projets d'itinéraires « Gravel » pour capter de nouvelles clientèles cyclo-touristiques ;
 - o Le soutien au développement d'évènements visant à accueillir davantage de touristes sur les « ailes de saison » et notamment en soutenant le Bicentenaire du Cadre noir ;
 - o La programmation de projets de coopération avec les intercommunalités voisines de la Vienne et des Deux-Sèvres autour de la valorisation et de la mise en tourisme de la Dive.
- Poursuivra ses actions en matière d'agriculture et d'alimentation autour de la restauration collective et l'approvisionnement local avec le soutien au projet de création d'une cuisine centrale, validé à l'automne 2024, et à l'amélioration des outils de production de repas existants par le biais de fonds de concours ;
- Portera une attention particulière à l'innovation économique, sociale et écologique en soutenant les projets en faveur des énergies renouvelables autour du schéma directeur des énergies renouvelables, en particulier les parcs photovoltaïques et la filière hydrogène ;
- Soutiendra le dispositif d'aide en faveur de la création et de la transmission d'entreprises Initiative Anjou par un nouvel abondement au fonds de prêt ;
- Assurera la mise en œuvre du plan d'actions de la charte forestière et poursuivra le soutien à la plantation de 10 000 arbres par an, sur le territoire, projet initié en 2024 ;
- Poursuivra son engagement sur la zone de Méron - zone marquée par la création, en 2023, de la Réserve Naturelle Régionale et par la finalisation de la convention fixant les conditions d'implantation des futures entreprises et l'extension des actuelles sur la ZI tout en rappelant les engagements pris par l'agglomération en matière de préservation de la biodiversité sur cet espace.

Lancera le projet de revitalisation et de dynamisation du site équestre de Verrie, avec la mise en place de la nouvelle SPL l'Équestre Saumur Val de Loire et le démarrage des premiers investissements (voirie, signalétique, sécurisation des accès, rénovation de la « maison du garde » et réhabilitation du bâtiment « tribunes ») pour un montant de 2,5 millions d'euros en 2025 et, au global, pour l'ensemble du projet, de 6,5 millions d'euros.

4.1.2. La formation, l'emploi et l'insertion

Le développement de l'ensemble des filières économiques du territoire et l'atteinte des objectifs, notamment en matière d'emploi, ne peut faire l'économie d'une politique forte en matière de formation et d'insertion.

De ce point de vue, les chiffres du chômage en saumurois pour cette fin d'année 2024 sont bons, comme évoqués plus haut, malgré un contexte économique national plus difficile : il est d'autant plus impératif d'être toujours plus innovant et toujours plus volontaire en la matière. La réduction du taux de chômage, lorsque celui-ci est objectivement bas, exige de redoubler d'efforts pour favoriser une création d'emplois en accord avec les ressources disponibles sur le territoire, renforcer la formation afin de rendre plus harmonieuses l'offre et la demande, se faire rencontrer l'offre et la demande et favoriser le retour à l'emploi. Ainsi, la Communauté d'Agglomération :

- Lancera une étude de faisabilité sur la création d'une école de la deuxième chance en Saumurois pour accompagner les décrocheurs scolaires ;
- Soutiendra les relais pour l'emploi mis en place sur le territoire afin d'apporter pour tous les publics un service d'information, de conseil et d'orientation ;
- Poursuivra son soutien en faveur de l'insertion des jeunes, grâce notamment à la Mission locale et à Unis Cités ;
- Poursuivra son soutien aux chantiers d'insertion dans le cadre de la nouvelle feuille de route établie en 2023 avec les différents acteurs et financeurs ;
- Poursuivra son soutien en faveur de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur Longue Durée ;
- Renforcera son action en faveur des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics ;
- Accompagnera la mise en place du Comité Local pour L'emploi ;
- S'attachera à développer de nouvelles formations au sein du Pôle régional de formation ;
- Continuera les réflexions et les projets en faveur du développement de formations pour les métiers en tension ;
- Poursuivra, avec le territoire du chinonais et EDF, une réflexion stratégique importante en matière d'emploi et de formation pour répondre, le cas échéant, aux besoins que pourrait faire naître la construction d'un EPR au centre de production nucléaire d'Avoine-Chinon.

4.2. L'écologie

L'écologie et la préservation de l'environnement constituent la seconde priorité de ce mandat. Elle doit être au cœur de tous les projets, car elle est une exigence de chaque instant. Essentielle en matière de consommations d'énergie, d'eau et d'assainissement, de déchets, de prévention des risques, de préservation des milieux naturels et aquatiques, elle l'est aussi en matière d'économie, d'agriculture, de mobilités, de solidarité ou d'aménagement. C'est aussi parce qu'elle offre à notre territoire de nombreuses opportunités – créations d'emplois, innovations territoriales, qualité du cadre de vie... – qu'elle doit faire l'objet non seulement d'un regard attentif mais aussi d'investissements et d'actions soutenus conformément aux engagements du PCAET qui vise un territoire à énergie positive en 2050.

De ce point de vue, le budget climat de la Communauté d'Agglomération a été élaboré en prenant l'hypothèse, admis nationalement, d'une trajectoire de réchauffement climatique de +4°C d'ici 2 100. Un tel réchauffement se résumerait ainsi : en 2050, le Saumurois ressemblerait à la Turquie d'aujourd'hui. Cela signifie évidemment un climat plus chaud avec davantage de jours de canicule, mais aussi une ressource en eau raréfiée, une biodiversité largement modifiée, etc. C'est dans cette perspective que nos investissements, quels qu'ils soient, doivent s'intégrer dans une logique d'atténuation d'une part et d'adaptation face à l'intensification des risques naturels (inondations, mouvements de terrain, sécheresse, vagues de chaleur...).

4.2.1. Environnement, Déchets et Transition énergétique

Service public de gestion des déchets

Le budget 2025 a été construit dans la continuité de l'équilibre budgétaire global du service et de la fiscalité auparavant votée.

Ainsi, en 2025, l'agglomération :

- Poursuivra son investissement dans les déchèteries pour finaliser la mise aux normes des équipements (garde-corps, plateforme de stockage, signalétique...) et dans de nouvelles colonnes aériennes ou enterrées ;
- Poursuivra les actions visant à mieux valoriser et mieux réduire les déchets, notamment via la mise en œuvre du Programme Local de Prévention ;
- Renforcera spécifiquement sa politique en faveur d'un meilleur tri, avec pour objectif en 2025 de réduire à hauteur de 20 % le taux des refus de tri en centre de valorisation et avec un objectif de 18% dans les années qui suivent ;
- Poursuivra la mise en place un plan d'actions de gestion des biodéchets à l'échelle du territoire (conformément au droit européen et à la loi anti gaspillage de 2020, le tri des biodéchets à la source concernera tous les professionnels et les particuliers) ;
- Mettra en place à partir du 01 janvier 2025 le nouveau contrat de prestation de service avec la SPL Agglopropreté, contrat dans lequel des objectifs de performance seront clairement définis pour le suivi de la qualité des prestations attendues pour la gestion des déchets. L'atteinte ou non de ces objectifs pourra avoir un impact sur la rémunération du délégataire.

Transition énergétique

En 2025, l'Agglomération va poursuivre la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) avec l'ensemble de ses partenaires pour une révision en 2026. L'un des axes forts demeure la nécessité de sensibiliser et d'impliquer les habitants, les associations et les entreprises dans des actions d'adaptation au changement climatique. Elle poursuivra son soutien aux travaux menés par le GIEC Pays de la Loire et programmera un temps fort mettant en valeur les actions du territoire.

En parallèle du PCAET, en 2025 l'agglomération :

- Poursuivra les actions identifiées dans le cadre de la labellisation Territoire Engagé Transition Ecologique label Climat Air Energie (ex Cit'ergie) avec un objectif de renouvellement du label d'ici 2027 ;
- Poursuivra la mise en œuvre de son schéma directeur des énergies renouvelables ;
- Poursuivra les actions de sensibilisation et d'accompagnement des projets solaires des particuliers ;
- Poursuivra la mise en place d'Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) en lien avec les communes du territoire pour l'installation de centrales solaires au sol ou en toiture de bâtiments publics et d'ombrières de parking : ainsi seront installés des panneaux solaires sur des ateliers et usines relais durant le premier trimestre 2025 et des ombrières sur les parkings du Breil et des Patureaux ;
- Poursuivra le déploiement du dispositif de mesures de la présence des pollens dans l'air avec l'application gratuite live Pollen pour le grand public ;
- Poursuivra ses travaux de rénovation énergétique sur le patrimoine communautaire, avec un objectif d'au moins 30% de réduction, en ayant toutefois une ambition à 50%, des consommations après chaque rénovation : à ce titre, l'on peut mentionner l'exemple des travaux de rénovation énergétique du siège, rue du Maréchal Leclerc, ainsi que celui du projet de rénovation de la médiathèque de Montreuil-Bellay ;
- Suivra la comptabilité des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine communautaire afin de pouvoir agir en faveur de leur réduction ;
- Poursuivra le verdissement de son parc automobile en remplaçant des véhicules polluants par des véhicules moins émetteurs avec un objectif de 60% de véhicules propres (biogaz, électrique ou hybride) d'ici 2026 ;

4.2.2. La gestion des milieux aquatiques

La politique environnementale de l'agglomération passe aussi par la gestion des milieux aquatiques, notamment autour de la Loire et du Thouet. Ainsi, en 2025, la Communauté d'Agglomération :

- continuera, pour le Thouet, sa politique en faveur de la qualité de l'eau et de la cohabitation des différents usages, grâce à de nouveaux travaux d'entretien du cours d'eau, la finalisation des travaux de restauration des ouvrages au lieu-dit la Salle à Montreuil Bellay (étanchéification de la digue), l'étude du remplacement du clapet par une vanne levante sur le barrage des Nobis à Montreuil Bellay, la poursuite de son programme de travaux de restauration morphologique (Rimodan), la mise en œuvre opérationnelle d'actions identifiées dans le nouveau programme du CT Eau « Thouet » qui a été approuvé en octobre 2024 (2024/2030) ;
- Lancera les études pour les travaux de restauration morphologique de l'Arceau à Fontevraud et Montsoreau
- Poursuivra le projet expérimental de récupération des micro-plastiques au niveau de 3 exutoires des eaux pluviales à Saumur et à Montreuil Bellay ;

- Poursuivra un programme de restauration de dix mares par an sur le territoire de l'agglo, en lien avec l'association EDEN (Étude des Équilibres Naturels), sur les bassins du Thouet, de l'Arceau et le bassin versant rive gauche de la Loire entre la confluence de l'Arceau et la confluence du Thouet (2023/2027) ;
- Maintiendra ses actions de sensibilisation et d'animation liées aux milieux aquatiques et à la biodiversité ;
 - Mettra en œuvre les 8 actions de son programme « Territoire Engagé pour la Nature », en partenariat avec le Parc Naturel Régional et les communes volontaires ;
 - Mettra en œuvre le plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale « Champagne de Méron » classée en avril 2023, avec notamment des actions de renaturation et la pose de clôtures pour de futurs éco-pâturages.
 - Contribuera à la replantation de haies à raison d'un linéaire de 2 km/an

4.2.3. La prévention des risques naturels et technologiques

La prévention des risques demeure une préoccupation importante de la Communauté d'Agglomération et le contexte européen – les inondations en Espagne ces derniers jours – et même international doit nous inviter à redoubler de vigilance et d'anticipation face à ce type d'évènements qui seront, avec le réchauffement climatique, de moins en moins exceptionnels. Les inondations comme les problèmes de cavité sont en effet des risques qui peuvent entraîner des évènements conséquents sur la vie des habitants et l'évolution climatique notamment exige la plus grande prudence en la matière. Ainsi, en 2025, la Communauté d'Agglomération :

En matière de risque inondation :

- Poursuivra les travaux de confortement de la digue de Saumur définis par le Plan Global de Fiabilisation et des travaux de gestion de la végétation en application du Plan de Gestion de la Végétation ;
- Assurera la gestion du système d'endiguement du Val d'Authion composé de 32 km de digue domaniale (convention entre les EPCI du Val d'Authion et l'Établissement Public Loire à qui est confiée la gestion de ces ouvrages) ; elle poursuivra son engagement financier au programme global de fiabilisation de la levée de la Loire (digue du Val d'Authion) ;
- Mettra en place une organisation de surveillance de ces digues en cas de crues majeures ;
- Continuera d'accompagner les communes pour répondre à leurs obligations réglementaires en matière d'information et de gestion de crise, notamment en proposant une uniformisation des Plans Communaux de Sauvegarde ;
- Poursuivra la mise en œuvre opérationnelle des actions identifiées dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI complet validé par l'Agglo en mai 2022 et labellisé par l'État en janvier 2023. Ce programme d'actions se termine en 2028.

À noter que si la Communauté d'Agglomération ne souhaite pas augmenter la taxe GEMAPI en 2025, elle souhaite en revanche fixer une limite au reste à charge pour la collectivité des investissements portés en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Ainsi, si la taxe GEMAPI abonde de 1,3 millions d'euros par an au budget de l'agglomération et que les investissements sont subventionnés par les partenaires, l'agglomération souhaite à nouveau fixer son reste à charge maximal entre 400 et 600 000 euros.

En matière de risque cavité :

L'agglomération continuera d'accompagner les communes, les services techniques et les particuliers confrontés à une problématique de cavités.

L'année 2025 sera consacrée à l'étude et la validation d'un plan d'actions de prévention du risque cavités (PAPRICA). Un temps fort autour du risque cavités sera organisé lors du second semestre 2025.

4.2.4. Eau et assainissement

L'eau est devenue, en quelques années, l'un des enjeux majeurs de nos politiques publiques. Si la qualité de l'eau est en jeu, c'est aussi, de plus en plus, la préservation d'une ressource qui se raréfie qui exige toute notre attention. Le Plan Eau porté par le gouvernement depuis 2023 doit continuer de trouver sa déclinaison locale : celle-ci doit passer aussi bien par la poursuite d'un programme d'investissement fort pour l'extension, la sécurisation et la modernisation des réseaux et équipements d'eau potable et eaux usées sur l'ensemble du territoire – mobilisant des budgets d'investissements particulièrement importants - que par la sensibilisation aux bonnes pratiques ; mais elle doit passer, aussi, par une réflexion globale sur le prix de l'eau, sur les modalités de tarification notamment en vue d'inciter les plus gros utilisateurs à réduire leur consommation mais également chaque usager à adapter ses comportements pour préserver cette ressource vitale et fragile.

En 2025, pour la compétence eau potable, la Communauté d'agglomération :

- Lancera le schéma directeur du territoire « Sud Authion » et des diagnostics sur le génie civil (état structurel) et les équipements hydrauliques des ouvrages de stockage des eaux. Ces études permettront d'identifier, prioriser et chiffrer les besoins d'investissement pour les 10 ans à venir. Une étude sur les conduites structurantes implantées sur des ponts routiers ou ferroviaires sera également engagée afin d'anticiper les travaux à entreprendre
- Décidera, suite aux conclusions du schéma directeur Nord Authion et en fonction des incidences financières des 2 scénarii envisagés, les travaux à engager en matière de restructuration et sécurisation de la production d'eau potable sur le secteur Régie
- Renforcera la recherche active de fuites et l'augmentation du rendement du réseau d'eau potable, dont l'objectif est de 90% à partir de 2028, par l'amélioration de la sectorisation et la maîtrise des pressions (vannes modulantes). Les travaux de renouvellement des réseaux seront également poursuivis que ce soit directement par l'agglomération ou par le biais des fonds de travaux prévus au contrat de délégation
- Poursuivra les travaux de sécurisation de l'approvisionnement en eau par la mise en place d'interconnexions entre les différentes Unités de Distribution en eau potable
- Renforcera ses investissements et les actions visant à la protection de la ressource afin de garantir l'approvisionnement en eau, fortement perturbé par des sécheresses récurrentes dues au réchauffement climatique.
 - o Mise en œuvre des actions de protection sur les captages prioritaires « Grenelle » de Montreuil Bellay (Fontaine Bourreau) et Neillé (Boiseaudier)
 - o Redéfinition de la zone d'alimentation du captage prioritaire « Grenelle » de Fontevraud (Prieuré de la Madeleine)
 - o Poursuite des travaux de construction d'un puits à drains rayonnants sur le champ captant du Petit Puy à Saumur.
 - o Création d'un nouveau captage sur le secteur nord Authion (secteur régie Eaux Saumur Val de Loire))
- Poursuivra sa réflexion en matière de REUT (réutilisation des eaux usées) afin d'apporter de nouvelles solutions pour économiser la ressource en eau à grande échelle ;

En 2025, pour la compétence assainissement collectif, la Communauté d'agglomération :

- Finalisera le schéma directeur sur le secteur Nord Authion et engagera le schéma directeur sur le système d'assainissement de Saumur. Ces schémas directeurs permettront d'identifier et prioriser les travaux à réaliser dans un cadre budgétaire contraint. L'objectif étant d'avoir une couverture complète du territoire d'ici 2030. Ces schémas directeurs donneront, aussi, des orientations sur la politique tarifaire à poursuivre pour les années à venir.
- Renforcera son programme de modernisation de son parc des stations d'épuration avec le lancement opérationnel ou la poursuite des travaux pour 2025 des stations d'épuration de Longué-Jumelles, les Verchers sur Layons, ainsi que la démarche d'acquisition des terrains en vue de la reconstruction des stations de Chênehutte et St Martin, jugées comme très prioritaires dans les conclusions du schéma directeur du gennois
- Terminera les travaux de mise aux normes des points réglementaires des stations d'épuration de moins de 2000 équivalent habitants ;
- Poursuivra les actions de renouvellement des réseaux d'assainissement afin de lutter contre les eaux claires parasites qui occasionnent des dysfonctionnements des stations d'épuration et potentiellement des risques de pollution du milieu naturel

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération :

- Poursuivra la sensibilisation des écoles publiques et privées de l'ensemble de son territoire sur la thématique du grand et du petit cycle de l'eau, l'usage de cette ressource, et les moyens de l'économiser.
- Poursuivra, en lien avec les communes, l'étude relative à un éventuel transfert de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines au 1er janvier 2026
- Renforcera le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif par le lancement de campagnes
- Mettra en place la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), déjà votée par le Conseil Communautaire ;
- Poursuivra l'amélioration de la productivité des services de la régie et l'amélioration du service rendu aux usagers, notamment par le développement de nouvelles technologies (systèmes intelligents).
- Fera un premier bilan du déploiement de la télérelève des compteurs d'eau sur l'ensemble de son territoire, ainsi que de l'utilisation du portail internet des abonnés.
- Mettra en place une participation financière auprès des particuliers pour l'aide à l'acquisition de cuve de collecte des eaux pluviales

4.2.5. La mobilité

Derrière la marque « Ogallo » et dans la continuité de la priorité donnée à la mobilité depuis un an au moins, Saumur Val de Loire poursuivra le développement de son offre mobilités en 2025, déjà étoffée en 2023 et 2024 de nouveaux services disponibles pour les habitants du territoire : service de location de longue durée de trottinette électrique et de voiture sans permis, service d'autopartage de voiture électrique, service de covoiturage et service de vélos en libre-service.

Afin de faire le choix de la transition écologique tout en assurant les mobilités pour tous et en préservant le pouvoir d'achat des habitants du territoire, l'année 2025 sera consacrée à :

- Mettre en œuvre le nouveau plan de transport pour le réseau urbain de Saumur avec l'acquisition de bus électriques, afin de mieux répondre aux besoins notamment en matière d'accès à l'emploi, d'intermodalité (avec les autres services d'Ogallo comme avec ceux de la SNCF) et d'accès aux services publics, tout en verdissant la flotte de véhicules ;
- Poursuivre le développement du service de Vélo en Libre-service (VLS) sur la Ville de Saumur ;
- Animer des actions de promotion des mobilités principalement dans les zones d'activités pour accompagner le changement de pratiques auprès des salariés du territoire ;
- Sécuriser les déplacements des scolaires : poursuite des actions de prévention à l'usage de la trottinette électrique et faire prendre conscience aux jeunes de l'importance de la ceinture de sécurité en car en expérimentant l'évacuation d'un car couché sur le flan ;
- Mettre en place des bornes de recharges électriques sur le centre technique du PEM Balzac pour les bus électriques ;
- lancer les travaux pour la construction d'un atelier technique de stockage et de réparation des vélos électriques mis à disposition à la SPL Saumur Val de Loire Mobilités.

4.3. Les services au public et l'aménagement

4.3.1. Les politiques sportives

En 2025, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire poursuivra son ambition de proposer des équipements sportifs structurants et innovants en direction de tous les publics. Ainsi, elle :

- Investira sur l'ensemble du parc aquatique de la collectivité afin d'assurer prioritairement la sécurité des usagers et leur bien-être. Les travaux permettront également de limiter les charges de fonctionnement des piscines, notamment par l'installation d'éclairage LED et la récupération des calories contenues dans les « eaux grises » ;
- Lancera une étude de maîtrise d'oeuvre de l'aménagement de l'ancien centre aquatique d'Offard été, pour en faire un espace innovant, familial et unique sur le territoire ;
- Finalisera le programme de réhabilitation du centre aquatique de Doué- en -Anjou suite à l'expertise judiciaire en proposant des aménagements ludiques pour les usagers et structurant pour le personnel de l'établissement ;
- Remplacera le liner et installera un splash-pad à la piscine de Brain-sur-Allonnes pour apporter un aspect plus ludique et attirer les familles du territoire ;
- Réalisera les travaux d'étanchéité pour la toiture de la salle Gym'Agglo ;
- Poursuivra son accompagnement financier pour les manifestations sportives de compétence intercommunale (Marathon de la Loire, Boule de Fort), et déploiera sa politique « Sport-Santé », inscrite dans le Contrat Local de Santé (CLS), en orientant ses actions vers :
 - Les 250 associations sportives du territoire avec la formalisation d'un appel à projet « Donne du sport à ton corps » ;
 - Le mouvement sportif paralympique avec la création d'un appel à projet ;
 - Les communes du territoire avec un soutien financier pour l'achat de matériel « Sport Santé » en libre accès ;
 - Les communes du territoire avec un soutien financier pour la création ou la rénovation de terrains multisports extérieurs et clôturés et/ou d'espaces sportifs extérieurs en libre accès ;
 - Mais également en développant son dispositif de « sport sur ordonnance » en direction des patients atteints d'Affections Longues Durées (ALD).
- Poursuivra l'extension de la station trail Saumur Val de Loire
- Accueillera une étape du « Tour de France Féminin 2025 » et candidatera à nouveau pour l'accueil d'une étape du Tour de France ;

L'accès à la culture est un élément majeur de l'épanouissement individuel et collectif et participe au dynamisme, notamment économique, du territoire. Elle permet de faire société, rapproche et encourage les échanges. Elle développe l'ouverture d'esprit et permet de tisser du lien social. Agir pour l'accès de tous à la culture, c'est favoriser un modèle de société plus équitable et plus inclusive. À ce titre, la culture ne peut ni ne doit être un privilège réservé à quelques-uns et nos politiques publiques doivent en assurer un accès facile et équitable. La politique culturelle par la Communauté d'Agglomération s'inscrit dans cette logique et continuera de s'y inscrire en 2025 :

- du point de vue géographique avec le déploiement de la saison culturelle sur l'ensemble du territoire et un maillage resserré du réseau de lecture publique et des antennes de l'école de musique ;

- du point de vue de la programmation artistique avec une saison culturelle accessible (politique tarifaire volontariste, diversité des spectacles, actions de médiations...), un agenda des rendez-vous culturels de la lecture publique représentatif de l'ensemble des événements organisés dans les 30 bibliothèques et médiathèques (400 manifestations par an) et des projets transversaux menés avec l'école de musique intercommunale (participation à la saison culturelle). Les objectifs fixés fin 2023 demeurent, avec un taux de remplissage des spectacles qui doit atteindre 85% en 2025 et 90% en 2026 ;

- du point de vue des pratiques artistiques et de la médiation avec le développement des musiques actuelles, la programmation d'ateliers et de résidences et le renouvellement constant des actions en direction des établissements scolaires / structures petite enfance ;

- et du point de vue du confort des usagers avec la rénovation et l'entretien des équipements culturels.

Ainsi en 2025, la collectivité :

- Poursuivra son ouverture de la saison culturelle avec le développement d'une offre de spectacles, populaire et exigeante, à destination de tous les publics ;
- Proposera des productions artistiques variées en allant à la rencontre des habitants dans les communes avec des rendez-vous associant le spectacle vivant à la convivialité ;
- Programmera des expositions qui entreront en résonance avec les spectacles proposés ;
- Révisera la politique tarifaire du théâtre avec l'optimisation des places du dernier niveau du bâtiment (paradis), rendra plus lisible les tarifs des estivales de Loire et simplifiera de manière générale les tarifs de la saison culturelle ;
- Poursuivra le programme de remplacement des projecteurs LED du théâtre ;
- Engagera les travaux d'aménagement de la nouvelle médiathèque de Longué-Jumelles en menant en parallèle le traitement du fonds documentaire qui rejoindra le bâtiment ;
- Engagera les études pour la rénovation de la médiathèque de Montreuil-Bellay (en lien avec la Ville de Montreuil-Bellay – bâtiment partagé), la phase 3 de la médiathèque de Saumur (traitement d'air) et la phase 2 de la médiathèque de Doué-en-Anjou (accessibilité) ;
- Améliorera l'ergonomie du véhicule navette du réseau ;
- Continuera le déploiement progressif des cours collectifs au niveau de l'école de musique intercommunale ;
- Développera le parc d'instruments de musique de l'école (violoncelles, violons, flûtes, clarinettes, trompettes, trombones, tubas...) ;
- Initiera des ateliers de musiques actuelles afin de dynamiser les inscriptions dans les écoles associatives ;
- Fera évoluer le dispositif « Orchestre à l'école »

4.3.3. L'habitat et l'accueil des gens du voyage

L'habitat demeure un des leviers les plus puissants autant en matière d'épanouissement individuel et collectif qu'en matière de développement territorial. La demande de logements – et de logements en bon état, notamment performants d'un point de vue énergétique – ne cesse de croître et il nous faut, collectivement, répondre à cette demande. Ainsi nous faut-il favoriser la rénovation, la réhabilitation, la construction, en privilégiant autant que possible la reconstruction de la ville sur la ville : c'est en menant une politique volontariste en matière de logements que nous parviendrons, en la couplant avec le renforcement des services publics en général et avec une économie dynamique, à développer le territoire.

Repondant aux ambitions du Programme Local de l'Habitat 2020 –2025, l'Agglomération, en 2025 :

- Poursuivra son action au moyen de programmes opérationnels d'amélioration de type OPAH (Opération Programme d'Amélioration de l'Habitat), OPAH-RU (Opération Programmée de Rénovation de l'Habitat et de Renouvellement Urbain), ou assimilés pour les 10 communes du territoire engagées intégrant le nouveau dispositif opérationnel des communes de Gennes-Val de-Loire, Bellevigne-les-Châteaux, Vernantes et Doué en Anjou.
- Renouvellera son engagement en faveur du conseil expert sur la rénovation de l'habitat pour tous les saumurois au moyen d'un cadre contractuel désormais unique signé pour 3 ans avec l'ANAH : le Service Public de la Rénovation de l'Habitat ;
- Maintiendra son soutien financier à la réalisation de travaux d'amélioration pour les ménages modestes et très modestes ;
- Poursuivra son soutien au dispositif dédié à l'accès au logement des jeunes : AIO-A (Accueil Information Orientation – Accompagnement) et reconduira le dispositif d'Hébergement Temporaire chez l'Habitant (HTH) réactivé en 2024 avec des résultats dépassant les objectifs dès sa première année de lancement ;
- Soutiendra l'offre publique accessible et de qualité :
 - o À la production neuve dans le pôle saumurois, les pôles d'équilibre et les communes SRU ;
 - o Aux opérations en acquisition - amélioration pour l'ensemble des communes de la collectivité,
 - o Aux opérations en démolition-reconstruction ou réhabilitation lourde au sein des enveloppes urbaines pour l'ensemble des communes de la collectivité,
 - o Aux opérations de production de logement social en secteur d'OPAH-RU,
 - o En proposant des bonus pour les sorties de vacance, la valorisation patrimoniale, l'utilisation de matériaux biosourcés, les opérations d'habitat inclusif ou sénior, la production en secteur exempté SRU, aux opérations en PLAI-Adapté,
 - o Pour les opérations de location –accession dans l'ancien,
 - o Pour la création de d'hébergements d'urgence et de résidences sociales,
 - o Pour le développement de l'intermédiation-locative (IML) dans le parc privé,
 - o Par le financement des travaux des hébergements temporaires ;
- Soutiendra le développement d'offres habitat innovantes avec le renouvellement de l'Appel à Projet annuel ;
- Poursuivra les travaux engagés dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement sur la mise en œuvre du Plan Partenarial de Gestion de la Demande Locative Sociale 2024-2029 qui fera l'objet d'une proposition d'avenant pour intégrer le dispositif de cotation de la demande expérimentée en 2024 sur le le quartier Politique de la Ville de Saumur et les communes de Montreuil-Bellay et Longué-Jumelles ;
- Finalisera l'étude diagnostic sur les besoins habitat des gens du voyage et actualisera son Programme d'Accueil et d'Animation des gens du voyage pour la période 2024-2029.
- Poursuivra sur les différentes aires d'accueil les travaux de mise aux normes sur les installations techniques (assainissement) et de travaux de rafraîchissement des modules d'habitat ;
- Soutiendra le projet de mémorial Tsigane sur le camp d'internement de Montreuil-Bellay au moyen d'un fonds de concours

4.3.4. Les politiques sociales

Prévention de la Délinquance

La réactivation en 2023 du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) a permis d'établir des perspectives précises en matière de prévention de la délinquance :

- "STOP AU HARCÈLEMENT SCOLAIRE" 4ème édition pour le niveau 5ème (13 collèges)
- Maintien de l'accompagnement financier aux associations
- Reconduction des actions de prévention routière par le service mobilité la Communauté d'Agglomération
- Prévention sur les usages des écrans dès le + jeune âge (parentalité)
- Mise à jour du programme des T.I.G dans les services de la Communauté d'Agglomération ;

Convention Territoriale Globale

Signée le 4 décembre 2023, la Convention Territoriale Globale (CTG) pour le secteur Saumur Loire Développement favorisera le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, sur un territoire qui fait sens pour ces dernières, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

Par le biais de sa compétence de coordination, l'Agglomération viendra en appui au pilotage et à la mise en œuvre des actions inscrites au projet social de territoire tout en veillant à l'articulation entre les politiques publiques. Parallèlement, elle devra produire les conditions favorables aux arbitrages et aux prises de décision éclairées, garantissant un plan d'actions dynamique et adapté.

Politique de la Ville

L'Agglomération maintiendra son soutien aux actions développées par les associations au bénéfice de la population du quartier prioritaire de la Ville de Saumur en suivant les 4 priorités retenues dans le nouveau contrat de ville « engagement Quartiers 2030 » signé pour 6 ans fin 2023 :

- un quartier tranquille pour favoriser le bien vivre ensemble
- un quartier qui offre de nouvelles perspectives
- un quartier en transitions
- un quartier mobilisé pour l'emploi

En ce sens et en écho à ces priorités, l'Agglomération se mobilisera, avec l'ensemble des acteurs et notamment la Ville de Saumur, pour l'obtention du label « cité éducative » qui vise à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes avant, pendant, autour et après le cadre scolaire par la synergie de tous les acteurs éducatifs. La candidature au label a été adressée début novembre à l'Éducation nationale.

Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

L'agglomération assure la coordination technique de l'équipe projet du NPNRU acté par convention signée le 09 septembre 2019.

Cette convention a validé la réalisation d'un certain nombre d'opérations en matière d'équipements publics, d'aménagement d'ensemble, de réhabilitations, de déconstruction de logements, de projets économiques sur le quartier prioritaire de la Ville de Saumur. Au total, c'est plus de 30 millions d'euros qui sont investis sur des champs multiples : création d'un cour artisanale, création d'une Maison de Sports de Combats, création du Pavillon, espace associatif et culturel, réaménagement des espaces publics, réhabilitation de logements, labellisation Maison France Services du centre social...

Les objectifs du NPNRU sont de promouvoir une image positive du quartier, d'améliorer les conditions de vie des habitants du quartier prioritaire de la politique de la ville, de renforcer l'attractivité du quartier et générer de la mixité sociale.

Conduit sur plusieurs années, le projet doit faire l'objet d'une expertise extérieure permettant d'évaluer la mise en œuvre du projet et ses bénéfices, sur la base des grilles d'indicateurs retenues à l'origine du projet, en reliant également au label écoquartier sollicité.

Certaines opérations ayant été décalées dans le temps (modification de l'ordre de réalisation des opérations de réhabilitation de Saumur Habitat, décalage du planning de l'Espace Associatif et de Jeunesse ...), le calendrier pour l'opération « évaluation de projet » prévu initialement au second semestre 2022 sera ainsi réalisée en 2025.

4.3.5. L'urbanisme

L'urbanisme restera parmi les sujets incontournables pour la Communauté d'agglomération aussi bien en matière d'attractivité, que de préservation de l'environnement. Le cadre réglementaire dans ce domaine a fortement évolué sur les dernières années, notamment avec la Loi Climat Résilience (août 2021) et la Loi ZAN 2 (juillet 2023) et ses décrets d'application.

Dans ce contexte, les documents d'urbanisme de la collectivité devront évoluer pour traduire un objectif de réduction d'au moins la moitié de la consommation foncière, par l'urbanisation, d'espaces agricoles, naturels ou forestiers constatée sur la décennie 2011-2021 : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) au plus tard en février 2027, et les PLU/PLUi au plus tard en février 2028. Nous devons intégrer l'impact du Zéro Artificialisation Nette, sachant que le logement est le plus gros consommateur d'espace et comme pour le développement économique, nous allons évoluer dans un domaine de plus en plus contraint. La conférence des SCoT n'ayant pas permis d'aboutir sur un accord au niveau régional, c'est désormais la Région Pays de la Loire, qui doit traduire dans le SRADDET les éléments prescriptifs en la matière ce mois de novembre 2024.

En l'attente, les documents d'urbanisme désormais en vigueur feront l'objet, comme c'est déjà le cas, d'évolutions en fonction du besoin des communes concernées : rectification d'erreurs matérielles, améliorations du règlement écrit ou graphique pour permettre la réalisation de projets structurants. Ces évolutions doivent notamment permettre au territoire de conserver et d'amplifier la dynamique économique observée. C'est pourquoi suite au bilan du SCoT de ses 6 ans d'application et de ce contexte réglementaire, les élus ont décidé de prescrire la révision générale du document-cadre en février 2023.

Aussi, en 2025, en matière d'urbanisme, l'Agglomération :

- Poursuivra les études relatives à la révision du SCoT, avec l'objectif de débattre du Plan d'Aménagement Stratégique (PAS, anciennement PADD) en avril 2025 pour un arrêt de projet fin 2025 ;
- Approuvera le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) au 1er semestre 2025 ;
- Intégrera dans tous les documents PLU/PLUi les objectifs d'accélération des ENR par procédure de modification simplifiée ;
- Se questionnera et poursuivra les évolutions nécessaires des documents d'urbanisme locaux (PLU/PLUi) pour répondre aux besoins du territoire (économie, énergie renouvelable, habitat, ...) et appuyer le projet de territoire ;
- Réalisera le bilan à 6 ans du PLUi SLD ;
- Engagera la démarche d'élaboration d'un PLUi unique pour ses 45 communes membres

4.3.6. Les grands investissements/voiries

L'agglomération poursuivra son programme de modernisation des voiries communautaires des zones d'activités sur la base du diagnostic technique qui a été réalisé en 2018 par les services techniques du Département de Maine-et-Loire, complété par une rénovation (programme pluriannuel) de la Voie Ferrée Locale de la ZA de Méron principalement afin que celle-ci présente toutes les garanties de fonctionnalité et de sécurité pour les convois supplémentaires qui doivent être accueillis. À noter que depuis 2024, les entreprises concernées participent financièrement à l'entretien et au fonctionnement de cette voie, à hauteur de 100 000 euros par an.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération est associée à la révision du schéma routier départemental initié par le Conseil Départemental afin de préciser les investissements principaux des infrastructures routières structurantes du territoire.

Elle participe financièrement sous forme de fonds de concours au doublement de la RD 960 entre le Moulin Cassé et le giratoire de Presles à hauteur de 20 % du montant HT des travaux soit une participation de 1,43 M€ entre 2022 et 2025.

4.3.7. Gestion Patrimoniale du Bâti Communautaire

La Communauté d'Agglomération a lancé en 2024 l'élaboration d'un projet de schéma directeur immobilier et énergétique pour son patrimoine, constitué actuellement d'une cinquantaine d'équipements. Il s'agit essentiellement :

- D'élaborer un plan pluriannuel pour l'entretien et l'investissement ;
- De compléter les diagnostics énergétiques du patrimoine bâti ;
- De définir les usages de ces bâtiments et de définir les technologies associées, notamment en matière d'énergies renouvelables ou d'innovations relatives aux « bâtiments intelligents ».

Par ailleurs, l'agglomération :

- Poursuivra l'optimisation énergétique de ses bâtiments via des outils de mesure, contrôle et reporting, en parallèle des actions ciblées de rénovation énergétique (médiathèque de Saumur, pépinière d'entreprises de Distré, siège de l'Agglomération, bâtiment Marc Leclerc, récupérateur d'énergie sur la piscine de Val de Thouet...);
- Se dotera d'une application métier facilitant la conduite de projets d'investissement importants et d'un outil de gestion technique patrimoniale ;

Se dotera d'un outil de collecte des données de consommation afin d'élaborer un tableau de bord de pilotage des énergies ;

- Lancera une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouveau bâtiment tertiaire réunissant l'ensemble des services techniques de la collectivité sur le site des Aubrières.
- Lancera une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de l'espace Verdun à Saumur (locaux tertiaires qui accueilleront une partie des services du siège et le service informatique)
- Finalisera les travaux de rénovation énergétique des locaux du siège de l'Agglomération situés avenue Maréchal Leclerc (reprise de la ventilation, remplacement de la chaudière, isolation)
- Finalisera son plan de sécurisation des sites avec la fiabilisation des contrôles d'accès et la poursuite du déploiement des outils de télésurveillance

5. L'optimisation des ressources de la Communauté d'Agglomération

La conduite de l'ensemble des projets et actions évoqués dans ce document, qui implique un niveau d'investissement conséquent, nécessite naturellement que la collectivité adopte la bonne trajectoire en matière financière et en matière de personnel.

Ainsi :

- L'effort sur les dépenses sera maintenu, afin de préserver une capacité importante de financement, à moyen et long terme ;
- La recherche de nouvelles ressources non fiscales doit progresser, avec un recours plus important au sponsoring, au mécénat et aux autres ressources privées ;
- Le rééquilibrage des participations des EPCI du Département au SDIS s'est avéré logiquement favorable à l'agglomération Saumur Val de Loire ;
- L'évaluation - en amont des projets, événements et actions - des coûts de fonctionnement engendrés devra être renforcée et systématisée, et mise au regard de la taille du public touché in fine lorsque cela est possible ;
- L'étude de l'octroi des subventions devra être systématisée, notamment grâce à l'appui du service commun qui produit pleinement ces effets de sa création ;
- La réduction d'au moins 30% des consommations d'énergie, avec une ambition à 50%, lors d'une rénovation du patrimoine communautaire devra être systématiquement atteinte.

Si la maîtrise de la masse salariale demeure un objectif majeur, l'année 2025 sera marquée par les orientations de la future loi de finances 2025 dont l'impact est potentiellement important nous demeurant inconnus.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu, prend acte du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025.

Date de transmission au contrôle de légalité :

Le Président de la Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire,
Maire de la Ville de Saumur

Date d'affichage :



CASVL - BUDGET PRINCIPAL - PPI 2025 - 2028

Service	op	gestionnaire	Libellé Opération	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
LECTURE PUBLIQUE	9200	1SI	Points lecture	2 000	2 000	2 000	2 000				
	9202	5BE-INGBAT	Médiathèque de Saumur (Hors AP)	16 000	10 000	10 000	10 000				
	9202	6LECTPUB	Médiathèque de Saumur (Hors AP)	45 000	45 000	45 000	45 000				
	9213	5BE-INGBAT	Médiathèque de Saumur (AP17)	587 000	0	370 000		575 128			
	9203	5BE-INGBAT	Bibliothèque de Montreuil-Bellay	37 000	7 000	7 000	0				
	9203	6LECTPUB	Bibliothèque de Montreuil-Bellay	1 100	1 100	1 100	1 100				
	9216	5BE-INGBAT	Montreuil-Bellay - Réhabilitation médiathèque (AP50)	260 000	1 900 000	440 000	0	0	463 673		
	9204	5BE-INGBAT	Bibliothèque Doué	30 000	277 000	7 000	0				
	9204	6LECTPUB	Bibliothèque Doué	3 500	0	0	0				
	9211	5BE-INGBAT	Médiathèque de Longué (AP10)	1 829 383	647 043			1 582 934			
	9205	6LECTPUB	Médiathèque de Longué (Hors AP)	140 800	0	0	0				
	9209	0COM	Lecture publique - invest communs	5 000	0	0	0				
	9209	1SI	Lecture publique - invest communs	2 340	2 340	2 340	2 340				
	XXXX	5BE-INGBAT	Médiathèque de Gennes (APX)	0	25 000	816 272	816 272	0	0	490 000	0
ACTION CULTURELLE	9207	5BE-INGBAT	Dôme (hors AP)	78 000	150 000	160 000	0				
	9207	6ACTCULTUR	Dôme (hors AP)	76 000	0	0	0				
	9208	0COM	Equipements culturels Moyens communs	12 000	0	0	0				
	9214	5BE-INGBAT	THEATRE SECURISATION FACADES (AP27)	0	157 500	1 653 750	1 653 750	0	0	400 000	0
ENSEIGNEMENT MUSICAL	9212	6ENSMUSIC	Ecole de Musique	20 000	20 000	20 000	20 000				
DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES				3 145 123	3 243 983	3 534 462	2 550 462	2 158 062	463 673	890 000	0
GENS DU VOYAGE	9601	5BE-INGBAT	Terrain GDV - Distré	38 400	72 000	0	0				
	9602	5BE-INGBAT	Terrain GDV - St Lambert	6 000	0	0	0				
	9603	5BE-INGBAT	Terrain GDV - Vivy	9 600	0	0	0				
	9604	5BE-INGBAT	Terrain GDV - Allonnes La Cassoie	10 000	5 000	5 000	5 000				
	9606	5BE-INGBAT	Terrain GDV - Longué	0	18 000	48 000	0				
	9607	5BE-INGBAT	Terrain GDV - Les Rosiers	6 000	0	12 000	36 000				
	9608	5BE-INGBAT	Terrain GDV - Doué-en-Anjou	0	40 500	466 500	0				
	9610	5BE-INGBAT	Terrain GDV - Tous terrains	20 000	5 000	5 000	5 000				
	9611	4GDV	MEMORIAL TZIGANES MONTREUIL	20 000	0	0	0				
	HABITAT	9654	4HABITAT	Abondement parc privé (hors OPAH RD DOUE)	110 000	110 000	110 000	110 000			
9656		4HABITAT	Abondement parc public	344 000	344 000	344 000	344 000				
9658		4HABITAT	OPAH RU Montreuil Vivy Fontevraud	16 000	16 000	0	0				
9659		4HABITAT	OPAH RU Longué jumelles (secteur opérationnel)	29 833	17 000	0	0				
9662		4HABITAT	Abondement parc privé - OPAH RU Saumur (secteur opérationnel)	118 600	77 937	0	0				
9675		4HABITAT	OPAH RU BELLEVIGNE GENNES VERNANTES DOUE	62 000	239 500	267 500	135 000				
URBANISME	9651	4URBANISME	Ingénierie PLUI	10 000	10 000	40 000	0				
	9661	4URBANISME	SCOT (Saulaie - doué)	34 000	0	0	0				
	9663	4URBANISME	RLPI	5 000	0	0	0				
	9664	4URBANISME	Plan Paysage	10 000	10 000	10 000	0				
	9667	4URBANISME	PLUI du Douessin	127 000	60 000	40 000	0				
	9668	4URBANISME	PLUI Loire-Longué	68 000	110 000	40 000	0				
	9669	4URBANISME	PLUI SDL	214 000	60 000	64 000	0				
	9670	4URBANISME	PLUI Gennes	158 000	85 000	40 000	0				
	9671	4URBANISME	PLUI Tuffalun	133 000	160 000	40 000	0				
	9672	4URBANISME	SCOT REVISION (AP44)	102 019	61 872	0	0	18 000			
	9673	4URBANISME	PLUI CASVL (AP45)	300 300	66 000	66 000	66 000				
DIRECTION AMENAGEMENT ET COHESION TERRITORIALE				1 951 752	1 567 809	1 598 000	701 000	18 000	0	0	0
ECO - INDUSTRIE - ZA	9306	5VOIRIE-ZA	Zone Ecoparc	12 000	480 000						
	9312	5VOIRIE-ZA	Zone de Méron à Montreuil (hors AP)	147 000							
	9337	5VOIRIE-ZA	Autres zones d'activités	430 000	370 000	370 000					
	9438	5VOIRIE-ZA	Interconnexion terminal embranche Méron (ITE)	55 000	40 000						
	9443	7AFFJURI	RESERVES FONCIERES ZAE - DENSIFICATION DES ZONES	150 000	150 000						
ECO - INDUSTRIE - BAT ECO	9340	5BE-INGBAT	Ateliers relais - travaux gros entretien	75 000	75 000	75 000	75 000				
	9376	5BE-INGBAT	Ancien site ALTREX	50 000	50 000	50 000					
	9391	5BE-INGBAT	Extension AR 10 et 11 Zone jumelles (AP26)	280 000	210 000	0	0				
	9397	5BE-INGBAT	Atelier Relais 5 - Montreuil Bellay (AP31)	420 000							
	9403	5BE-INGBAT	Atelier Relais 6 - Montreuil Bellay (AP38)	420 000							
	9421	5BE-INGBAT	Atelier relais 1 - ZA Pas de Biche Coudray Macouard (AP41)	20 000							
	9427	5BE-INGBAT	ATELIERS RELAIS 22 - 23 - ZONE ANJOU ACTIPARC LONGUE	0	40 000	740 000	0				
	9429	5BE-INGBAT	Atelier relais 11 Doué en Anjou	25 000	250 000	775 000	0				
	9431	5BE-INGBAT	Atelier relais 5 - ZA Tuffalun	0	20 000	365 000	0				
	9432	5BE-INGBAT	Atelier relais 6 - ZA Tuffalun	0	20 000	365 000	0				
	9433	5BE-INGBAT	Atelier relais 5 ZA Gennes	0	20 000	365 000	0				
	9439	5BE-INGBAT	ATELIER RELAIS 7 - MONTREUIL BELLAY	0	0	20 000	370 000				
	9441	5BE-INGBAT	USINE RELAIS 1 ZA GENNES	40 000	790 000	0	0				
	9442	5BE-INGBAT	ATELIER RELAIS 6 ZA GENNES	0	20 000	365 000	0				
	XXXX	5BE-INGBAT	ATELIER RELAIS 8 - MONTREUIL BELLAY	0	0	20 000	370 000				
XXXX	5BE-INGBAT	REHABILITATION ATELIER RELAIS - MONTREUIL BELLAY	0	15 000	120 000	0					
XXXX	5BE-INGBAT	UR13 - ALLONNES	0	0	40 000	740 000					
COMMERCE-ARTISANAT-TERTIAIR	9335	3DEVECO	Pépinière d'entreprises de Distré	1 000	1 000	1 000	1 000				
	9335	5BE-INGBAT	Pépinière d'entreprises de Distré	10 000	10 000	10 000	10 000				
	9394	5BE-INGBAT	Pépinière d'entreprises - Trvx énergétiques - Distré (AP28)	125 000	125 000	0	0				
	9336	3DEVECO	Pépinière d'entreprises de Longué	1 000	1 000	1 000	1 000				
	9336	5BE-INGBAT	Pépinière d'entreprises de Longué	10 000	5 000	5 000	5 000				
	9338	3DEVECO	Pépinières d'entreprises Doué	1 000	1 000	1 000	1 000				
	9338	5BE-INGBAT	Pépinières d'entreprises Doué	2 500	2 500	2 500	2 500				
	9405	3DEVECO	Cour artisanale	2 802 776	600 000			658 878			
	9411	5BE-INGBAT	Batiment ex UNEDIC	5 000	5 000	0	0				
	9412	3DEVECO	Commerce PLUS	150 000	150 000	0	0	75 000	75 000	0	0
	9415	5BE-INGBAT	Batiment ex Best Drive	15 000	15 000	15 000	0				
	9416	5BE-INGBAT	Bâtiment Rue Marc Leclerc - saumur	530 000				590 000			
	9426	7AFFJURI	Pôle tertiaire chemin vert - maison des sports de combat	2 420 000							
	9434	5BE-INGBAT	ESPACE TERTIAIRE RUE D'ORLEANS	370 000							
9434	5BE-INGBAT	ESPACE TERTIAIRE RUE D'ORLEANS (provision travaux)	130 000								
9444	7AFFJURI	LOCAUX RUE DU MOUTON (VEFA)	608 580	405 720							
AGRICULTURE	9384	3DEVECO	Agriculture - Cuisine centrale	750 000	750 000	0	0				
	9440	3DEVECO	FDC RESTAURATION SCOLAIRE (2024-2026)	160 000	180 000	0	0				
EQUESTRE	9371	3TOURISME	Filière équestre	10 000	10 000	10 000	0				
	9435	0CAB	Investissements site de Verrie	50 000	50 000	0	0				
	9435	0COM	Investissements site de Verrie	15 000	0	0	0				
	9445	5BE-INGBAT	REAMENAGEMENT SITE DE VERRIE (AP 49)	2 500 000	2 000 000	2 000 000	0	1 080 000	860 000	860 000	
FILIERE BOIS	9417	3DEVECO	Forêt - Bois	60 000	60 000	60 000	60 000				
FORMATION	9350	3FORMATION	Pôle Universitaire (hors AP)	1 000	1 000	1 000					
	9350	5BE-INGBAT	Pôle Universitaire (hors AP)	70 000	70 000	70 000					
TOURISME	9500	3TOURISME	Sentiers de randonnée	5 000	5 000	5 000	5 000				
	9504	5BE-INGBAT	Office de tourisme de Saumur - Maison des vins	10 000	10 000	10 000	0				
	9514	3TOURISME	Itinéraire Loire à vélo (AP9)	17 500	8 750	8 750	0				
	9 514	5BE-INGBAT	Itinéraire Loire à vélo (AP9)	150 000	150 000	2 668 395	2 668 395	0	0	277 500	433 576
	9 514	7AFFJURI	Itinéraire Loire à vélo (AP9)	50 000	50 000	0	0				
	9522	3TOURISME	Soutien aux projets touristiques	30 000	30 000	30 000	0				
	9523	3TOURISME	Valorisation de la Dive	20 000	0	0	0				
DIRECTION DE L'ECONOMIE ET DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE				13 204 356	7 245 970	8 568 645	4 308 895	2 403 878	935 000	1 137 500	433 576

CASVL - BUDGET PRINCIPAL - PPI 2025 - 2028

Service	op	gestionnaire	Libellé Opération	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
GRANDS EQUIPEMENTS	9000	5BE-INGBAT	Moyens généraux	237 300	152 300	125 000	100 000	17 500	10 000		
	9006	5BE-INGBAT	Siège social	10 000	25 000	10 000					
	9015	5BE-INGBAT	Bâtiment Restos du coeur - Outil en main	2 500				351 021			
	9016	5BE-INGBAT	Contrôle pilotage système de chauffage	176 600	180 000			16 000			
	9021	5BE-INGBAT	Construction bâtiment service dege Aubrières (AP35)	135 000	2 941 000	1 072 000		0	600 000		
	9022	5BE-INGBAT	Travaux énergétiques siège social maréchal leclerc (AP36)	960 000	240 000			452 558	0		
	9030	5VOIRIE-ZA	Doublement de la RD 960 (Distré - les Ulmes)	430 000							
	9032	5BE-INGBAT	Réhabilitation espace verdun (AP46)	250 000	3 000 000	1 498 850		132 500			
9034	5BE-INGBAT	Schéma directeur immobilier et énergétique	144 000	8 000			92 375	3 600			
GEMAB	9419	0COM	Méron - Biodiversité	5 160	0	0	0	3 440			
	9419	5GEMAB	Méron - Biodiversité	40 000	0	0	0	26 667			
	9419	7AFFJURI	Méron - Biodiversité	10 000	10 000	10 000	0				
	9701	5GEMAB	Thouet hors CTMA	155 000	210 000	100 000	100 000				
	9711	5GEMAB	Actions biodiversité	58 950	58 950	61 500	61 500	24 000	24 000	24 000	24 000
	9716	5GEMAB	Morphologie Arceau (AP47)	42 000	60 000	100 250		28 000	40 000	66 834	
	9717	5GEMAB	Accompagnement des usages (AP47)	28 100	41 700	56 100	40 000	21 901	16 967	44 067	33 334
	9718	5GEMAB	Morphologie Thouet (AP47)	685 000	641 000	485 000	310 000	448 167	422 167	314 833	200 000
9718	7AFFJURI	Morphologie Thouet (AP47)	3 000	3 000	3 000	0					
9720	5GEMAB	AFP - ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE	9 000	0	0	0					
RISQUES	9707	5RISQUES	Fiabilisation digue de l'Authion	30 000	30 000	30 000	400 000				
	9710	5RISQUES	Digue de Saumur	315 037	270 941	209 920	90 000				
	9713	5RISQUES	PAPI complet	13 000	162 036	349 000	209 000	2 400	4 200	3 400	3 500
TRANSITION ENERGETIQUE	9708	5TRAN-ENER	Etudes énergies renouvelables	704 000	187 000	0					
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES GRANDS EQUIPEMENTS				4 443 647	8 220 927	4 110 620	1 310 500	1 616 529	1 120 934	453 134	260 834
MOYENS GENERAUX	9000	0COM	Moyens généraux	1 500	1 500	1 500	1 500				
	9000	1SI	Moyens généraux	98 366	98 366	98 366	98 366				
	9000	7CPU	Moyens généraux	38 000	38 000	38 000	38 000				
	9000	8RH	Moyens généraux	14 600	14 600	14 600	14 600				
	9000	7AFFJURI	Moyens généraux	5 000	5 000	5 000	5 000				
	9023	1SI	Plan de transformation SI	40 000							
	9024	1SI	E-ADMINISTRATION - GRU	20 000							
	9027	1SI	RENOUVELLEMENT DES EQUIPEMENTS SI	89 200	89 200	89 200	89 200				
MOYENS GENERAUX				306 666	246 666	246 666	246 666	0	0	0	0
PISCINES	9100	2PISCINES	Piscine de Longué	5 000	5 000	5 000	5 000				
	9100	5BE-INGBAT	Piscine de Longué	34 000	10 000	10 000					
	9101	2PISCINES	Piscine de Gennes	1 000	1 000	1 000	1 000				
	9102	5BE-INGBAT	Piscine d'Offard couverte à Saumur	12 000	12 000	12 000	0				
	9103	2PISCINES	Piscine Val de Thouet à Saumur	5 000	5 000	5 000	5 000				
	9103	5BE-INGBAT	Piscine Val de Thouet à Saumur	235 000	40 000	40 000					
	9106	2PISCINES	Piscine de Brain s/Allonnes	1 000	1 000	1 000	1 000				
	9106	5BE-INGBAT	Piscine de Brain s/Allonnes	235 000	0	0	0				
	9107	2PISCINES	Piscine des Nobis (hors AP)	1 000	1 000	1 000	1 000				
	9107	5BE-INGBAT	Piscine des Nobis (hors AP)	175 000	10 000	10 000	0				
	9108	2PISCINES	Piscine de Doué en Anjou	10 000	10 000	10 000	10 000				
	9108	5BE-INGBAT	Piscine de Doué en Anjou (NB : chiffrage de l'expert en indemnisation d'assurance = 914 982€ en fonct. en 2025 ou 2026 ?)	190 000	2 340 000	0	0				
9113	2PISCINES	Piscines - Investissements communs	16 000	16 000	16 000	16 000					
9119	5BE-INGBAT	Piscine Offard découverte (AP43)	700 000	3 400 000	6 300 000	500 000					
AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS	9110	5BE-INGBAT	Salle de gymnastique de St Lambert	40 500	85 000	10 000	0				
	9111	2AUEQSP	Stade d'Offard à Saumur (hors AP)	1 000	1 000	1 000	1 000				
	9111	5BE-INGBAT	Stade d'Offard à Saumur (hors AP)	40 500	10 000	10 000	0				
SPORT - SANTE	9112	2SPORTSANT	Soutien aux projets sport-santé	50 000	50 000	50 000	0				
	9117	2SPORTSANT	Sport Santé - Circuits Trails	7 000	0	0	0				
DIRECTION DES POLITIQUES SPORTIVES				1 759 000	5 997 000	6 482 000	540 000	0	0	0	0
TOTAL PPI - OPERATIONS D'EQUIPEMENT				24 810 544	26 522 355	24 540 393	9 657 523	6 196 469	2 519 607	2 480 634	694 410
PRODUIT DES CESSIONS								200 000	200 000	200 000	200 000
FCTVA 16,404%								1 743 358	2 938 091	2 958 510	1 047 581



ROB 2025

Prospectives

www.saumurvalde Loire.fr

Rapport d'orientation Budgétaire 2025

BUDGET PRINCIPAL - PROSPECTIVE 2024 - 2028 (au 07/11/2024)

	CA 2024 en €	CA 2025 en €	CA 2026 en €	CA 2027 en €	CA 2028 en €	Hypothèses
Recettes de gestion	51 123 316	52 203 180	53 236 259	54 296 307	55 384 050	
Produits des services (R70)	4 620 283	4 791 927	4 887 765	4 985 521	5 085 231	+ 2% à compter de 2025
Impôts et taxes (R73)	33 403 333	34 004 484	34 895 075	35 809 547	36 748 565	Fiscalité ménages : bases + 2%; assiette + 2%
Dotations et participations (R74)	11 163 391	11 387 035	11 387 035	11 387 035	11 387 035	gel DGF à compter de 2025
Autres produits (R75)	1 783 479	1 866 131	1 912 784	1 960 604	2 009 619	+2,5% à compter de 2025
Dépenses de gestion	42 660 482	43 724 630	44 301 905	44 786 340	45 128 041	avec gel contribution SDIS (chap 65)
Dépenses à caractère général (D011)	10 971 203	11 892 065	12 169 696	12 349 991	12 382 991	+1,5% à compter de 2025
Dépenses de personnel (D012)	12 935 965	13 203 260	13 401 309	13 602 329	13 806 364	+1,5% à compter de 2025
Épargne de gestion	8 462 834	8 478 550	8 934 354	9 509 967	10 256 009	
Intérêts de la dette existante	500 000	360 000	300 000	240 000	200 000	
Intérêts de la dette nouvelle		19045	284 609	611 129	893 261	
Soldes financiers, except. & provisions	771 114	771 114	1 686 114	771 114	771 114	
Épargne brute (CAF)	8 733 948	8 870 619	10 035 859	9 429 952	9 933 862	
Amortissement capital dette existante	2 612 000	2 822 468	2 232 000	1 814 000	1 452 000	
Amortissement capital dette nouvelle		29 822	447 578	987 581	1 492 719	
Taux d'épargne brute	17,08	16,99	18,85	17,37	17,94	satisfaisant entre 8% et 15%
Épargne nette (CAF Nette)	6 121 948	6 018 329	7 356 281	6 628 371	6 989 143	
Dépenses d'investissement (hors D16)	20 207 348	24 810 544	26 522 355	24 540 393	9 657 523	
Recettes d'investissement (hors R16)	5 616 716	8 139 827	5 657 698	5 639 144	1 941 991	
Besoin financement de l'investissement	14 590 632	16 670 717	20 864 657	18 901 249	7 715 532	
Emprunt	761 789	10 652 388	13 508 376	12 272 878	726 389	
Amortissement du capital	2 612 000	2 852 290	2 679 578	2 801 581	2 944 719	
Encours de dette au 31/12	14 734 364	22 534 462	33 363 260	42 834 557	40 616 227	
Dette / Epargne brute	1,7	2,5	3,3	4,5	4,1	seuil vigilance = 7 ans

Rapport d'orientation Budgétaire 2025

BUDGET OM - PROSPECTIVE 2024 - 2028 (au 30/10/2024)

	CA 2024 en €	CA 2025 en €	CA 2026 en €	CA 2027 en €	CA 2028 en €	Hypothèses
Recettes de gestion	14 266 341	14 484 472	14 951 637	15 437 212	15 941 926	
Produits des services (R70)	685 314	677 646	691 199	705 023	719 123	+ 2% à compter de 2025
Impôts et taxes (R731)	11 108 323	11 332 747	11 786 057	12 257 500	12 747 800	TEOM : + 4%
Dotations et participations (R74)	1 694 000	1 694 000	1 694 000	1 694 000	1 694 000	Soutien emballages, papier, déchets élec...
Autres produits (R75)	765 000	765 000	765 000	765 000	765 000	Reprise matériaux (plastiques, acier, verre...)
Dépenses de gestion	13 846 490	13 866 687	14 280 707	14 707 868	15 147 689	
Dépenses à caractère général (D011)	13 514 995	13 515 090	13 920 543	14 338 159	14 768 304	+3% à compter de 2025
Dépenses de personnel (D012)	150 733	150 155	153 158	156 221	159 345	+2% à compter de 2025 (dont participation charges sociales des agents détachés)
Épargne de gestion	419 851	617 785	670 930	729 344	794 237	
Intérêts de la dette existante	6 000	6 000	3 200	1 500	1 000	
Intérêts de la dette nouvelle						
Soldes financiers, except. & provisions	9 917	9 917	9 917	9 917	9 917	
Épargne brute (CAF)	423 768	621 702	677 647	737 761	803 154	
Amortissement capital dette existante	122 000	124 000	101 500	19 000	19 000	
Amortissement capital dette nouvelle						
Taux d'épargne brute	2,97	4,29	4,53	4,78	5,04	satisfaisant entre 8% et 15%
Épargne nette (CAF Nette)	301 768	497 702	462 819	484 172	419 953	
Dépenses d'investissement (hors D16)	2 068 000	215 000	300 000	300 000	300 000	
Recettes d'investissement (hors R16)	340 800	33 630	49 200	49 200	49 200	
Besoin financement de l'investissement	1 727 200	181 370	250 800	250 800	250 800	
Emprunts nouveaux à réaliser (taux à 2,5% sur 20 ans)						
Encours de dette au 31/12	281 151	157 870	56 448	38 000	19 120	
Dette / Épargne brute	0,7	0,3	0,1	0,1	0,0	seuil vigilance = 7 ans

Rapport d'orientation Budgétaire 2025

BUDGET TRANSPORTS - PROSPECTIVE 2024 - 2028 (au 28/10/2024)

	CA 2024 en €	CA 2025 en €	CA 2026 en €	CA 2027 en €	CA 2028 en €	Hypothèses
Recettes de gestion	9 096 723	9 770 634	9 966 148	10 167 222	10 374 017	
Produits des services (R70)	1 469 670	1 525 710	1 556 224	1 587 348	1 619 095	+ 2% à compter de 2025
Impôts et taxes (R73)	4 899 999	5 499 999	5 664 999	5 834 949	6 009 997	+3% à compter de 2025
Dotations et participations (R74)	2 716 080	2 733 713	2 733 713	2 733 713	2 733 713	
Dépenses de gestion	8 944 923	9 582 252	9 787 418	9 982 195	10 180 859	
Dépenses à caractère général (D011)	8 741 806	9 371 898	9 559 336	9 750 523	9 945 533	+2% à compter de 2025
Dépenses de personnel (D012)	98 170	104 397	105 963	107 552	109 165	+1,5% à compter de 2025
Épargne de gestion	151 800	188 382	178 730	185 027	193 158	
Intérêts de la dette existante	51 000	30 000	20 000	14 000	10 000	
Intérêts de la dette nouvelle			6 440	6 350	6 085	
Soldes financiers, except. & provisions	337	337	337	337	337	
Épargne brute (CAF)	101 137	158 719	152 627	165 014	177 410	
Amortissement capital dette existante	147 000	148 000	149 000	124 000	70 000	
Amortissement capital dette nouvelle			10 085	10 590	10 855	
Taux d'épargne brute	1,11	1,62	1,53	1,62	1,71	satisfaisant entre 8% et 15%
Épargne nette (CAF Nette)	- 45 863	10 719	- 6 458	30 424	96 555	
Dépenses d'investissement (hors D16)	416 000	1 420 000				
Recettes d'investissement (hors R16)	6 000					
Emprunts nouveaux à réaliser (taux à 2,5% sur 20 ans)	0	207 608	6 025	0	0	ou subvention d'équilibre
Encours de dette au 31/12	659 000	718 608	367 525	237 500	167 500	
Dette / Épargne brute	6,5	4,5	2,4	1,4	0,9	seuil vigilance = 7 ans

Rapport d'orientation Budgétaire 2025

PROSPECTIVE 2024 - 2028 - BUDGET EAU POTABLE SCHEMA DIRECTEUR 1 - INVEST 5,6M€ - TARIFS + 4% en 2025

	CA 2024 en €	CA 2025 en €	CA 2026 en €	CA 2027 en €	CA 2028 en €	HYPOTHESES D'EVOLUTION
Recettes de gestion	12 696 700	13 063 336	13 411 831	13 770 665	14 140 146	tarifs 2025 + 4% puis + 3%/an (coût vie +1%)
Produit des services (R70)	11 627 363	11 993 999	12 342 494	12 701 328	13 070 809	
Dépenses de gestion	10 188 503	10 172 136	10 366 525	10 574 875	10 785 530	+ 1,5%/an à compter de 2025
Dépenses de personnel (D012)	2 214 455	2 276 520	2 310 668	2 345 328	2 380 508	
Épargne de gestion	2 508 197	2 891 200	3 045 306	3 195 790	3 354 616	
Intérêts de la dette existante	150 000	125 000	105 000	90 000	80 000	
Intérêts de la dette nouvelle		20 228	63 204	129 339	191 143	
Soldes financiers, except. & provisions	56 468	56 468	56 468	56 468	56 468	
Épargne brute (CAF)	2 414 665	2 802 440	2 933 570	3 032 919	3 139 941	
Amortissement capital dette existante	660 000	651 500	656 850	583 000	489 000	
Amortissement capital dette nouvelle		31 674	101 002	211 040	321 356	
Épargne nette (CAF Nette)	1 754 665	2 119 266	2 175 718	2 238 879	2 329 585	
Taux d'épargne brute	19%	21%	22%	22%	22%	satisfaisant entre 8 et 15%
Dépenses d'investissement (hors D16)	4 300 000	4 300 000	5 469 000	5 469 000	5 350 000	dont 5 638K€ sur période 2026 - 2029 correspondant au scénario 1 du SDAEP régie
Recettes d'investissement (hors R16)	430 000	430 000	546 900	546 900	535 000	financement 10%
Besoin financement de l'investissement	3 870 000	3 870 000	4 922 100	4 922 100	4 815 000	
Emprunt	809 111	1 750 734	2 746 382	2 683 221	2 485 415	
Amortissement du capital	660 000	683 174	757 852	794 040	810 356	
Encours de dette au 31/12	5 748 943	6 816 503	8 805 033	10 694 214	12 369 273	
Dette / Épargne brute	2,4	2,4	3,	3,5	3,9	seuil vigilance = 7 ans

Rapport d'orientation Budgétaire 2025

PROPECTIVE 2024 - 2028 - BUDGET ASSAINISSEMENT

TARIFS + 4% en 2025

BUDGET ASSAINISSEMENT	CA 2024 en €	CA 2025 en €	CA 2026 en €	CA 2027 en €	CA 2028 en €	HYPOTHESES D'EVOLUTION
Recettes de gestion	9 813 400	10 128 002	10 430 042	10 741 144	11 061 578	+4% en 2025 puis +3%/an coût vie +1%
Produit des services (R70)	9 763 400	10 128 002	10 430 042	10 741 144	11 061 578	
Dépenses de gestion	7 751 861	7 715 134	7 830 861	7 948 324	8 067 549	+ 1,5%/an à compter de 2025
Dépenses de personnel (D012)	1 130 095	1 171 914	1 189 493	1 207 335	1 225 445	
Épargne de gestion	2 061 539	2 412 868	2 599 181	2 792 820	2 994 029	
Intérêts de la dette existante	236 000	210 000	180 000	150 000	130 000	
Intérêts de la dette nouvelle		36 265	90 396	127 701	152 098	
Soldes financiers, except. & provisions	36 000	49 000	49 000	49 000	49 000	
Épargne brute (CAF)	1 861 539	2 215 603	2 377 785	2 564 119	2 760 931	
Taux d'épargne brute	18,97	21,88	22,80	23,87	24,96	satisfaisant entre 8 et 15%
Amortissement capital dette existante	1 000 400	1 010 000	990 000	660 000	650 000	
Amortissement capital dette nouvelle		56 786	145 192	212 921	264 782	
Épargne nette (CAF Nette)	861 139	1 148 817	1 242 593	1 691 198	1 846 149	
Dépenses d'investissement (hors D16)	3 721 500	4 090 842	3 600 000	3 600 000	3 600 000	
Recettes d'investissement (hors R16)	720 000					
Besoin financement de l'investissement	3 001 500	3 370 842	2 880 000	2 880 000	2 880 000	
Emprunts nouveaux (2,5% sur 20 ans)	1 450 584	2 222 025	1 637 407	1 188 802	1 033 851	7 500K€ emprunts nouveaux sur la période (2,5% sur 20 ans)
Amortissement du capital	1 000 400	1 066 786	1 135 192	872 921	914 782	
Encours de dette au 31/12	7 245 184	8 400 423	8 902 638	9 218 519	9 337 588	
Dette / Épargne brute	3,9	3,8	3,7	3,6	3,4	

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2024



Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire
11 rue du Maréchal Leclerc
CS 54030 - 49408 Saumur Cedex
Tél. 02 41 40 45 50
www.saumurvalde Loire.fr



SOMMAIRE



P 06 - INGÉNIERIE ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

P 11 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ

P 25 - EAU ET ASSAINISSEMENT

P 30 - ENVIRONNEMENT

P 41 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

P 52 - CULTURE

P 56 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES
ET COMMANDES PUBLIQUES



Mesdames et Messieurs,

Nous avons été clairs depuis le début de ce mandat : avec le développement économique, créateur d'emplois, et les services publics, qui sont l'un des volets de la redistribution des richesses créées, l'environnement - dans son acception la plus large - est notre priorité. Développement des énergies propres, protection de la ressource en eau, réduction des déchets, verdissement de nos transports publics, amélioration de la qualité de l'air... autant de sujets, d'actions, d'enjeux que nous devons prendre à bras-le-corps.

Ces enjeux, ils se retrouvent non seulement dans nos politiques à proprement parler environnementales, mais aussi dans toutes nos autres politiques. Lorsque l'on parle rénovation des logements, on parle environnement. Lorsque l'on parle de mobilité, on parle d'environnement. Lorsque l'on parle d'urbanisme, on parle d'environnement. Lorsque l'on parle de tourisme, on parle d'environnement. L'environnement est partout et doit continuer de l'être : il n'est pas seulement un volet d'une politique globale, mais doit être plus que jamais un socle à l'ensemble de nos actions.

Ainsi l'Agglomération Saumur Val de Loire, depuis plusieurs années maintenant, " Ose le Vert " comme le dit notre slogan, et ce nouveau Rapport de Développement Durable permet, cette année encore, de présenter les nombreuses avancées et résultats positifs de l'action de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, tout en identifiant le chemin restant à parcourir.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Jackie Goulet Claisse
Président de la Communauté
d'Agglomération Saumur Val de Loire
Maire de la Ville de Saumur

CLÉ DE LECTURE : LA DÉMARCHE TERRITOIRE ENGAGÉ CLIMAT AIR ÉNERGIE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

La démarche de labellisation Climat-Air-énergie de l'ADEME est un outil d'origine européenne (European Energy Award) qui permet aux collectivités d'améliorer leur politique énergie-climat.

Ce label distingue la performance des meilleures politiques et actions climat-air-énergie d'une collectivité. L'attribution du label se fait via une évaluation à partir d'un catalogue unique au niveau européen et un référentiel national d'aide à l'évaluation qui comprend 61 actions et 500 points qui traitent des compétences de l'Agglomération et des actions des services pour mettre en œuvre les politiques publiques. Le label est attribué sur la base des compétences et de la sphère d'influence de la collectivité et se fait par un auditeur externe et indépendant.

Les niveaux de labels correspondent à des pourcentages de réalisation (rapport entre les actions réalisées et le potentiel d'actions maximum de la collectivité) :



Le label est attribué pour 4 ans. Au-delà, la collectivité est ré-auditée pour suivre les progrès réalisés et lui permettre de conserver sa distinction.

DOMAINES DU LABEL

D1	Développement territorial
D2	Patrimoine de la collectivité
D3	Approvisionnement en énergie et eau, assainissement
D4	Mobilité
D5	Organisation interne
D6	Communication et coopération

Depuis 2019, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la Ville de Saumur sont engagées dans la démarche Territoire Engagée Transition Écologique, label Climat-Air-Énergie de l'ADEME. Pendant 4 ans, elles ont travaillé sur la structuration d'une politique climat-air-énergie et sur la mise en œuvre opérationnelle des actions afin d'atteindre le premier palier du label. Cette politique a été récompensée par la Commission Nationale du Label (CNL) qui s'est réunie le 5 avril 2023 pour évaluer le dossier des deux collectivités. Elles ont obtenu les 2 étoiles du label Climat-Air-Énergie avec un score de **38,1 %**. Le label est octroyé pour 4 ans. Durant ce nouveau cycle, les collectivités doivent poursuivre leurs efforts pour progresser vers le niveau supérieur.



Ainsi, 10 axes de progressions ont été priorisés pour atteindre les 50% (3 étoiles) d'ici 2027.

AXES DE PROGRESSION POUR 2023-2027 DÉFINIS DANS LE CADRE DU LABEL

A1	Former et mobiliser agents et élu.es (sobriété, adaptation au changement climatique, accompagnement aux changements de comportement...)
A2	Systématiser la politique d'achats durables
A3	Tendre vers un schéma directeur du patrimoine en intégrant des objectifs climat, air, énergie
A4	Intégrer des exigences développement durable dans les projets d'aménagements
A5	Intégrer la vulnérabilités au changement climatique dans les différentes politiques publiques
A6	Soutenir la rénovation des logements en intégrant des objectifs climat, air, énergie
A7	Poursuivre la dynamique d'économie circulaire
A8	Engager une démarche de tourisme durable
A9	Réaliser l'évaluation climat du budget
A10	Suivre et évaluer nos actions (indicateurs de suivi, COPIL/COTEC, tableau de bord...)

Certaines actions présentes dans ce rapport de développement durable contribuent au label Territoire Engagé Transition Écologique « Climat-Air-Énergie » (TETE-CAE).

L'exemple ci-dessous permet de voir comment les identifier :



signifie que l'action contribue au label en s'inscrivant dans le domaine D2 - Patrimoine de la collectivité en lien avec les axes de progression A3 - Tendre vers un schéma directeur du patrimoine en intégrant des objectifs climat, air, énergie et A4 - Intégrer des exigences développement durable dans les projets d'aménagements.



INGÉNIERIE ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE AU THÉÂTRE LE DÔME

Il a été mis en place une régulation du chauffage et de la climatisation par sonde de température et un planning d'occupation des espaces.

Ce dispositif a permis de réduire les consommations d'énergie sans même faire de travaux. 10 sondes ont été installées et paramétrées par les équipes techniques de l'Agglomération.

En 2023, la dépense énergétique était de 76 445 €. 66 615 € ont été évités.

PERSPECTIVES

- Continuer le travail d'optimisation énergétique en mettant en place un tableau de bord de pilotage énergétique ainsi que d'autres compteurs (prévu en 2025).

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	+



ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET ÉCLAIRAGE URBAIN, SYNONYMES D'EFFICACITÉ ET DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUES

Les plages d'allumage de l'éclairage des 31 zones d'activités économiques ont été modifiées et les luminaires ont été renouvelés via le délégataire Siéml (passage en LED, détection luminosité). Ces derniers s'allument sur capteur luminosité entre 6h30 et 22h.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	+



- 25%

de consommation d'énergie entre 2021 et 2023 (sans travaux, uniquement de la régulation)



- 40%

d'émission de CO₂



- 73%

de consommation d'énergie entre 2021 et 2023

88 000 €

évités en 2023 (dépense énergétique totale 2023 de 33 000 €)

- 17%

de consommation d'énergie
entre 2019 et 2023



- 27%

d'émission de CO₂

123 000 €

d'économie en 2023
sur un coût total énergie
de 496 287 €, soit 25%



237

appareils changés
ce qui représente une puissance
de 4 000 W au lieu de 9 000 W

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DES PISCINES COUVERTES

Les piscines couvertes représentent 2/3 des consommations d'énergie des bâtiments de l'Agglomération.

MODIFICATION DES PLAGES D'ALLUMAGE

Une baisse d'1°C de la température des bassins des piscines couvertes a été effectuée en avril 2022, puis d'1°C supplémentaire en septembre 2022 afin de répondre aux exigences de sobriété (crise du gaz).

Lorsque les bassins étaient à -2°C (pendant 4 mois), les services de l'Agglomération ont constaté une baisse des fréquentations dans les piscines. Les retours des usagers étaient négatifs..

En janvier 2023, il a été décidé de remonter d'1°C la température des bassins pour garantir le confort des usagers. Les retours sont depuis meilleurs.



RELAMPING A LA PISCINE VAL DE THOUET

En février 2024, l'Agglomération a remplacé tous les luminaires par des LED à la piscine du Val de Thouet à Saumur. Cette opération concerne la zone accueil, les bureaux, les vestiaires personnels et « publics » et les locaux annexes.

PERSPECTIVES

- Travailler sur l'efficacité énergétique, sensibiliser et former les agents techniques



Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++

INSTALLATION DU SYSTÈME ONSEN À LA PISCINE DU VAL DE THOUET

Chaque jour, l'eau des bassins est renouvelée en fonction de la fréquentation de la piscine. Réglementairement, l'eau est renouvelée à raison de 30 litres d'eau/jour/baigneur, que l'on appelle « débit de fuite ».

Le système ONSEN mis en place en juin 2024 permet de :

- Récupérer les « débits de fuite » réglementaires pour alimenter la cuve afin de laver les filtres.
- Récupérer les calories des eaux grises pour préchauffer l'eau neuve qui entre dans les bassins.



3 120 m³

d'eau récupérée et réutilisée



2 MWh / mois

de gain sur les
4 premiers mois d'utilisation

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++

RÉNOVATION DE LA PISCINE À GENNES-VAL-DE-LOIRE

L'Agglomération a rénové la piscine de Gennes-Val-de-Loire en 2024. A cette occasion, différents travaux ont été réalisés pour :

Économiser l'énergie :

- Installation d'une pompe à chaleur en remplacement de la chaudière gaz.
- Mise en place de couverture thermique sur les bassins sportifs et ludiques afin de conserver la chaleur et moins chauffer l'eau.



320 m³

d'eau récupérés (2 mois été 2024)



Économiser l'eau :

- les eaux de pluie et de lavage des filtres sont récupérées pour arroser les végétaux et nettoyer les routes (balayeuse).
- 40 m³ d'eau sont récupérés par semaine.

Utiliser des matériaux biosourcés :

- Construction des nouveaux vestiaires en ossature et bardage bois après avoir démolé les anciens vestiaires en béton.

Végétaliser les abords de la piscine :

- Réduction de la surface de plages minérales et augmenter le solarium végétal



Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20241114-2024-139-DC-DE
Date de télétransmission : 18/11/2024
Date de réception préfecture : 18/11/2024

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ

696 000 €

investis dans les terrains



17 300 m²

de parcelles acquises



2

réunions RSE en 2024

18

entreprises présentes lors du 1^{er}
groupe de la démarche RSE

DENSIFICATION DES ZONES D'ACTIVITÉS

Afin de réduire la consommation d'espaces agricoles et naturels, l'Agglomération a poursuivi en 2024 l'acquisition de parcelles (non bâties ou bâties) à l'intérieur des zones d'activités (ZA). Ces actions permettent de limiter l'étalement urbain. Les acquisitions sont les suivantes :

- une parcelle d'un hectare, avec un bâtiment de 800 m² dans la ZA de la Saulaie à Doué-en-Anjou pour 600 000 €
- une parcelle de 1 300 m² dans la ZA Europe-Champagne à Montreuil-Bellay pour 36 000 €
- une parcelle de 6 000 m² dans la ZA Europe-Champagne à Montreuil-Bellay pour 60 000 €

PERSPECTIVES

- Actions qui devraient se renouveler en 2025



Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++

DÉMARCHE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (RSE)

Les industriels sont désormais soumis à la mise en place de la démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Cette démarche est soit volontaire, soit obligatoire de la part de la loi ou des clients qui imposent la RSE dans leur choix. Après un certain nombre de rendez-vous, il s'est avéré que plusieurs industriels saumurois ne savaient pas l'appliquer, ne connaissaient pas les démarches et recherchaient des exemples.

Le 20 juin 2024, un premier groupe a été créé par l'Agglomération ; 18 industriels étaient présents. Les participants ont souhaité le développement de projets en lien avec le territoire, en plus de leurs démarches internes. Les démarches qui seront approfondies concerneront la biodiversité, l'énergie et les déchets principalement.

2^e RDV de la démarche RSE



PERSPECTIVES

- Actions qui devraient se renouveler en 2025



Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++

RENDEZ-VOUS DES SAVOIR-FAIRE

Afin d'aider les industriels à découvrir les savoir-faire locaux, à relocaliser leurs achats, et ainsi réduire les transports des différentes marchandises, il est proposé régulièrement aux industriels saumurois de découvrir les savoir-faire de plusieurs d'entre eux.

2 rendez-vous ont été organisés en 2024, un 1^{er} en avril chez Asure à Saumur (photo ci-dessous) et un 2nd en septembre chez Néopolia à Saumur.



PERSPECTIVES

- Actions qui devraient se renouveler en 2025



Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	++

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'Agglomération Saumur Val de Loire a adhéré à l'association ADECC qui a pour objectif de développer les actions d'économie circulaire, de mutualisation et de réduction des déchets.

Elle a organisé avec cette association deux petits-déjeuners (secteur Nord-Loire et secteur Sud-Loire) à destination des industriels pour les sensibiliser sur ces sujets.

En parallèle, l'ADECC organise deux fois par an, à destination des industriels, des collectes de déchets électriques et électroniques (DEEE) pour les recycler.

PERSPECTIVES

- Actions qui devraient se renouveler en 2025



Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	++



2

rendez-vous découverte
des savoir-faire en 2024

20

industriels présents
(en avril et en septembre)

1 000 €/an

d'adhésion à l'ADECC

15

entreprises présentes
à chaque petit-déjeuner



2,33 T

de DEEE collectés lors des collectes
d'octobre 2023 et d'avril 2024
pour 13 entreprises participantes



21

entreprises présentes
aux réunions d'information



3

entreprises souhaitent
poursuivre la réflexion sur
l'achat de véhicule Hydrogène



10 755 €

Coût estimé de l'étude de faisabilité

DÉVELOPPEMENT D'UNE FILIÈRE HYDROGÈNE

En novembre 2022, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a réuni des industriels et transporteurs du territoire pour une séance d'information sur l'énergie hydrogène, et particulièrement l'hydrogène vert.

Lors de cette rencontre, une trentaine d'entreprises étaient présentes et 21 d'entre elles ont souhaité poursuivre le projet au terme de cette réunion d'information.

En 2023, la Communauté d'Agglomération avec NEOPOLIA et ARCADIS, ont mené une étude d'opportunité destinée à identifier au cas par cas, dans chaque entreprise, des réels besoins, ou non, en hydrogène et de les quantifier. L'objectif de cette étape était de vérifier s'il était opportun pour chaque entreprise candidate d'utiliser cette nouvelle énergie.

Après un premier questionnaire, deux réunions de restitution ont été menées durant l'automne 2023. La première était destinée aux entreprises intéressées pour utiliser cette énergie pour leurs véhicules/camions et la deuxième était dédiée aux entreprises utilisant la technologie en n'étant ni producteur ni consommateur. A l'issue de ces réunions, quatre entreprises ont indiqué vouloir acquérir un camion/véhicule Hydrogène.

Dans la suite de la première prestation, l'étape suivante concerne la caractérisation des véhicules voulus par ces entreprises (type de camions/véhicules, fréquence d'utilisation, besoin en hydrogène par unité de temps). L'objectif de cette étape est de fournir aux premiers candidats un budget d'investissement et un budget de fonctionnement. Cette étape permettra aussi de fournir au futur distributeur les volumes nécessaires au lancement de la filière locale et la fréquence des besoins.



PERSPECTIVES

- Actions qui devraient se poursuivre en 2025
- La suite de ce projet concernera la mise en place d'un lieu de distribution de cette énergie. Un autre focus pourra concerner l'usage industriel (projet de four industriel agroalimentaire)



Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)

L'objectif du PAT est de mettre en œuvre des actions pour développer durablement les filières agricoles et alimentaires locales et structurer une offre alimentaire de proximité et de qualité accessible à tous les habitants du territoire. Le PAT concerne l'ensemble des habitants du territoire Saumur Val de Loire et tous les acteurs du système alimentaire local. Il touche autant les acteurs économiques (producteurs, transformateurs, opérateurs logistiques, distributeurs, restaurateurs), que les acteurs de la société civile (associations locales, collectifs de citoyens), les collectivités locales (communes et leurs établissements de restauration collective), les acteurs du secteur social (CCAS, associations d'aide alimentaire), de l'Économie Sociale et Solidaire (acteurs de l'insertion professionnelle...) et les habitants du territoire (consommateurs, élèves, familles, publics précaires...). Après un diagnostic du territoire, une phase de définition et validation d'un plan d'actions global, l'année 2024 est la troisième année de mise en œuvre de ce plan d'actions.

LES 12 ENJEUX DU TERRITOIRE

1. Développer et structurer des filières de production locales, en soutenant les outils de transformation
2. Préserver l'équilibre entre productions animales et végétales
3. Favoriser la reprise des exploitations et l'installation de nouveaux porteurs de projets
4. Encourager des pratiques de production vertueuses et de qualité
5. Gérer durablement les ressources en eau et adapter les productions au changement climatique
6. Lutter contre le gaspillage alimentaire et développer l'économie circulaire
7. Développer la visibilité des produits locaux et leur identification par les consommateurs
8. Développer des outils logistiques adaptés à l'approvisionnement local pour les distributeurs
9. Faciliter l'approvisionnement local dans la restauration collective et le recours à des produits de qualité en lien avec la loi Egalim
10. Développer une politique de lutte contre la précarité alimentaire coordonnée et inclusive, qui garantisse l'accès à des produits locaux de qualité pour tous
11. Sensibiliser les différents publics à une alimentation saine et équilibrée
12. Encourager l'interconnaissance des acteurs et créer du lien

PERSPECTIVES

- Poursuite de l'animation du PAT en lien avec les acteurs du territoire
- Focus sur le sujet de la restauration collective et de la précarité alimentaire



D1

D6

A7

A10

Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	++



1

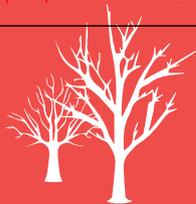
semaine de manifestation :
4 visites de ferme,
1 conférence

12

enjeux sur le territoire

6 ACTIONS PRIORITAIRES

- PROMOTION DES PRODUITS LOCAUX
- SOUTIEN A L'INSTALLATION-TRANSMISSION DES ENTREPRISES AGRICOLES
- ÉTUDE DE FAISABILITE POUR LA CREATION D'UNE CUISINE CENTRALE
- DEVELOPPEMENT DE FILIERES LOCALES
- ORGANISATIONS D'ÉVÈNEMENTS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES
- ACCOMPAGNEMENT DE LA RESTAURATION COLLECTIVE



Stratégie des
10 000 arbres/an

3 000

arbres plantés,
5 projets de plantation,
1 projet de micro-boisement
pour un coût de

12 484 €



3

vidéos
à retrouver dans la playlist
« Les forêts Saumur Val de Loire »
de la chaîne YouTube de l'Agglo



64

participants sur les 3 animations
proposées dans le cadre de la
Journée internationale des forêts

CHARTRE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE

L'élaboration de la Charte forestière de Saumur Val de Loire initiée en 2021 s'est terminée par son approbation et sa signature en juin 2023. L'animation du plan d'actions a commencé dès juillet 2023. Les actions en cours :

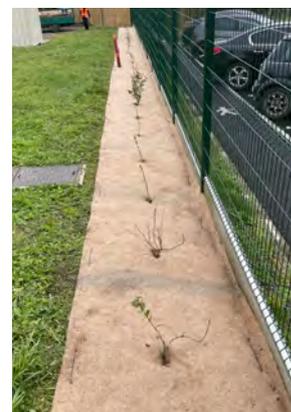
- Cycle découverte de la filière forêt bois ;
- Stratégie de plantations de 10 000 arbres par an ;
- Appel à projet « Plantons aussi en entreprise » ;
- Récolte d'arbres à maturité ;
- Valorisation locale et reboisement ;
- Animation tout public : festival Nuits des forêts ;
- Réalisation de vidéos sur la gestion forestière favorable à la biodiversité (zoom sur « Chevalerie de Chacé », « le changement climatique dans la filière bois/forêt » et « Biodiversité des forêts »).



Visite en forêt

STRATÉGIE DE PLANTATIONS DE 10 000 ARBRES PAR AN

Afin de renforcer la volonté des communes et des entreprises souhaitant planter des arbres sur leur foncier disponible, non constructible, deux appels à projet « Des arbres pour ma commune » et « Plantons aussi en entreprise » ont été lancés par la Communauté d'Agglomération pour la période 2024-2026. Ils ont pour vocation d'apporter une enveloppe financière aux projets les plus vertueux et des conseils pour la mise en œuvre de plantation de haies, de micro-boisement ou d'arbres isolés.



PERSPECTIVES

- Poursuivre la stratégie de plantations des 10 000 arbres par an : 6 projets de plantations prévus cet hiver dont 1 micro-forêt sur la zone Ecoparc à Saumur et réalisation de 2 vidéos de promotion
- Nouvel appel à projet « une micro-forêt pour ma commune » avec une participation de l'Agglomération à hauteur de 3 000 € par projet
- Cycle découverte de la filière bois : 1/2 journée en octobre avec la visite de chantier d'exploitation forestière
- Animation grand public : festival Nuits des forêts
- Poursuite de la mise en œuvre du plan d'action

Lutte contre le changement climatique	+++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	+



CLAUSES SOCIALES D'INSERTION

L'Agglomération a mené différentes actions en collaboration avec des partenaires du territoire dans le cadre des clauses sociales :

• 7 novembre 2023 : Rencontre entre les structures d'insertion et les organismes de formation à l'AFPA de Doué-en-Anjou (photo ci-contre).

80 professionnels ont participé pour échanger sur les opportunités de formation.

Au programme également des témoignages de parcours d'insertion.



• Décembre 2023 : Visite découverte des métiers du bâtiment à l'espace socio-culturel et de jeunesse à Saumur pour 6 jeunes de Mission Locale (Photos ci-dessus).



• 25 avril 2024 : Rendez-vous JOB 49 à Saumur organisé par le CD 49 : 17 participants bénéficiaires du RSA sont venus rencontrer les entreprises.



Entre le 1^{er} octobre 2023
et le 31 août 2024

90 000

heures de travail
en insertion réalisées
par un public défavorisé

4 000

heures de formation réalisées



228

personnes
en Contrat Longue Durée
Soit 79,5% des participants

• Décembre 2023 : Moment convivial organisé par l'entreprise Durand TP à l'occasion du passage en CDI d'un salarié en insertion (photo ci-contre).



Entre le 1^{er} octobre 2023
et le 31 août 2024

50

marchés clausés par le service
de la commande publique
mutualisé Ville/Agglo,
ce qui a généré

34 000

heures de travail en insertion
réalisées par un public défavorisé
pour

134

contrats de travail

1 900 h

de formation ont eu lieu pour
assurer la montée en compétences
de ces personnes durant les
parcours d'insertion.

ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS PAR LE BIAS DES CLAUSES SOCIALES D'INSERTION ET DE CLAUSES VERTES

Le service commun de la Commande publique Ville de Saumur/ Agglomération Saumur Val de Loire participe activement au développement des clauses sociales d'insertion par le biais des marchés publics.

Ce qui a permis à des personnes très éloignées du marché du travail d'obtenir des emplois durables au sein des entreprises.

Toutes les tranches d'âge ont bénéficié des clauses sociales d'insertion au titre des marchés rattachés à la Communauté d'agglomération et la Ville de Saumur (jeunes de moins de 26 ans, personnes âgées entre 26 et 49 ans et personnes de plus de 50 ans).

Leur profil est diversifié : demandeurs d'emploi de longue durée, travailleurs handicapés, personnes au RSA, jeunes en insertion majoritairement suivi par la Mission Locale...

Un accompagnement socio-professionnel est mis en œuvre pour chaque salarié en insertion. Ce qui permet la construction d'un projet professionnel par l'acquisition de compétences, la réalisation de bilans professionnels, des actions de formation et une aide à la recherche d'emploi. Il est assorti d'un accompagnement social spécifique pour lever les multiples freins d'accès à l'emploi.



Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	+++
Modes de production et de consommation responsables	

TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE : ENTREPRISE À BUT D'EMPLOI ASURE

ASURE (Atelier Saumurois Utile au Retour à l'Emploi), est une Entreprise à But d'Emploi, créée en avril 2022 dans le cadre de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur Longue Durée. Cette entreprise, soutenue par la Communauté d'Agglomération, embauche des salariés privés d'emploi, issus du Quartier Prioritaire de Saumur et de la Commune de Montreuil-Bellay. En 2024, après deux années, ASURE poursuit son développement et le recrutement de salariés.

LES ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE À BUT D'EMPLOI SUR SAUMUR ET MONTREUIL-BELLAY SONT LES SUIVANTES :

à Saumur :

- Atelier bois : recyclage des palettes.
- Restauration des étudiants
- Sous-traitance industrielle
- Démantèlement des ouvrants
- Réparation palox
- Démantèlement des peluches

à Montreuil-Bellay :

- Jardin
- Epicerie solidaire
- Sous-traitance industrielle
- Tri Textile
- Entretien cimetière
- Démantèlement des peluches



PERSPECTIVES

- Objectifs d'emplois à atteindre en 2026 : 170 salariés
- Mise en place de nouvelles activités : collecte de graines, valorisation de carton (litière équine en carton recyclé), recyclage quincaillerie, numérisation de documents



D1

D6

A7

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	+++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	++

63

salariés à l'EBE Asure
(19 salariés à Montreuil-Bellay,
38 salariés à Saumur, 6 encadrants)

Activités sur les 2 ans d'ouverture

14

tonnes d'huisseries démantelées
pour recyclage

1 000

composteurs fabriqués à partir
de 92 tonnes de palettes bois

132

tonnes de textile triées
et 40 tonnes en réemploi

3 200

repas aux étudiants avec des
légumes « moches »

22

familles bénéficiaires
de l'épicerie solidaire

et aussi

1,5 tonne de légumes cultivés,

17 tonnes de peluches démantelées,

520 heures d'entretien des cimetières,

120 000 litres de lait et 550 tonnes de
sucre recyclés pour le méthaniseur,

130 palox réparés



12

véhicules légers électriques
MOBIL'IZI
et 3 scooters électriques



94

utilisateurs en 2023

MOBIL'IZI

L'objectif d'employabilité des personnes éloignées, voire très éloignées, de l'emploi et de la formation, passe par la levée des freins comme la mobilité.

La mobilité décarbonée déployée notamment par Mobil'izi et les partenaires de l'Insertion par l'Activité Economique, y participe. Mobil'izi est un service de location solidaire qui met à disposition un véhicule selon les besoins de locomotion pour se rendre à un emploi, à une formation qualifiante, à un entretien d'embauche. Les véhicules électriques sans permis sont répartis en priorité vers les publics les plus précaires.

Les utilisateurs sont accompagnés dans la sécurisation de leur parcours en mobilité, incluant la découverte de la mobilité douce en vélo électrique et le changement des pratiques par NéoMobin.

Ce service a été co-construit par l'État, le Département de Maine-et-Loire, la Région des Pays de la Loire, l'Agglomération Saumur Val de Loire et ASPIRE qui porte le projet.

mobil'izi

en route vers l'emploi

EN SAUMUROIS



PERSPECTIVES

- Renouvellement du soutien à l'accompagnement pour une mobilité décarbonée inclusive et solidaire y compris des publics les plus précaires



Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	+



D4

D6

A2

A5

A10

SOLUTIONS PARTAGE

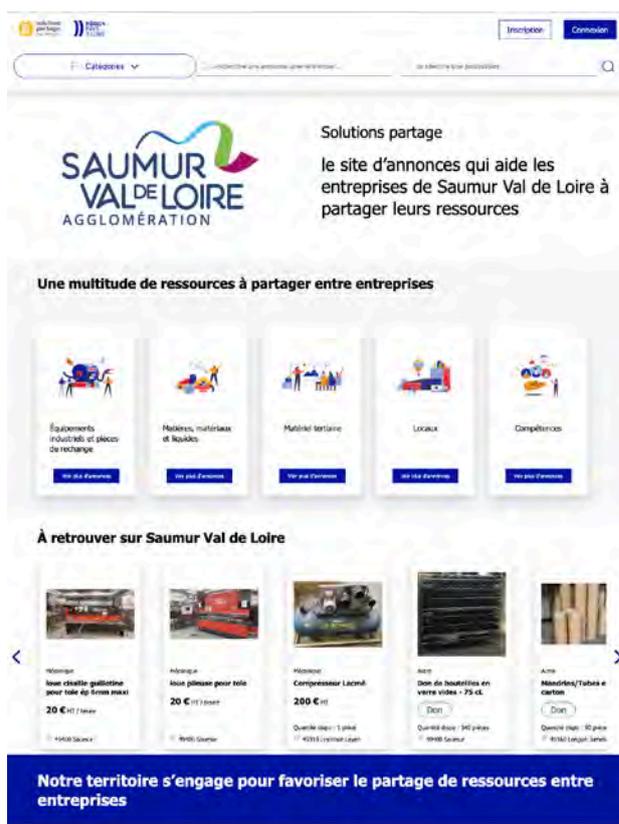
Le Club-RH est né de la volonté des entreprises de partager un temps de rencontre dédié à leurs besoins, pratiques et expériences en matière de ressources humaines. Interfilière, il est ouvert aux entreprises de toutes tailles du territoire Saumur Val de Loire, et animé par l'Agglomération.

Dans le cadre de ses missions d'accompagnement au développement des pratiques des entreprises, le Club-RH favorise le partage de pratiques et de solutions interentreprises. Ainsi, les 255 membres du Club-RH ont été informés de l'existence de Solutions Partage.

Solutions Partage est une plateforme de réemploi à destination des professionnels, entreprises et associations créée par la Région Pays de la Loire. Elle propose le partage de ressources en circuit court, favorise le réemploi, permet donc de réduire la production de déchets et propose le calcul des émissions évitées en eqCO₂. Cette plateforme permet aussi la mutualisation d'équipements, ou encore le partage de compétences.

Toute entreprise du territoire peut se connecter et utiliser gracieusement ce service.

Solutions Partage est promu sur le terrain par les développeurs économiques de l'Agglomération.



PERSPECTIVES

- Renouvellement de l'accompagnement des pratiques de circuit court et RSE interentreprises

Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	++



42

entreprises ont un compte
« Solutions partage »



4,69 kg

eqCO₂ évités à ce jour



D1

D6

A2

A7

A10



5

territoires sont aujourd'hui
labellisés par la Fédération
Française de Cyclotourisme
(FFCT)

18

itinéraires créés
entre 11,5 et 169 kms
à suivre grâce à une trace gpx

1

circuit découverte balisé
sur le territoire de l'Agglomération

CRÉATION D'ITINÉRAIRES GRAVEL

Afin de répondre à une nouvelle demande de pratique cyclable, de diversifier l'offre et de se démarquer des autres territoires, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a choisi de développer des itinéraires pour la pratique Gravel.

Cette pratique émergente est une pratique cyclable entre le VTT et le VTC, marquée par la polyvalence de la nature des sols des chemins empruntés grâce à un vélo adapté.

L'Agglomération a obtenu le label « rando Gravel » décerné par la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT).



PERSPECTIVES

- Développement de nouveaux itinéraires Gravel
- Développement d'une manifestation autour du Gravel

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	++

LABEL TERRITOIRE VÉLO

TERRITOIRE VÉLO



Fédération française de cyclotourisme

L'Agglomération a obtenu le label Territoire Vélo, ce qui permet :

- La mise en valeur des actions en faveur du développement du tourisme à vélo mais aussi sur le développement au quotidien
- La caution de la Fédération Française de Cyclotourisme, gage de qualité
- L'intégration à un réseau d'échanges, avec un soutien technique pour les projets vélo
- La mobilisation des acteurs locaux
- Le développement de l'attractivité du territoire

PERSPECTIVES

- Animation et renouvellement du label

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	+

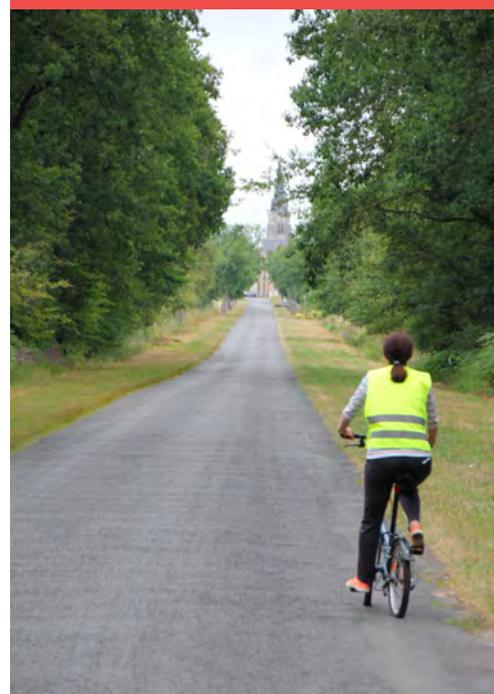


2^e

collectivité labellisée
en Pays de La Loire

Durée du label

3 ans



6

pays européens



1 000 km

en Pays de la Loire

260 km

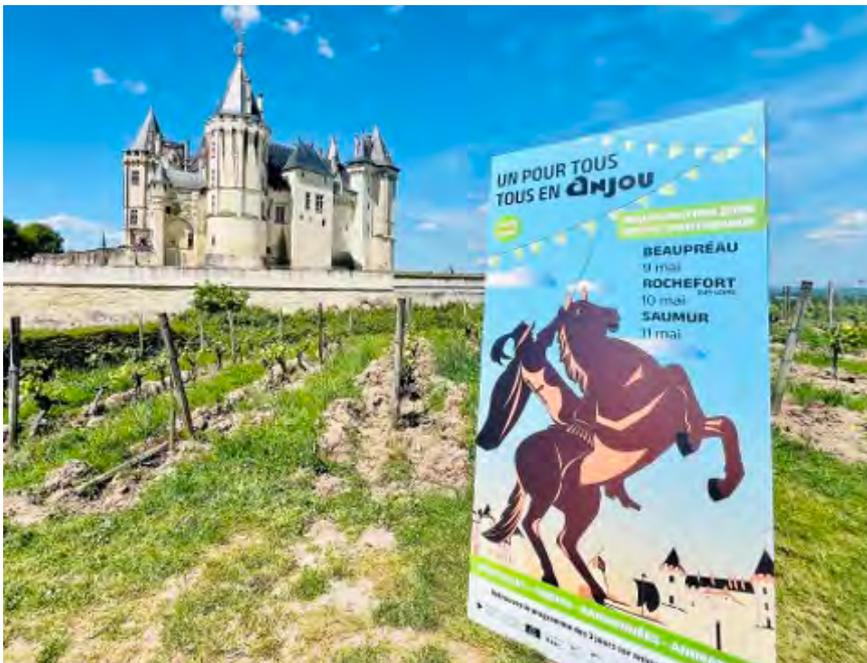
en Anjou

80 km

sur le territoire de l'Agglomération

ROUTE EUROPÉENNE D'ARTAGNAN

La Route Européenne d'Artagnan a été balisée et inaugurée le 11 mai 2024.



Inauguration de la REA le 11 mai 2024

Il s'agit du 1^{er} itinéraire équestre labellisé itinéraire culturel du conseil de l'Europe traversant 6 pays européens. Il est formé de 6 routes thématiques.

A terme ce sont 10 000 km qui seront balisés dont :

- 1 000 km en Pays de La Loire,
- 260 km en Anjou
- 80 km sur le territoire de l'Agglomération



Inauguration de la REA le 11 mai 2024

PERSPECTIVES

- Développement des services autour de cet itinéraire

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20241114-2024-139-DC-DE
Date de télétransmission : 18/11/2024
Date de réception préfecture : 18/11/2024



EAU ET ASSAINISSEMENT

2 422

mousseurs distribués aux mairies
du territoire :

1100 mousseurs sur le territoire
Eaux Saumur Val de Loire SAUR
1322 mousseurs sur le territoire
Eaux Saumur Val de Loire REGIE



4

agents utilisent quotidiennement
l'équipement

DISTRIBUTION DE MOUSSEURS

L'Agglomération a mis à disposition des mousseurs auprès des usagers du service d'eau.

Ces dispositifs permettent de limiter les volumes d'eau consommés. (Débit moyen d'un robinet avec mousseur : 5 l/min contre 13 l/min sans mousseur)

Ces mousseurs ont été distribués par l'intermédiaire des mairies.



Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	

CRÉATION D'UN ABRI À VELOS SUR LE SITE DES AUBRIÈRES

Dans le cadre du contrat de délégation passé depuis le 1^{er} janvier Afin de favoriser l'utilisation du vélo par les agents du service eau et assainissement et de la Régie Eaux Saumur Val de Loire, un abri à vélos a été mis en place.

PERSPECTIVES

- Développer l'usage du vélo avec la mise en place de 2 vélos électriques de service permettant de rejoindre le centre ville de Saumur



Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	

MISE EN PLACE DE BORNES MONECA

Un nouveau service Eaux Saumur Val de Loire destiné aux professionnels et aux collectivités a été mis en place le 22 février 2024 sur la totalité du territoire communautaire. La gestion de ces bornes Monéca est assurée par les exploitants Eaux Saumur Val de Loire.



Les avantages des bornes :

- Une protection du parc incendie, car les prises d'eau « sauvages » sur les poteaux incendie conduisent parfois à leur détérioration.
- Le contrôle du débit, car celui-ci est augmenté graduellement à l'aide d'un bouton et limité à 40m³/h. Les coups de bélier hydrauliques fréquents lors des ouvertures, ainsi que les eaux troubles, sont ainsi évités.
- Une protection anti-pollution du réseau public par clapet anti-retour.
- Un contrôle d'accès par carte : une gestion monétique par prépaiement.
- Un comptage des volumes d'eau puisés.

Ces bornes de puisage fonctionnent avec des cartes prépayées à se procurer soit à SAUR, soit à la RÉGIE Eaux Saumur Val de Loire, selon le secteur.

PERSPECTIVES

- Continuer le déploiement de bornes pour être au plus près du besoin des usagers professionnels



Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	+



33

bornes sur le territoire,
3 sur le territoire Régie et
30 sur le territoire Saur



15 000 €HT

Coût moyen d'installation
d'une borne pris en charge
par l'Agglomération

DÉPLOIEMENT DE LA TÉLÉRELÈVE



10 359

compteurs équipés de télérelève
sur 11 637 compteurs gérés par
Eaux Saumur Val de Loire Régie

40 102

compteurs équipés de télérelève
sur 42 967 compteurs gérés par
Eaux Saumur Val de Loire Saur

Le déploiement de la télérelève était un objectif majeur du contrat de délégation de service public. Ce même objectif a également été fixé sur le territoire en régie. L'année 2024 marque la finalisation de ce déploiement.



Cet outil permet à chacun de mieux comprendre ses consommations et voir l'impact de ses comportements sur la consommation d'eau.



Application Espace client Saur

L'application sur le téléphone est jugée la plus efficace et pratique pour avoir ce suivi régulier.

Le suivi des consommations d'eau rassure également certains consommateurs en leur permettant de détecter très rapidement des consommations anormales synonymes de fuite et ainsi éviter toute facture trop importante.

Les usagers sont satisfaits de la mise en place de la télérelève.



Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+++
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	+

CRÉATION D'INTERCONNEXIONS INTRATERRITORIALES DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

La Communauté d'Agglomération doit garantir à tous les usagers la fourniture d'une eau potable en quantité et en qualité. Afin de sécuriser cette alimentation, elle a fait le choix de créer 2 interconnexions majeures au sein de son territoire :

- Interconnexion de substitution entre Saumur et Saint-Martin-de-la-Place : l'usine de Saint-Martin (alimentation de Gennes-Val-de-Loire/Saint-Martin, Saint-Clément-des-Levées et sud de Longué) nécessitant des investissements conséquents. Le captage étant dans la Loire donc avec la même origine d'eau que celle de Saumur, le choix a été fait d'abandonner l'usine et le captage au profit d'une interconnexion.



Saint-Martin-de-la-Place

11 km
2,3 M d'€

- Interconnexion de sécurisation entre Saumur et Doué-la-Fontaine, commune déléguée de Doué-en-Anjou : la commune de Doué-la-Fontaine est alimentée uniquement par un achat d'eau auprès du syndicat de Mauges Gatines. L'autonomie en cas de rupture est d'environ 12 heures. Une alimentation par le réseau de Saumur permet de garantir la continuité de service auprès des usagers.



Doué-la-Fontaine

5 km
0,9 M d'€



D3

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20241114-2024-139-DC-DE
Date de télétransmission : 18/11/2024
Date de réception préfecture : 18/11/2024



ENVIRONNEMENT

MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE (RNR) DE LA CHAMPAGNE DE MÉRON

En 2023, le territoire de l'Agglomération a accueilli sa seconde réserve naturelle régionale (RNR). Elle se situe sur la commune de Montreuil-Bellay.

La Champagne de Méron est un site de très grande originalité écologique avec de forts enjeux faunistiques et floristiques.

La RNR s'est dotée d'un plan de gestion sur 6 ans qui a commencé à être déployé cette année. Ce document a pour but de décliner les actions à mettre en œuvre pour la protection du site et sa biodiversité. Ces actions se répartissent entre plusieurs catégories : de l'acquisition de connaissance et du suivi du patrimoine naturel, des interventions pour accroître les capacités d'accueil pour les espèces...

Une des étapes fondamentales dans les premières années de classement d'une réserve est l'accroissement des connaissances sur les différentes espèces qui peuplent le site. Ainsi, des inventaires sont mis en place, ils concernent la flore et la faune :

- les reptiles
- les amphibiens
- les micro-mammifères (musaraigne, campagnol...)
- les oiseaux
- les insectes (papillons de jour, hyménoptères...)

Cela permet d'être en mesure d'évaluer l'évolution de la biodiversité grâce à des suivis et protocoles spécifiques. Ainsi il est possible de hiérarchiser les priorités d'intervention en termes de gestion et d'évaluer l'impact de celles-ci sur les groupes étudiés. Une signalétique réglementaire (panneaux et bornes) a été installée sur le site en lien avec la Région Pays de la Loire.



Mercure (Arethusana arethusana)
© Antoine Avrilla

PERSPECTIVES

- Les suivis vont se poursuivre en 2025 avec l'étude de nouveaux groupes d'espèces (chiroptères, orthoptères...)



D1

A4

A10

Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+++
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	+



5

groupes d'espèces
faunistiques étudiés en 2024

223

espèces d'insectes ont été
répertoriées au cours
de la première année d'étude



Hibou des marais (Asio flammeus)
© Aurore Taquet



100

espèces messicoles recensées
sur les 128 de la liste régionale,
soit 78%

12

espèces sont en danger critique
d'extinction sur la liste
rouge régionale

ÉTUDE ET SUIVIS DE LA FLORE SAUVAGE DES CHAMPS CULTIVÉS DANS LA CHAMPAGNE DE MÉRON

Le secteur de la plaine de Méron est un « hot spot » pour la région en termes de messicoles. Ces plantes annuelles sont liées aux cultures (et donc aux moissons, d'où leur nom « messicoles »). Elles sont intégrées à la flore locale depuis des temps très anciens et se développent essentiellement dans les cultures. Les espèces de flore messicole sont particulièrement menacées du fait de leurs exigences écologiques strictes et de leur vulnérabilité face aux modifications de leur environnement.

Un plan national d'actions en faveur des plantes messicoles a été déployé pour tenter de sauvegarder un pan de biodiversité très fortement menacé de disparation.

L'Agglomération Saumur Val de Loire mène avec le PNR, la LPO Anjou et les agriculteurs de la plaine de Méron des actions afin de favoriser leur développement compte tenu de la très grande richesse de ce secteur au niveau régional. Il s'agit en effet d'un des derniers refuges régional pour les messicoles rares d'origine méditerranéenne. Les actions menées consistent à suivre les espèces et à mettre en place des cultures favorables à leur développement avec un travail du sol superficiel pour les dynamiser.



Nigelle des champs (Nigella arvensis)
© Imane Lahlou

PERSPECTIVES

- L'expérimentation des bandes grattées et le suivi vont continuer dans les années à venir

Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	++

AMÉLIORER LA QUALITÉ DU TRI DES EMBALLAGES

Après avoir harmonisé la gestion des déchets sur l'ensemble du territoire, un nouvel enjeu pour l'Agglomération cette fois-ci, nécessite l'adhésion de tous les habitants dans leur façon de mieux trier emballages et papiers.

Impulsées par Kyrielle et l'agglomération pour mieux trier et limiter les refus de tri, plusieurs initiatives ont été mises en place en 2024. Qu'est ce qu'un refus de tri ? Il s'agit de la part des déchets non conformes issus des bacs jaunes et des points d'apport volontaire « emballages » triés en centre de tri. L'impact est double :

- Impact environnemental car les déchets sont éliminés sans être valorisés.
- impact financier car la collectivité doit payer le coût du tri, le coût d'élimination de ces déchets non conformes, et le transport inter-sites.

QUELQUES ACTIONS MISES EN ŒUVRE POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DU TRI DES EMBALLAGES :

- Cravate de tri : Après un contrôle du bac « emballages », réalisé par les agents de Kyrielle, celui-ci se voit apposer « une cravate » avertissant l'usager qu'il comporte une erreur de tri à l'intérieur. A terme, les bacs « emballages » non conformes seront refusés. Un ambassadeur de tri se déplace pour expliquer et faire un rappel des consignes de tri.
- Réfection de l'affichage sur les points d'apport volontaire : vieillissants et parfois peu lisibles, les adhésifs d'identification des points d'apport volontaire ainsi que les adhésifs des consignes de tri sont en cours de remplacement.
- Un guide du tri mis à jour : tiré à 5000 exemplaires, le guide du tri a été actualisé. Disponible en mairie, à l'accueil de Kyrielle, en déchèterie ou téléchargeable sur www.sauzur-aggloproprete.fr et sur l'appli Kyrielle.
- Une actualisation de l'affichage dans les habitats collectifs : Un affichage a été placé dans les locaux poubelles des immeubles. Plus claires, ces affiches insistent sur les flux qui peuvent être triés dans les bacs ou dans les points d'apport volontaire.
- La sensibilisation des générations futures : des milliers d'élèves ont été sensibilisés au tri et à la prévention des déchets.
- L'appli Kyrielle (ou le Widget sur le site Internet) : personnalisée en fonction de l'adresse de l'usager, l'application est gratuite et permet de retrouver le guide du tri, la localisation des points d'apport les plus proches ou de recevoir des alertes pour sortir ses bacs.



26,5 %

de refus de tri
(moyenne sur les 12 derniers mois)



D3

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++



3

bornes expérimentales



221

bio-seaux distribués

3 T/mois

de déchets alimentaires en moins
dans les poubelles marron

DES BACS «PARTAGÉS» POUR LES DÉCHETS ALIMENTAIRES EN EXPÉRIMENTATION

Depuis janvier 2024, l'Agglomération, via son service déchets Kyrielle, expérimente des bornes pour y jeter les déchets alimentaires. Au nombre de 3, elles se situent rue Jean Jaurès à Saumur, place de la Poterne à Saint-Hilaire-Saint-Florent et rue Demarest à Bagneux.

Les 3 zones choisies comportent une « zone de chalandise » d'environ 200 habitants chacune. Au début de l'année, les personnes souhaitant avoir recours à ce service ont reçu un bio-seau ainsi qu'un guide. Cinq professionnels volontaires (restaurants, boulangerie, IFCE...) ont accepté de participer à cette collecte expérimentale.

Après un démarrage un peu timide, un bilan à mi-parcours a permis de constater que les ménages et professionnels ont vite pris leurs habitudes de tri pour détourner chaque mois en moyenne 3 tonnes de déchets alimentaires des ordures ménagères et assimilées.



PERSPECTIVES

- Déploiement d'autres bornes en 2025 et les années suivantes



D3 A7

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	++

RESTAURATION DE LA MARE DU PETIT SOUPER À SAUMUR

L'Agglomération Saumur Val de Loire a aménagé une berge de la mare du Petit Souper à Saumur en pente douce afin de favoriser l'installation d'une végétation semi-aquatique.

Les fossés collecteurs d'eau pluviale alentours ont été repris afin d'alimenter la mare.



8 500 € TTC

Coût de la restauration de la mare
du Petit Souper



PERSPECTIVES

- Restauration de 10 mares à l'automne 2024

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	

200

mètres linéaires de travaux



17 000

personnes protégées par la digue



357 000 € TTC

subventionnés à hauteur de 80 %



250

arbres à planter

TRAVAUX DE SÉCURISATION DE LA DIGUE DE NANTILLY À SAUMUR

Entre octobre 2023 et août 2024, l'Agglomération Saumur Val de Loire a réalisé des travaux de sécurisation de la digue de Saumur, au niveau du boulevard de la Marne, entre la station Total et le rond-point de la piscine du Val de Thouet afin de consolider la partie la plus vulnérable de la digue. Pour rappel, la digue de Saumur est un ouvrage de protection contre les inondations de la Loire et du Thouet. Elle protège le centre-ville et les quartiers du Chemin-Vert et de Nantilly.

Après une première phase d'abattage d'arbres réalisée en début d'année 2023 et de préparation de chantier réalisé entre octobre et novembre 2023, la seconde phase de travaux qui consistait à terrasser et conforter la digue a été retardée suite à plusieurs crues successives du Thouet. Elle a pu finalement commencer en juin 2024 et s'achever en août 2024. Ces travaux consistaient en :

- Un dessouchage et comblement des terriers présents sur le talus
- Un reprofilage du talus de la digue
- La reprise des ouvrages traversants (canalisations)
- La pose d'un grillage anti-fouisseurs
- La mise en œuvre de terre végétale



PERSPECTIVES

- Une dernière étape reste à réaliser, la plantation de 250 arbres sur ou à proximité du site, afin de compenser les 125 sujets abattus pour les travaux



Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	

DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF VOLTALIS

Dans le cadre de son Plan de sobriété et de son Plan climat air énergie territorial, l'Agglomération soutient depuis septembre 2023, le déploiement du dispositif Voltalis sur son territoire. Tous les particuliers chauffés à l'électricité peuvent bénéficier gratuitement et sur la base du volontariat de ce dispositif.

Concrètement, cela consiste à installer un boîtier connecté sur chaque radiateur électrique du logement. L'occupant peut ainsi programmer et piloter à distance son chauffage grâce à une application afin de mieux maîtriser sa consommation.

En parallèle, en cas de forte demande d'électricité, le réseau est sur-sollicité et risque un délestage ou un black-out, notamment lors de la période hivernale. Traditionnellement, il fait appel à des centrales thermiques pour produire plus. Dans cette situation de pic de consommation, Voltalis a la possibilité de couper, très brièvement, la consommation des appareils connectés aux boîtiers. Le réseau est alors soulagé, sans faire appel aux centrales polluantes. Ce dispositif permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre.



Depuis le début du partenariat de soutien en octobre 2023, il y a eu 823 installations sur le territoire Saumur Val de Loire qui ont permis d'éviter 250 tCO₂e grâce aux 543 MWh d'énergie effacée.



Lutte contre le changement climatique	+++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	++

14 349

résidences principales chauffées
électriquement sur le territoire,
soit 33,4 %



823

installations depuis octobre 2023
sur le territoire Saumur Val de Loire



250 T

de CO₂ évitées

SENSIBILISATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La transition écologique et climatique est une des priorités de l'Agglomération. Il est donc important de poursuivre un travail de veille et d'analyses des impacts du changement climatique pour informer et mobiliser les acteurs sur les enjeux locaux du climat. Cet engagement se traduit par des temps de sensibilisation et d'acculturation.

ADHÉSION AU GIEC PAYS DE LA LOIRE

Par délibération du 19 octobre 2023, le Conseil Communautaire a validé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération au GIEC Pays de la Loire (Groupe Interdisciplinaire d'Experts du Climat en Pays de la Loire). Il a pour missions de vulgariser et d'approfondir les connaissances scientifiques, d'évaluer la vulnérabilité du territoire au changement climatique et d'informer sur les évolutions et les mesures d'atténuation et d'adaptation les plus efficaces. Plus d'infos: <https://giiec-pl.org/>

CONFÉRENCE DE SENSIBILISATION AUPRÈS DES ÉLUS ET DES AGENTS : COMPRENDRE POUR MIEUX S'ADAPTER

Lors d'une soirée conférence qui s'est tenue le lundi 20 novembre 2023, Jean-Louis BERTRAND, Vice-président du GIEC des Pays de la Loire, a présenté les prévisions du changement climatique sur le territoire Saumur Val de Loire, avec notamment : des projections sur la hausse des températures moyennes, l'évolution des précipitations, les risques d'inondations et de départ de feux. Il a esquissé des pistes de réflexion et incité à nous mobiliser autour de ce défi collectif, en vue de réduire l'empreinte carbone de notre territoire, et d'adapter nos activités et nos pratiques pour les rendre moins vulnérables au changement climatique.

10 000 €

Coût d'adhésion au GIEC Pays de Loire sur la période 2024-2025

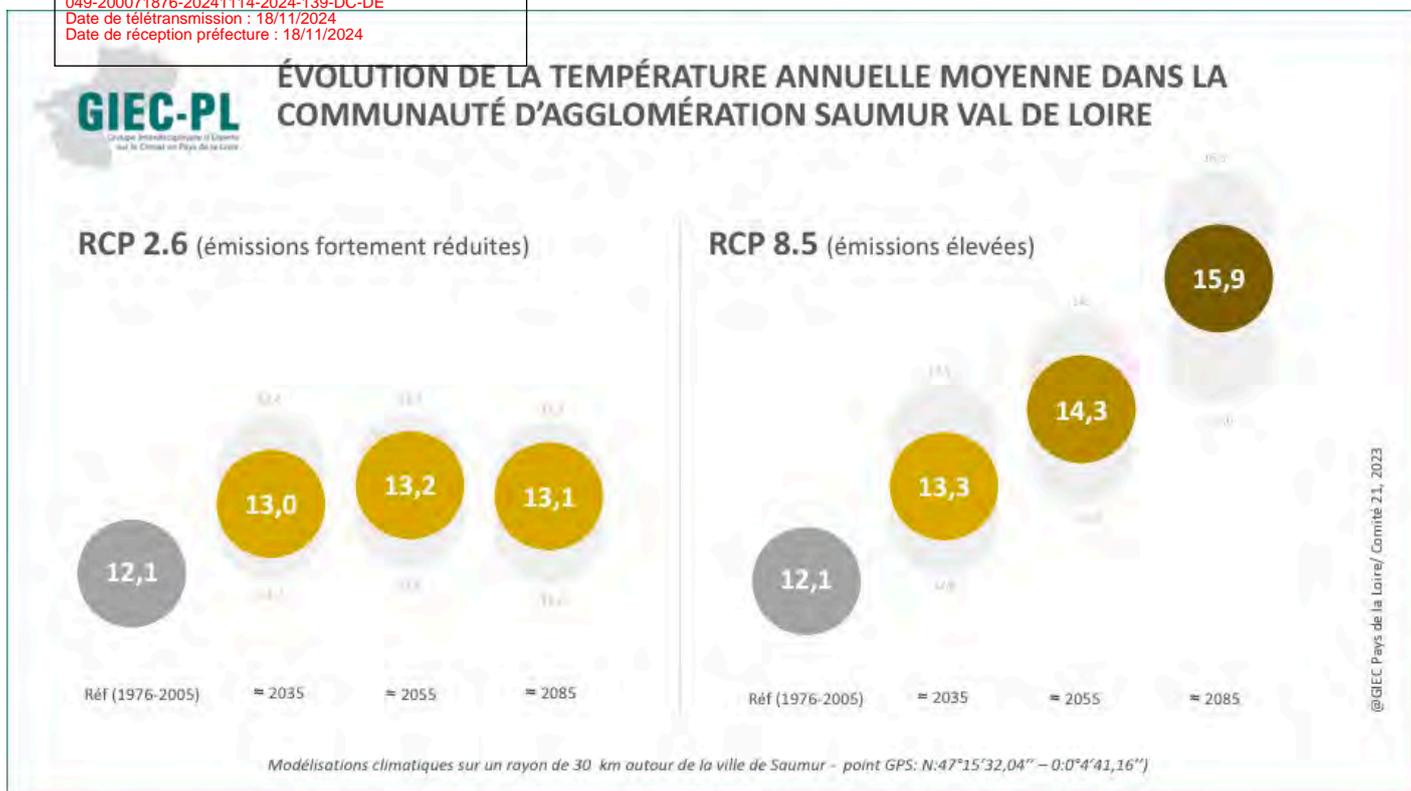


160

participants aux 2 conférences sur le changement climatique



Lutte contre le changement climatique	+++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	+++
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	



Extrait des données présentées par Jean-Louis BERTRAND, co-président du GIEC Pays de la Loire 20 novembre 2023

ATELIERS DE LA FRESQUE DU CLIMAT

Dans le cadre du PCAET Saumur Val de Loire et de la politique tourisme durable de la SPL Saumur Val de Loire Tourisme, deux ateliers de La Fresque du Climat ont été organisés à destination des agents de la SPL et du service environnement de l'Agglomération.

CONFÉRENCE GRAND PUBLIC : CHANGEMENT CLIMATIQUE ET BIODIVERSITÉ, UN COUP DE PÉDALE S'IMPOSE ?

Le vendredi 5 avril 2024, l'Agglomération Saumur Val de Loire a accueilli le collectif « Les Sacoques du Climat » pour une conférence-débat et une exposition sur le changement climatique à l'Abbatiale du Château de Saumur. Cette équipe de jeunes chercheuses et chercheurs en sciences de l'environnement, en partenariat avec l'Institut Pierre Simon Laplace, a réalisé une tournée itinérante à vélo pour aller à la rencontre des citoyens dans 8 villes le long de la Loire, depuis Tours jusqu'à Nantes, en passant par Saumur. Elle a été accompagnée par des scientifiques, notamment Christophe Cassou (climatologue et auteur du 6e rapport du GIEC). Dans les sacoques, les jeunes transportaient une exposition du photographe Jean Lavigne « Un précipice immense dans les émotions de la Terre ». La conférence s'est tenue en soirée devant une quarantaine d'habitants après une intervention auprès des élèves du Lycée Sadi Carnot.



Conférence des Sacoques du Climat 5 avril 2024



PERSPECTIVES

- Suivre les nouveaux travaux du GIEC Pays de la Loire pour la période 2024-2026. Soutenue par près d'une cinquantaine de collectivités de la région, cette nouvelle phase de travail a pour objectif d'approfondir les enjeux liés aux changements climatiques dans les Pays de la Loire et à leurs impacts sur l'eau, la vulnérabilité des populations ainsi que sur les filières économiques du territoire à l'instar du tourisme et de l'agroalimentaire
- Poursuivre les temps de sensibilisation et de formation sur le sujet du changement climatique

Saumur Val de Loire

1^{ÈRE}

collectivité équipée
en Maine-et-Loire



3

capteurs installés
(Blou, Saumur, Doué-en-Anjou)



50%

de la population sera touchée
par l'allergie au pollen en 2050,
contre 30 % aujourd'hui

18 618 € TTC

Coût d'investissement
pour 3 capteurs

33

pharmacies du territoire équipées
d'un kit de communication

MIEUX VIVRE SES ALLERGIES : DES CAPTEURS POUR DÉTECTER EN TEMPS RÉEL LES POLLENS PRÉSENTS DANS L'AIR

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial de l'Agglomération est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet à la collectivité d'aborder l'ensemble des problématiques air-énergie-climat sur le territoire. Parmi ces axes se trouve la qualité de l'air extérieur qui représente un enjeu majeur en matière de santé publique et d'environnement.

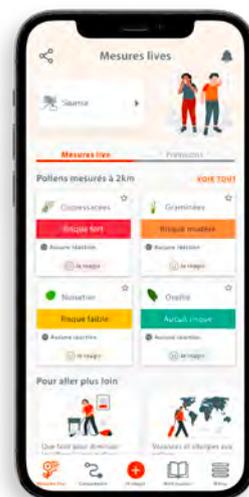
En 2024, 30% de la population est confrontée à une allergie dûe aux pollens présents dans l'air. En 2050, près de 50% sera touchée. En cause ? Le changement climatique, la pollution ou encore la prédisposition génétique.

Les informations polliniques historiques ne répondent plus suffisamment aux besoins des allergiques. Pour limiter, voire prévenir, leurs crises, les allergiques aux pollens ont besoin d'une information de proximité et en temps réel.

Dans ce sens, et afin d'aider les personnes à mieux vivre leurs allergies aux pollens, l'Agglomération a fait le choix d'installer sur son territoire des capteurs, proposés par la société orléanaise Lify Air, qui permettent de donner une information pollinique de manière immédiate et localisée.

Depuis avril 2024, trois capteurs sont répartis sur le territoire de l'Agglomération. L'information est ensuite consultable sur l'application Live Pollen.

L'application Live Pollen est disponible gratuitement sur le territoire Saumur Val de Loire et son fonctionnement est simple. Il y a deux niveaux d'utilisation. L'utilisateur peut simplement consulter la présence des pollens. Pour aller plus loin, l'utilisateur peut créer un compte avec une adresse mail puis renseigner les pollens auxquels il est allergique parmi une liste : pollens de bouleau, de platane, de cyprès ou encore de graminées, etc. Ensuite, il reçoit des alertes quand un pic de pollens est recensé sur le capteur le plus proche.



Pour télécharger l'application :

PERSPECTIVES

- Suivi et visualisation des données polliniques du territoire
- Communiquer autour du dispositif (lien à créer avec les professionnels de santé)



Lutte contre le changement climatique	+++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	+++
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

130

dossiers instruits
entre le 1^{er} octobre 2023
et le 30 septembre 2024

pour un montant TTC
total de travaux de

4 322 243 €

et

138 194 €

de subventions de l'Agglomération
Saumur Val de Loire



10,66 M€

Coût des 3 opérations
dont 8,3 millions d'€ d'aides
aux travaux aux propriétaires
éligibles

2,3 M€

Coût d'ingénierie
des 3 programmes

AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE

Différents dispositifs, tels que le Programme d'Intérêt Général (PIG) et les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sont en place sur tout le territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Ces dispositifs mobilisent les aides de l'ANAH sous certaines conditions.

En complément, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire apporte également un soutien financier.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	+++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	+

REVITALISATION DES CENTRES-VILLES ET CENTRES BOURGS

L'Agglomération assure la maîtrise d'ouvrage des dispositifs d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) mises en œuvre dans le cadre du programme départemental de revitalisation Anjou Cœur de Ville :

- L'OPAH-RU multisites sur les centres-villes de Montreuil-Bellay, Vivy et Fontevraud-l'Abbaye (2020-2025) ;
- L'OPAH-RU multisites sur les centres-villes d'Allonnes, de Longué et de Jumelles (2021-2026) ;
- L'OPAH-RU du cœur de ville de Saumur (2021-2026).

A cet effet, elle coordonne un opérateur en charge du suivi animation de l'opération et notamment le conseil et l'assistance des propriétaires des secteurs concernés pour la mise en œuvre de leur projet de travaux d'amélioration de logement : amélioration énergétique, adaptation du logement à la perte d'autonomie et / ou travaux lourds.

Outre une enveloppe d'aides directes aux travaux de 754 750 €, l'Agglomération porte financièrement, avec les concours de l'ANAH et du Département de Maine-et-Loire, l'ingénierie de ces 3 programmes (accompagnement technique, administratif et aide à l'élaboration des plans de financement auprès des particuliers).

PERSPECTIVES

- Poursuite des dispositifs et lancement à intervenir d'une quatrième opération d'amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain sur les quatre communes de Gennes-Val-de-Loire, Bellevigne-les-Châteaux, Vernantes et Doué-en-Anjou sur huit centres-villes – centres bourgs de ces communes

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	+++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	+

SOUTIEN A LA PRODUCTION LOCATIVE SOCIALE

Dans le cadre du règlement communautaire d'attribution des aides financières au logement, Saumur Val de Loire soutient notamment les actions en faveur de l'utilisation de matériaux bio-sourcés dans la création d'une production nouvelle en construction neuve ou en rénovation.

Cette nouveauté introduite en novembre 2023 n'a pas encore été mobilisée à ce jour par les bailleurs sociaux. A noter que l'aide à la réhabilitation pour le parc public a été suspendue en fin d'année 2023.

APPEL A PROJET « SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE D'HABITAT OU D'HEBERGEMENT INNOVANTE »

La collectivité a lancé au printemps 2024 un appel à projet pour soutenir une offre nouvelle d'habitat et/ou d'hébergement innovante, attractive et adaptée aux besoins de certains publics cibles (jeunes, saisonniers, seniors, personnes en situation de handicap). Les critères retenus visent à promouvoir des formes d'habitat innovantes pouvant intégrer une dimension écologique et environnementale des modes constructifs : approche économe en ressources (énergie: approvisionnement, raccordement, éclairage, consommation, canicule...), en matériaux (réemploi, recyclage, bio-sourçage, stockage, entretien...), en déchets (tri, valorisation, réemploi), en eau (pleine terre, inondabilité, arrosage, rétention), en sols (qualité, pollution, terre excavée, concassage de démolition, compostage) ainsi que l'approche bioclimatique du bâti (éclairage naturel, inertie thermique, confort d'été, espaces extérieurs). L'autre axe de l'appel à projet porte sur la reconquête de l'existant, afin de privilégier les projets mobilisant du foncier au sein des enveloppes urbaines, en reconquêtes de friches ou de bâti vacant et/ou très dégradé.

L'Agglomération retient un projet par an et le soutient à hauteur de 25 000€. L'appel à projet sera reconduit en 2025 et ciblera d'autres publics prioritaires identifiés au PLH.

Le projet lauréat est la maison partagée créée par l'Association Habiter et Vieillir en Anjou à Doué-la-Fontaine, qui propose une réhabilitation écologique d'un bâti ancien vacant depuis plus de 10 ans en centre-bourg (photo ci-contre). La rénovation fait appel à du réemploi de matériaux, à des choix de matériaux sains et biosourcés (isolation fibres végétales de coton, lin et jute, laine de bois et ouate de cellulose soufflée). Le projet propose aussi une gestion de l'eau raisonnée : double réseau pour l'alimentation des WC, lave-linge ainsi qu'une récupération des eaux pluviales pour l'alimentation du second réseau et les extérieurs. Une étude est également en cours pour la production d'énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques, production d'eau chaude solaire et chauffage).

PERSPECTIVES

- Suivi de la mobilisation par les bailleurs sociaux des nouvelles subventions liées à l'utilisation de matériaux biosourcés
- Suivi du projet lauréat 2024 et lancement de l'édition 2025

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	++

1
projet sélectionné /an

25 000 €
attribué au projet



Un lieu de vie pour seniors



D1

A4

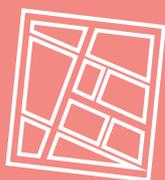
A6

A7



51 à 88 %

des constructions neuves à réaliser dans les enveloppes urbaines du territoire (au lieu des 33 à 75% prévues par les PLU) depuis 2016



82 ha

De consommation foncière en extensions urbaines réalisées entre 2016 et 2022, sur les 322 ha maximums d'ici 2030

169 ha

Enveloppe prévisionnelle de consommation foncière maximale pour 2021-2031, premier palier pour atteindre l'absence artificialisation des sols et la neutralité carbone en 2050.

Le SCoT (en cours de révision) devra intégrer cet objectif avant août 2026 et les PLU(i) au plus tard avant février 2028.

MODÉRATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES, NATURELS ET FORESTIERS

La gestion économe de l'espace est un objectif majeur de la politique publique d'aménagement du territoire pour l'Agglomération compétente depuis 2017 pour les plans locaux d'urbanisme (PLU). La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) est entendue comme la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés.

A cet effet, des objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace ont été assignés aux documents d'urbanisme par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Saumurois approuvé en mars 2017 à savoir à l'horizon 2030 une réduction de 55 à 57 % de la consommation foncière 2002-2012, soit au plus 730/750 ha.

Les plans locaux d'urbanisme (PLU) du territoire traduisent la nécessité de maîtriser le développement urbain, d'assurer l'utilisation économe des espaces naturels et de préserver les espaces affectés aux activités agricoles et forestières. Ils doivent traduire concrètement les objectifs du SCoT.

Après l'approbation du PLU intercommunal (PLUi) du Douessin en décembre 2016, celui du secteur « Saumur Loire Développement » en mars 2020, le PLUi du secteur « Loire-Longué » et les PLU de Gennes-Val-de-Loire et de Tuffalun ont été approuvés en juin 2021. En l'espace de moins de 5 ans, le nouveau territoire s'est doté de documents d'urbanisme de nouvelle génération répondant aux objectifs du SCoT.

Par rapport aux documents d'urbanisme de la décennie précédente, les PLU de l'Agglomération fixent globalement un objectif de limitation de la consommation d'ENAF de 52 %, soit 322 ha (bien en deçà du plafond du SCoT).

Pour y parvenir, la priorité est mise sur la densification des villes, bourgs et villages afin de limiter l'étalement urbain et le mitage des espaces agricoles et naturels, limitant les incidences sur les milieux et espèces. De même pour l'habitat, les zones d'extension se voient imposer des seuils de densité minimale. Ainsi, selon les territoires, de 33 à 75% (30 % minimum pour le SCoT) des nouveaux logements seront à réaliser à l'intérieur des enveloppes urbaines et les extensions urbaines consommatrice d'espaces NAF limitées à 322 ha (soit 0,25 % du territoire) en continuité immédiate des agglomérations. Ces chiffres sont valables sur la durée des documents d'urbanisme (10 à 15 ans) tous à l'horizon 2030.

Les documents d'urbanisme de l'Agglomération permettent une modération conséquente de la consommation d'espace dans les années à venir par rapport aux périodes précédentes du fait d'une optimisation de la consommation d'espaces liées au secteur de l'habitat et de l'économie. Suite au bilan des 6 années d'application du SCoT (2016-2022), la révision générale du SCoT a été prescrite. Un nouveau document cadre viendra encadrer le développement du territoire et sera compatible avec la Loi Climat et Résilience (qui vise à la neutralité carbone et l'accélération de la modération de la consommation foncière).

PRESERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, LA PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Les PLU dont les secteurs d'urbanisation sur les ENAF ont pris en compte l'absence d'incidences environnementales (réservoirs de biodiversité, trames vertes et bleues, zones humides) vont intégrer les inventaires en cours de finalisation des zones humides réalisés en application des schémas d'aménagement et de gestion des eaux afin d'en garantir la protection y compris en zone agricole ou naturelle.

C'est le cas des PLUi Loire-Longué et Saumur Loire Développement en cours de révision allégée pour intégrer ces inventaires. D'ici 2025, les PLU(i) de Gennes Val-de-Loire, Tuffalun et du Douessin évolueront également afin d'intégrer ces inventaires. Par ailleurs, l'urbanisation des zones de projets est conditionnée à la capacité des réseaux d'eau potable et d'assainissement.



LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

A travers l'adaptation de ses PLU(i), la Communauté d'Agglomération accompagne les projets de parcs photovoltaïques (aérodrome de Saumur, ancienne carrière des Youïs à Longué-Jumelles notamment) ou le développement du renouvelable individuel dans le respect de la protection de l'environnement et du patrimoine.

Avec la parution de la Loi d'Accélération du Développement des Energies Renouvelables (APER), les documents d'urbanisme (SCoT et PLU) pourront traduire ces zones potentielles de projet, facilitant ainsi leur mise en œuvre.



Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	



7

animations
sur le territoire saumurois

20

participants élus et techniciens
à la formation du CEREMA

ANIMATIONS MAI À VÉLO

La Communauté d'agglomération a fait du développement du vélo un axe majeur de sa politique de mobilités .

Des animations sont organisées sur le territoire Saumurois avec pour objectif de faire découvrir le vélo sous toutes ses formes :

- Balades à vélo électrique au Printemps du Thouet,
- Sortie Vélo et Patrimoine à Vernoi-le-Fourrier,
- Journée dédiée aux mobilités actives et alternatives avec un village exposant à Doué-en-Anjou.



Des formations sont organisées par le CEREMA pour les élus et des techniciens afin de les former aux aménagements cyclables.

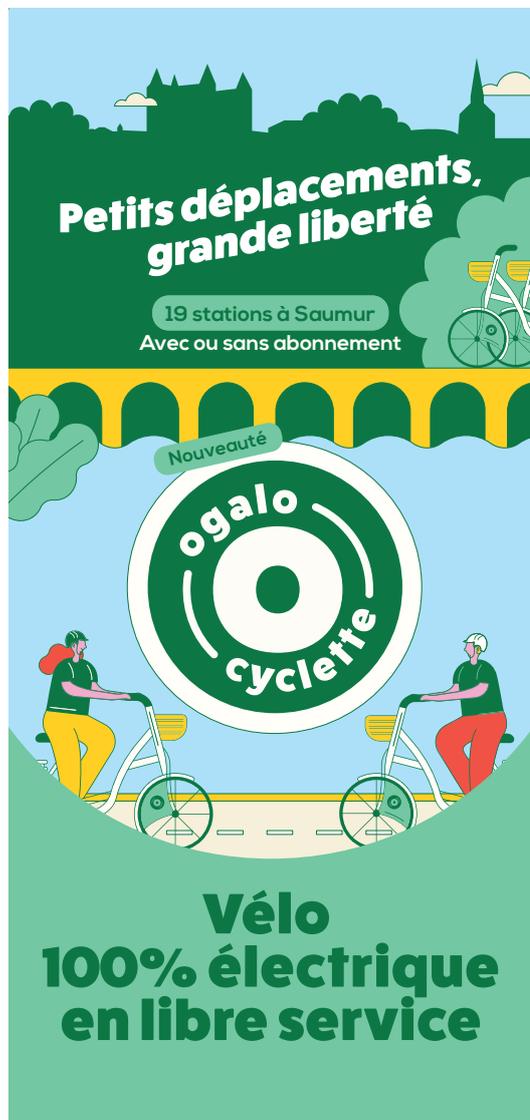
PERSPECTIVES

- reconduite de l'opération « Mai à vélo » en 2025

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	++

CREATION D'UN SERVICE DE LOCATION DE VÉLO EN LIBRE SERVICE OGALO CYCLETTE

En avril 2024, un service de vélos en libre service a été créé, permettant la location de vélos à assistance électrique sur une courte durée. 19 stations et 81 vélos ont été positionnés à Saumur dans des lieux proches des pôles générateurs de déplacement.



2 types de locations possibles :

- avec abonnement : 15 minutes gratuites pour chaque trajet + 0,05 centimes d'€ par minute supplémentaire
- sans abonnement : 0,05 centimes d'€ par minute

Gratuit si l'utilisateur est détenteur d'un abonnement « Ogalo en bus ».

19

stations



81

vélos

10 000

10 000 locations entre avril et juin 2024

PERSPECTIVES

- Un bilan du service sera réalisé à un an afin de déterminer s'il doit être développé.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	

DÉFI MOBILITÉ 2024

Les entreprises, les collectivités et les établissements scolaires du territoire pouvaient participer au Défi Mobilité organisé par la Région Pays de la Loire du 15 au 21 avril 2024.

Durant cette semaine, les salariés et les enfants des structures du territoire saumurois pouvaient découvrir ou redécouvrir les modes de déplacements plus respectueux de notre environnement tels que la marche, le vélo, la trottinette, les rollers, les transports en commun ou encore le covoiturage.

L'Agglomération Saumur Val de Loire a souhaité récompenser toutes les structures participantes qui ont été invitées à la remise des trophées du défi mobilité le 28 mai 2024.

Le territoire de l'Agglomération comptait 7 établissements participants : les entreprises BGE Anjou-Maine, Martineau et Auddicé, la commune de Bellevigne-les-Châteaux, Saumur Habitat, la MFR la Rousselière et l'école maternelle La Colline.

300

trajets réalisés
sur le territoire saumurois

7

structures engagées du territoire
engagées dans le défi



116

participants

12 211 km

réalisés



Remise des prix du Défi Mobilité

PERSPECTIVES

- Re conduite du projet en 2025 avec comme objectif d'avoir 10 structures participantes

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	+++
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	++

ACTIONS DE PRÉVENTION LORS DE LA SEMAINE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ

Lors de la semaine européenne de la mobilité du 16 au 20 septembre 2024, l'Agglomération Saumur Val de Loire a proposé une action pour sensibiliser les élèves au port de la ceinture de sécurité. Ils ont été placés en situation d'accident en les exerçant à l'évacuation d'un bus couché sur le flanc.

Le véhicule simule le basculement d'un car sur le flanc, à vitesse réduite et de façon très réaliste. Cette action est mise en place pour faire prendre conscience aux élèves des risques et pour une meilleure compréhension des règles qui les protègent.

L'Agglomération était accompagnée par le prestataire Agora Formations, les transporteurs du territoire et la sécurité routière du Département de Maine-et-Loire.

Un groupe de 12 élèves était accueilli dans « le bus couché » toutes les 20 minutes. Ils ont participé également à deux autres ateliers de 15 minutes chacun : importance du port du gilet jaune - angle mort et stand sécurité routière.

Les élèves de 6^{ème} des collèges du territoire ont participé à cette action de prévention.



PERSPECTIVES

- En réflexion pour poursuivre l'action en 2025

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	+++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	



1 000

élèves ont participé
+ 80 personnes
(conducteurs de bus, enseignants,
élus, agents des communes ou de
l'Agglomération)



13 300 €

Coût de l'opération
dont 4 790 € d'aide de l'Etat

RENOUVELLEMENT DE LA FLOTTE BUS BAS CARBONE

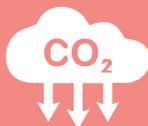
Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la Communauté d'Agglomération poursuit ses actions de préservation de l'environnement.

Cet engagement se traduit dans les transports urbains par le changement de motorisation des bus. La SPL Saumur Agglobus, opérateur de transport de l'Agglomération, a acquis 3 bus électriques qui seront déployés sur le réseau urbain de Saumur.

Cette démarche vise à remplacer les bus thermiques. Ces bus qui ont l'avantage d'être silencieux et zéro émission, sont entrés en service en mars 2024.

3

bus électriques



0

émission de CO₂



PERSPECTIVES

- De 3 nouveaux bus seront acquis et livrés en 2025-2026

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	++

ANIMATIONS « MOBILITÉS » DANS LES ZONES D'ACTIVITÉS

La Communauté d'Agglomération accompagne les entreprises en proposant des ateliers dans les zones d'activités afin de faire découvrir aux salariés toutes nouvelles offres de mobilités présentes sur le territoire saumurois. L'objectif est de réduire l'impact environnemental des salariés et de favoriser les mobilités douces.

Des interventions ont eu lieu au sein de zones d'activités (ZA de la Ronde, de Jumelles, de Gennes, de Saumur, de Doué) et directement en entreprise auprès des salariés (Chaucer Foods et SAUR).



PERSPECTIVES

- Poursuite des animations en 2025



Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	

NAVETTES POUR LE PASSAGE DE LA FLAMME OLYMPIQUE LE 28 MAI 2024

La Flamme Olympique a été accueillie le 28 mai 2024 à Montsoreau. Afin de permettre à tous d'accéder aux animations organisées lors de cette journée, la Communauté d'Agglomération a mis en place un service de navettes gratuites et accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite. Au départ de Turquant et de Fontevraud-l'Abbaye, elles ont desservi Montsoreau entre 6h45 et 17h.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	

ogalo mobilités

5

interventions collectives dans 5 zones d'activités

2

interventions en entreprise

12

navettes A/R accessibles PMR



Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20241114-2024-139-DC-DE
Date de télétransmission : 18/11/2024
Date de réception préfecture : 18/11/2024



CULTURE

ASSURER UNE SECONDE VIE AUX LIVRES PAR LE DON À DES ASSOCIATIONS OU À DES ENTREPRISES SOLIDAIRES

le réseau des bibliothèques acquiert quelque 4 000 documents chaque année. Afin d'assurer un renouvellement des collections en surmontant les problèmes de stockage, le service supervise chaque année le retrait de près du même nombre de documents (4 000) des rayons des différents équipements. Afin de favoriser l'économie circulaire du livre, des dons à des associations ou librairies solidaires sont programmés pour donner une seconde vie à ces documents.



4 000

documents sont confiés chaque année à des associations ou librairies solidaires



A2 A7

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	

DÉMATÉRIALISATION DES PARTITIONS POUR LES ÉLÈVES

Afin de diminuer le nombre de photocopies de partitions pour les élèves de l'école de musique, les partitions sont numérisées en pdf et envoyées sur les boîtes mails des élèves.



PERSPECTIVES

- Poursuivre et doubler l'année prochaine



2 000

partitions sur l'année scolaire ce qui représente environ 100 partitions/professeurs



D5 A1 A2 A7

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++



Intervention dans

9 classes

soit environ 230 élèves de l'Agglomération



L'activité a concerné

8 classes

soit environ 180 élèves de l'Agglomération

INTERVENTION DANS LES CLASSES AVANT LE SPECTACLE « CÉLESTE MA PLANÈTE »

L'Agglomération a proposé un spectacle « Céleste ma planète » le 30 mai 2024. Cette dystopie écologique nous aide à réfléchir à travers un conte : quand une histoire d'amour se fait combat écologique...



La Direction des Affaires culturelles est intervenue en classe avant le spectacle pour donner des outils de compréhension aux enfants en amont de la représentation.

PERSPECTIVES

- Action renouvelée avec d'autres spectacles sur d'autres écoles du territoire



Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	+++
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	

DE LA NÉCESSITÉ DE LA GRAVITÉ : ATELIER AVEC DES MATÉRIAUX RECYCLÉS

Autour du spectacle « de la nécessité de la gravité », des actions de médiation ont eu lieu auprès des scolaires (du 27/11 au 1/12/2023). Il s'agissait d'ateliers de réalisation de dessins et d'œuvres à base de matériaux de récupération. Une partie des matériaux était fournie par le théâtre, une autre partie par les classes. Les élèves ont donc participé à ce « tri ». Une exposition des productions a été réalisée au Dôme.



PERSPECTIVES

- Renouvellement d'ateliers sur d'autres spectacles



Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	

SPECTACLE « ENFANCE » ET ACTION DE MÉDIATION

Au programme du Festival Mômes en folie, le spectacle ENFANCE était proposé, d'après l'univers dessiné de Sempé. Une médiation était associée au spectacle. Un membre de la compagnie posait les mêmes questions aux jeunes et aux anciennes générations sur leur vie et leur vision de la vie en comparant leur souvenirs, ou même leur chambre d'enfant.

De cette médiation un podcast a été réalisé.



PERSPECTIVES

- Action à renouveler avec plus de classes car beaucoup de demandes de classes autour de ce projet



D6

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	+++
Modes de production et de consommation responsables	



Projet sur

2 classes

soit environ **50 élèves** et
7 personnes âgées de
la résidences Clair Soleil
(résidence senior locale)



ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET COMMANDES PUBLIQUES

TABLEAU DE PILOTAGE DES MARCHÉS PUBLICS

Un tableau de pilotage de suivi des marchés publics supérieurs à 40 000 € HT conclus par la l'Agglomération a été mis en place depuis le 1^{er} janvier 2023.

Ce tableau répertorie un certain nombre d'indicateurs. Ainsi, ils permettront de mesurer les performances des marchés conclus sur une année civile, et notamment la performance en matière d'achats durables et responsables. Il est précisé que ces indicateurs sont susceptibles d'évoluer avec le temps.

PERSPECTIVES

- Ajuster les critères de performance et le recensement des données pour améliorer le caractère sincère de cet outil



Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++

FORMATION AUX ACHATS RESPONSABLES SUR LA THÉMATIQUE DE LA VOIRIE

A l'initiative du service des commandes publiques, une formation « achats responsables sur la thématique de la voirie » a été dispensée par le RESECO.

Cette formation s'est déroulée les 21 et 22 mars 2024 au siège de l'Agglomération.

Différents points ont été évoqués :

- Bilan sur les clauses sociales des marchés de voirie,
- Gestion intégrée des eaux pluviales,
- Intervention d'un représentant de la fédération des routes de France pour intégration de méthodes visant à diminuer l'empreinte carbone,
- Atelier sur des cas pratiques.

PERSPECTIVES

- Cette formation sera suivie de stages plus approfondis (2 jours de travaux en ateliers en groupe réduit) sur des segments d'achats stratégiques (bâtiment, informatique, ...) en fonction des sollicitations des services



Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++



Depuis le 1^{er} janvier 2024

66

marchés ont été notifiés dont **48** intègrent des considérations environnementales (clause technique, clause d'exécution ou critère de jugement des offres), soit **70,17 %** du volume global d'achat.



13

participants



42 %

du volume global d'achat de fournitures de bureau intègrent des matières recyclées et/ou labellisées

13 %

du volume global d'achat de matériel d'impression est issu du réemploi et de la réutilisation

13 %

du volume global d'achat d'ordinateurs fixes et portables est issu du réemploi et de la réutilisation

100 %

du papier reprographie est composé de matières recyclées

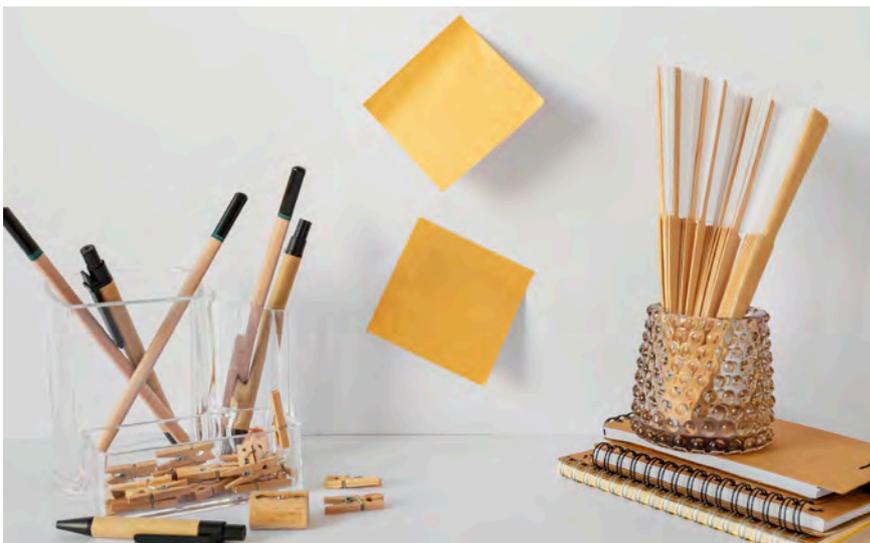
DÉVELOPPER L'INTÉGRATION DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS L'ACTE D'ACHAT

La loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGEC) prévoit plusieurs dispositions pour atteindre ses objectifs : sortie du plastique jetable, meilleure information du consommateur, ou lutte pour l'obsolescence programmée.

Les acheteurs publics sont également mis à contribution en se voyant fixer des objectifs d'achats annuels de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées, dont les niveaux ont été définis par le décret d'application n°2021-254 du 9 mars 2021.

Actions :

- Mise en place d'un tableau de suivi sur le respect de la loi AGEC pour les fournitures de bureau intégrant des matières recyclées et/ou labellisées
- Achat de matériels d'impression issus du réemploi et de la réutilisation



PERSPECTIVES

- Extension à d'autres familles d'achat visées par la loi AGEC (véhicules, mobilier, téléphonie)



D5

A2

A7

A10

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++

ÉVOLUTION DANS LA PROCÉDURE DE FACTURATION DES USAGERS

Auparavant, les factures d'eau, déchets, école de musique, sparc et transports étaient imprimées par la collectivité puis envoyées au Service de Gestion Comptable (trésorerie) pour envoi aux usagers. Désormais, l'Agglomération a développé son partenariat avec la DGFIP et a procédé aux paramétrages nécessaires pour que les factures dématérialisées soient embarquées dans le fichier « rôle ORMC » de facturation. Il s'agit du PES-ASAP permettant l'envoi des factures dématérialisées au centre éditique de la DGFIP.

Les factures sont toujours éditées avant d'être adressées aux usagers du territoire, mais désormais c'est la DGFIP qui s'en charge. C'est plus de 24 400 impressions économisées par l'Agglomération.

L'objectif, à terme, est de promouvoir l'accès en ligne aux factures dématérialisées sur le futur portail public de la DGFIP, ENSU (Espace Numérique Sécurisé de l'Usager), par lequel l'utilisateur accèdera aussi bien à ses avis d'imposition qu'aux factures des services publics locaux.



D5

D6

A1

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'Agglomération a entamé une démarche d'évaluation de son Budget Primitif 2024 (BP) au regard des volets « atténuation » et « adaptation » du budget Climat.

Ce budget climat constitue un outil d'aide à la décision car c'est notamment au moment des arbitrages qu'il est possible de questionner sur les dépenses envisagées et de les orienter le plus possible vers la transition climatique.

L'analyse du BP 2024 au regard du volet atténuation s'est attachée à évaluer l'impact des dépenses sur les émissions de gaz à effet de serre, en détaillant pour chaque dépense les choix de classement « très favorable », plutôt favorable », « neutre » et « défavorable ». Le second volet du budget climat, le volet adaptation, vise à identifier pour chaque dépense les risques qui pèsent sur ces dernières (3 sont identifiés : inondation, retrait gonflement des argiles et vague de chaleur) et déterminer s'il existe des mesures d'adaptation à ces risques et si ces dernières sont effectivement mises en œuvre.



D5

A1

A9

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++



24 400

impressions économisées

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2024

Cuivre fuligineux male - © Aurore Taquet



Rédaction

Services de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

Coordination

Service environnement
environnement@saumurvaldeloire.fr

Réalisation

Service communication
communication@saumurvaldeloire.fr

SCHÉMA DE MUTUALISATION BILAN 2024

1. Rappel de la démarche et contexte juridique - p.03

- 1.1. Le bilan annuel : une obligation légale - p.04
- 1.2. Définitions et principes - p.04

2. Méthodologie de travail - p.05

3. Bilan 2023 du schéma de mutualisation : analyse consolidée - p.07

- Mettre en œuvre un groupement de commandes permanent et à la carte - p.08
- Développer une assistance informatique partagée et sécuriser les infrastructures - p.09
- Redynamiser les commerces de centres bourgs - p.10
- Mutualiser les moyens techniques sur les équipements communautaires - p.11
- Mutualiser la communication des SPL - p.12
- Créer puis mutualiser un service médecine du travail - p.13
- Le GIE des fonctions supports des SPL et de la Semae - p.14

4. Conclusion - p.15

1 RAPPEL DE LA DÉMARCHE ET CONTEXTE JURIDIQUE

Le schéma de mutualisation de la Communauté d'Agglomération et de ses 45 communes membres a été adopté par délibération du 25 novembre 2021. Le schéma prévoit :

- Le déploiement progressif d'une coopérative de services et/ou d'achats entre l'agglomération et ses communes ;
- Une démarche de rapprochement entre les services l'agglomération et de la Ville de Saumur.

Les 2 démarches sont en interaction, la seconde dans son aspect organisationnel étant au service de la première.

Sur la période 2021-2026, le schéma de mutualisation est conçu comme un espace de projets au sein du bloc communal permettant aux communes volontaires et à la Communauté d'Agglomération de partager de l'expertise, des compétences et des moyens dans le respect des souverainetés communales.

1.1. LE BILAN ANNUEL : UNE OBLIGATION LÉGALE

L'article L5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que chaque année, lors du Débat d'Orientation Budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant.

Le présent rapport établit le bilan des coopérations mises en œuvre en 2023, 2ème année de déploiement du schéma de mutualisation. A travers cette communication, intervenant à l'occasion de la discussion d'orientation budgétaire, il s'agit d'échanger sur la bonne mise en œuvre et les résultats du schéma.

1.2. DÉFINITIONS ET PRINCIPES :

Dans ce préambule et afin de bien poser le contenu du présent rapport, il convient de préciser que le schéma de mutualisation adopté en 2021 :

- Exclut les transferts de compétences obligatoires qui relève d'un financement par les mécanismes d'attribution de compensation ;



- Établit les coopérations prospectives entre l'agglomération et les communes membres via la mise en commun de moyens au sein de la coopérative de services aux communes ;
- Présente les outils de suivi et la méthodologie d'évaluation du schéma de mutualisation sur les 4 années de son déploiement opérationnel.

De plus, comme l'induit l'article L5211-39-1 du CGCT, le présent rapport doit établir l'impact sur les effectifs lié à la création de services communs dans le cadre du rapprochement des administrations Ville de Saumur et Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Rappelons également que le schéma de mutualisation de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a été conçu comme une feuille de route sur la durée de la mandature au service de l'amélioration de la coordination du bloc communal, des services et de la mise en cohérence des politiques publiques. Les mutualisations consenties respectent les volontés communales et préservent la possibilité de rythmes d'avancement différenciés.

Pour mémoire, le document comportait 12 projets, chacune faisant l'objet d'une fiche-projet dédiée : 2 projets existants et 10 nouveaux projets.

2. MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL

Pour accompagner le processus de mutualisation, des principes directeurs pour garantir la réussite des initiatives ont été définis :

- Un engagement fort des communes ;
- La construction de la mutualisation conduite dans un esprit de transparence et de concertation ;
- Un équilibre économique des projets ;
- L'adhésion des communes aux projets sur la base du volontariat.

Le schéma de mutualisation adopté en 2021 encadre très précisément le dispositif d'évaluation annuel du schéma. Dès le départ, le schéma s'inscrit dans une logique d'évaluation adaptée au caractère itératif et évolutif du schéma.

L'évaluation propose un éclairage sur les changements produits par les actions déployées, les moyens mis en œuvre, l'organisation et la conduite du partenariat propre à chacune des actions.

Conformément à la méthodologie d'évaluation proposée, le bilan 2024 propose un suivi évaluatif : état d'avancement, points forts, difficultés rencontrées, indicateurs de réalisation. Une analyse des contributions des actions aux finalités du schéma de mutualisation est également portée à connaissance.



3. BILAN 2024 DU SCHÉMA DE MUTUALISATION : ANALYSE CONSOLIDÉE

2024 a ouvert de nouvelles perspectives et des avancées significatives en matière de mutualisation avec l'évolution du service mutualisé Ressources Humaines en service commun, la création du service commun Politiques contractuelles et celui du service des Archives entre la Ville de Saumur et la Communauté d'Agglomération. Un contrôleur de gestion est aussi venu renforcer les équipes en 2024.

il s'agissait pour l'ensemble de ces services de répondre aux attentes suivantes :

1. Uniformiser le pilotage des équipes
2. Un service plus efficient et permettant une continuité de service (polyvalence et transversalité).

Concernant le service Politiques contractuelles, les missions dépassent celles exercées antérieurement par les deux collectivités grâce à l'ajout du déploiement du conseil, de l'orientation et de l'accompagnement des porteurs de projets (services Ville/CASVL, communes...) sur les financements possibles et le montage des dossiers de demande de subvention ainsi qu'à terme la reprise et le développement du Mécénat.

Concernant les services communs ressources humaines et archives, le périmètre est resté identique.

Un comité de suivi composé des élus des collectivités respectives, des directeurs généraux, du directeur des ressources humaines et du ou des responsables de service, se réunira au moins une fois par an pour suivre l'application des conventions et proposer les adaptations et modifications souhaitées le cas échéant.

Mettre en œuvre un groupement de commandes permanent et à la carte



La constitution d'un groupement de commandes permanent et à la carte pour tous les segments d'achats relevant des compétences de l'ensemble des collectivités s'inscrit pleinement dans la démarche de mutualisation et de massification des achats. Par ailleurs, cet outil juridique présente une certaine souplesse, et évite la conclusion de conventions de groupement de commandes spécifiques pour tel type d'achat retardant par voie de conséquence le lancement des marchés.

Ce groupement de commande permanent et à la carte a été constitué. **VINGT-NEUF MEMBRES** ont décidé d'y adhérer. La convention constitutive dudit groupement a été notifiée à l'ensemble des membres le 7 juillet 2023.

Dans le cadre de cette convention constitutive du groupement de plusieurs consultations ont été engagées en 2024 :

- accord-cadre géomètre expert : 2 membres
- fourniture et travaux de plantation d'arbres et arbustes : 6 membres (consultation classée sans suite - relance envisagée prochainement)
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour les marchés d'assurances : 2 membres
- fournitures et récupération des équipements individuels : 2 membres
- achat d'une solution informatique dans le cadre de la modernisation numérique des établissements sociaux et médico-sociaux : 19 membres
- achat de fournitures de bureau : 5 membres
- achat et maintenance de photocopieurs et imprimantes : 8 membres
- fourniture, livraison et gestion des titres restaurants dématérialisés : 3 membres
- travaux de mise en séparatifs des réseaux d'assainissement des eaux usées à Gennes Val de Loire : 2 membres

Développer une assistance informatique partagée et sécuriser les infrastructures

A ce stade, la communauté d'agglomération et quelques communes (Saumur, Doué-en-Anjou, Tuffalun) disposent d'un service informatique structuré commun :

Les besoins de mutualisation identifiés sont les suivants :

- Supports matériels (PC, serveurs, moyens d'impressions) ;
- Assistance logiciels bureautiques ;
- Assistance logiciels métiers.

La création d'une infrastructure partagée (implique la mutualisation de la sauvegarde et de l'hébergement des données) pourrait constituer le socle sur lequel pourrait s'appuyer une offre de service, qui faciliterait également la création d'une assistance informatique mutualisée.

L'objectif est de répondre aux enjeux de demain suivants :

- Assurer l'hébergement sécurisé des infrastructures informatiques et déployer la fonction de responsable de la sécurité informatique ;
- Assurer la maintenance des équipements et l'assistance aux utilisateurs ;
- Accompagner les services dans le déploiement et l'utilisation des outils métiers ;
- Garantir la sécurité des données - en conformité avec les obligations de stockage sur le territoire français et le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en lien avec la Commission Nationale de l'informatique et des libertés.

Un certain nombre d'actions ont été menées en 2024 pour atteindre l'architecture cible prévu dans le plan de transformation du SI :

- Mise en place de nouveaux firewall (équipements de sécurité pour les connexions vers l'extérieur)
 - Renouvellement des équipements réseaux
 - Externalisation de l'infrastructure
 - Harmonisation d'un certain nombre de logiciels métiers
 - Déploiement de la fibre optique
 - Adhésion au syndicat e.collectivités pour accompagner la mise en œuvre la sécurité des données et du délégué à la protection des données
 - Un groupement d'achat des matériels d'impression
 - Externalisation des sauvegardes de l'environnement M365
 - Supervision par un prestataire spécialisé de notre antivirus
 - Supervision des failles de sécurité des équipements PC et serveurs

Pour l'année 2025, l'objectif est de continuer à avancer sur le plan de transformation du SI et de sa sécurisation pour pouvoir proposer aux communes une offre de service adaptée et sécurisée.

Il s'agira aussi d'entamer une réflexion sur la téléphonie et sa gestion automatisée pour limiter les risques de failles et de mettre en œuvre une fonction sécurité informatique, soit interne soit externe.

Redynamiser les commerces de centres bourgs

Afin de soutenir le déploiement de sa politique locale du commerce et de sa volonté de soutenir les communes dans la dynamisation de leurs centres-villes et centres-bourgs, l'agglomération a recruté un manager de centre ville à temps partagé entre six communes du territoire labellisées « Petites Villes de Demain » ou engagées dans le dispositif « Anjou Cœur de Ville » pour une durée de 3 ans à compter du 1er semestre 2021.

Le manager de centre ville a pour missions de conforter les commerces existants et de renforcer l'impulsion économique des villes concernées. Il veille à fédérer les acteurs autour d'une stratégie commune partagée et œuvre en faveur d'une vision globale du territoire. Il est en charge de développer, valoriser et promouvoir l'attractivité du centres-villes et centres-bourgs.



Il est précisé que le manager de centre ville intervient uniquement sur 6 communes de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et selon une quotité de temps définie pour chacune d'entre elles ::

- Longué Jumelles : 25 %
- Montreuil Bellay : 20 %
- Gennes Val de Loire : 20%
- Allonnes : 10%
- Vivy : 10%
- Fontevraud l'Abbaye : 5%
- Temps administratif 10%

Ces communes bénéficient donc d'un service de manager de centre ville qui contribue à la redynamisation commerciale de leurs centres-bourgs.

Ce service, porté par l'agglomération, a permis de bénéficier d'une aide financière du dispositif « Petites Villes de Demain » d'un montant de 20 000€ par an sur deux ans pour le recrutement du manager. Une convention de prestations de service a ensuite été établie entre l'agglomération et les communes bénéficiaires, la Communauté d'Agglomération mettant à disposition un véhicule et des locaux.

Mutualiser les moyens techniques sur les équipements communautaires

A ce jour, des conventions de prestations de service sont en cours pour l'intervention des équipes techniques municipales des communes de Bellevigne les Châteaux, Coudray-Macouard, Distré, Doué-en-Anjou, Gennes-Val-de-Loire, Longué-Jumelles, Montreuil-Bellay, Saumur, Tuffalun, Vernantes, Vivy sur les équipements communautaires notamment pour la gestion des «urgences» sur les zones d'activité ou bâtiments communautaires ainsi que des interventions de premier niveau relevant de l'entretien courant.

Ces interventions d'urgence concernent :

- Les anomalies pouvant mettre en jeu la sécurité des usagers (nid de poule, vitre cassée, ...);
- Les fuites d'eau ;
- Le dépannage d'alarme ou de système de chauffage ;
- L'ouverture d'un équipement à une société de maintenance.

L'agglomération peut solliciter également

l'intervention des équipes techniques municipales sur les équipements communautaires notamment pour la gestion des interventions « courantes » telles que :

- Des prestations d'entretien courant des espaces communautaires : espaces verts (pelouses, haies, massifs, espaces plantés), espaces stabilisés, fossés, délaissés de terrain ;
- Des interventions ponctuelles sur les emprises du domaine public communautaire : entretien de la chaussée et dépendances, enlèvement des déchets, viabilité hivernale, ...
- Des interventions ponctuelles sur les bâtiments communautaires : petites réparations ou travaux avec ou sans fournitures.

Les conventions sont établies au cas par cas en fonction des moyens communaux pouvant être déployés.

A noter la mise en place d'une convention avec la Ville de Saumur pour la gestion par le biais de son CTM d'une partie de la flotte de ses véhicules (une vingtaine).

Un sujet de réflexion afin d'aller plus loin dans la mutualisation, notamment avec la Ville de Saumur concerne la mise en commun des compétences en ingénierie dans les domaines du bâtiment ou de la voirie, ainsi que dans le domaine de la « transition énergétique » et suivi des consommations d'énergie / fluide (démarche Cit'ergie menée déjà conjointement avec la Ville de Saumur)/

Enfin, un Appel à Manifestation d'Intérêt commun a été lancé entre l'agglomération et ses communes membres pour le développement d'équipements d'énergie renouvelable (ombrières photovoltaïques, panneaux photovoltaïques en toiture de bâtiments, etc..).

Mutualiser la communication des SPL

Action la plus avancée et valorisée dans le cadre de ce schéma, la mutualisation de la communication des deux sociétés publiques locales dont la Communauté d'agglomération est l'actionnaire majoritaire (SPL Agglobus, SPL Agglopropreté) avec le service communication de l'agglomération (déjà mutualisé avec la Ville de Saumur) est effective depuis mai 2021.

Cette mutualisation avait pour objectif de :

- Inclure dans une seule et même stratégie de communication les différents services aux publics portés par la Communauté d'agglomération ou ses satellites, afin d'en assurer une meilleure visibilité ;
- Distinguer non pas communication opérationnelle et communication institutionnelle mais communication et relations aux usagers (cette dernière demeurant au cœur de la mission de service public confiée aux SPL) ;
- Mieux promouvoir l'action de l'agglomération au quotidien et participer à son incarnation pour les habitants via deux politiques publiques majeures, la gestion des déchets et les mobilités ;
 - Mutualiser les moyens.

Les moyens humains et financiers ont été en partie transférés à l'agglomération pour l'opérationnalité de cette mutualisation. En effet, les ressources nécessaires à la mission ont totalement été transmises par la SPL Agglopropreté (notamment avec le transfert d'un ETP) ; pour la SPL Agglobus, seuls les moyens financiers ont été transférés.

Les objectifs sont globalement atteints, notamment grâce à la souplesse des équipes (SPL et service communication) : c'est le cas, surtout, dans la capacité de chacune à modifier ses périmètres d'action en fonction des besoins et des projets.

Cette souplesse, elle doit savoir aussi trouver une traduction concrète dans les contrats qui lient l'agglomération à ses SPL en matière de communication : le « qui fait quoi » et notamment la frontière entre communication et information à l'utilisateur doit pouvoir, parfois et dès que nécessaire, être à nouveau détaillé au sein des contrats afin d'apporter clarté et précision. C'est le travail qui a été fait avec la SPL Agglobus ; c'est un travail encore à mener avec la SPL Agglopropreté et, demain, avec la SPL l'Équestre Saumur Val de Loire.

Une limite à l'harmonie complète de cette mutualisation demeure dans la gestion des projets : le service communication est un service support qui doit accompagner les projets du début jusqu'à la fin, comme peuvent l'être d'autres services supports ; il ne peut, en revanche, être seulement un prestataire de dernière minute, ni un service de relation ou de pédagogie auprès de l'utilisateur.





Créer puis mutualiser un service médecine du travail

Les employeurs publics sont soumis à des obligations relatives à la santé et à la sécurité des agents placés sous leur autorité. Ces obligations incluent la mise en place d'un suivi médical des agents.

Alors que les questions de santé au travail deviennent de plus en plus prégnantes, en raison de l'allongement des carrières, du maintien dans l'emploi, de la prévention des risques professionnels, de la transformation numérique, des changements organisationnels, de culture managériale, etc. les employeurs publics doivent faire face à une pénurie d'effectifs de médecins formés en santé au travail.

Aussi, après plusieurs années de tentatives infructueuses de recrutement, la Communauté d'Agglomération a créé, en 2022, un service mutualisé de médecine du travail.

L'équipe a été définie dans un premier temps avec les moyens suivants :

- Un médecin du travail à temps complet ;
- Une infirmière en santé au travail à temps complet ;
- Une secrétaire médicale à temps complet.

Le budget dépenses de ce service est pour le moment contenu dans son cadre de départ prévisionnel, à savoir basé sur un équilibre dépenses / recettes avec 2 200 agents suivis.

Au 05 novembre 2024, 2 434 agents sont suivis, appartenant à 49 collectivités ou établissements publics différents, tous situés sur le territoire de l'agglomération.

Le Conseil départemental du Maine-et-Loire a adhéré au service au 1er janvier 2024 pour

un total de **400 agents**. Le bilan sera connu au 31/12/2024.

1 150 agents ont été reçus en consultation : **168 visites d'embauche, 199 visites occasionnelles, 690 visites périodiques, 41 visites de pré reprise, 52 visites de reprise.**

Par ailleurs, pour une optimisation du suivi de dossiers spécifiques, la création de ce service a permis d'instaurer une réunion pluridisciplinaire 1x/mois avec les services partenaires de l'agglomération suivants :

- médecine du travail ;
- psychologue ;
- assistante sociale du travail ;
- service prévention et santé de la DRH mutualisée.

4. CONCLUSION

2024 marque un nouveau renforcement de la mutualisation entre la Communauté d'Agglomération et la Ville de Saumur.

La mutualisation reste une préoccupation forte pour la Communauté d'agglomération qui souhaite la renforcer dans les années à venir. Cette volonté s'inscrit pleinement dans le cadre de l'analyse de la Chambre régionale des comptes. **Elle appelle donc à être renforcée dans les années à venir**

Bien que la mutualisation soit un enjeu de la maîtrise des dépenses publiques locales, elle permet avant tout de sécuriser les agents et les procédures, de renforcer les synergies par la mise en commun des savoir-faire et des expertises ainsi que de dégager des marges de manœuvre pouvant ensuite être redéployées pour améliorer les services existants.

Ainsi, plusieurs orientations se dessinent pour 2025 et 2026 :

- Systématiser la vérification de procéder dans le cadre d'une convention lors d'actions avec des services extérieurs
- Proposer d'ouvrir un service gestion relation usagers (GRU). L'ambition est d'élargir le projet aux autres communes du territoire qui le souhaitent, dans le respect du niveau d'engagement qu'elles envisagent, et compte tenu de leurs ressources propres. L'intégration des autres communes apparaît comme une condition nécessaire pour délivrer des parcours usagers fluides et cohérents sur tout le territoire. La ville de Saumur fait office de pilote.

SCHÉMA DE MUTUALISATION



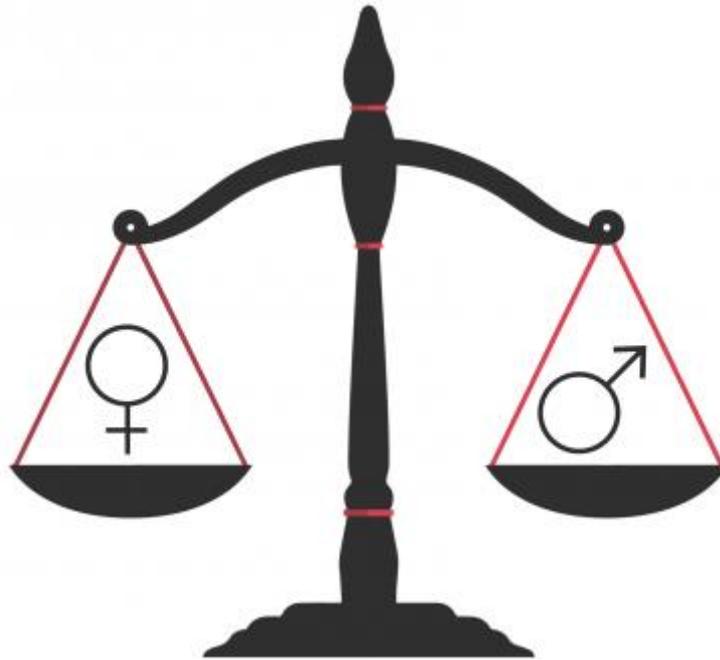
Réalisation : Direction des Moyens Généraux

Service communication
Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire

lambert.creuxlebois@saumurvaldeloire.fr
franck.fortuna@saumur.fr

RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Annexe au rapport d'orientation budgétaire 2025



Communauté d'Agglomération de Saumur Val de Loire



SOMMAIRE

AVANT PROPOS	02
LEXIQUE	03
PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DU RAPPORT	04
LA RÉPARTITION PAR SEXE SUR EMPLOIS PERMANENTS	05
LA PYRAMIDE DES AGES	06
LES FILIÈRES	07
LE TEMPS DE TRAVAIL	08
LE TELETRAVAIL	10
LES CONGÉS PARENTAUX	11
LES CATÉGORIES HIÉRARCHIQUES	12
L'ENCADREMENT	13
LES AVANCEMENTS DE GRADES	13
LES PROMOTIONS INTERNES	14
LA REMUNERATION	16
LA PRÉVENTION DES VIOLENCES ET LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT	17

AVANT PROPOS

Le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales prévoit que soit présenté par le Président au conseil communautaire un **rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur son territoire**.

Le présent rapport traite du champ de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les services de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (CASVL) en s'employant à le faire non seulement en proposant une structure qui puisse servir sur plusieurs années mais également en donnant des clés pour appréhender les données présentées.

La **politique de ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** est présentée dans ce rapport par chapitres abordant chacun une thématique spécifique, en tentant à chaque fois d'apporter les repères utiles pour se comparer et se situer. A la CASVL, ce sont les lignes directrices de gestion, adoptées en février 2022, qui précisent la politique en matière de ressources humaines.

Les chiffres proposés sont les plus à jour possible à savoir arrêtés à octobre 2024, sauf référence explicite à l'année 2023.

LEXIQUE

10 mots ou expressions de l'égalité

Discrimination : inégalité de traitement fondée sur un critère prohibé. Elle peut notamment porter sur le sexe. Considéré comme un délit par le droit français. Elle peut être directe (délibérée) ou indirecte (mesure apparemment neutre mais écarte une personne ou un groupe d'un droit ou d'un service).

Disparité : écart dans tout domaine. Se dit en particulier en termes de rémunération.
Égalité : principe constitutionnel selon lequel chaque individu est investi des mêmes droits et des mêmes obligations. Elle n'implique pas que les femmes et les hommes soient identiques mais qu'ils aient des possibilités égales.

« *Il s'agit d'un droit fondamental pour tous et toutes qui constitue une valeur capitale pour la démocratie. Afin d'être pleinement accompli, ce droit ne doit pas être seulement reconnu mais il doit être effectivement exercé et concerner tous les aspects de la vie : politique, économique, sociale et culturelle.* » (Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale)

Distinction existante entre égalité formelle et égalité réelle.

Équité : Principe selon lequel tous les individus sont traités de manière juste, ce qui n'implique pas d'être traités de la même manière (notion d'inégalités justes, de discrimination positive...)

Mixité : Elle suppose la présence ou la participation de personnes des deux sexes sans que la répartition en soit obligatoirement égale.

Mur de verre : Concentration dans un secteur ou une branche, renvoie à la ségrégation des métiers.

Parité : Elle suppose une répartition égale entre le groupe des hommes et celui des femmes. Elle a été instituée dans le domaine politique dans le cadre de la loi sur la parité. En soi, elle représente une forme de discrimination positive.

Plafond de verre : Expression renvoyant aux obstacles invisibles illustrant le niveau de responsabilité au-delà duquel il devient difficile pour une femme d'évoluer dans une organisation, et ce pour des raisons de représentations et de préjugés.

Quota : détermination d'une proportion ou d'un nombre défini de postes ou de sièges réservés à un groupe particulier pour corriger un déséquilibre antérieur.

Stéréotypes : Croyances partagées, et très souvent négatives à propos des caractéristiques, compétences et comportements de groupes d'individus. Les stéréotypes filtrent notre perception de la réalité en nous amenant à croire que l'appartenance à un groupe (sexe, nationalité, couleur de peau, professions, pratiques alimentaires, vestimentaires, lieu d'habitation...) réduit les individus aux caractéristiques de ces groupes.

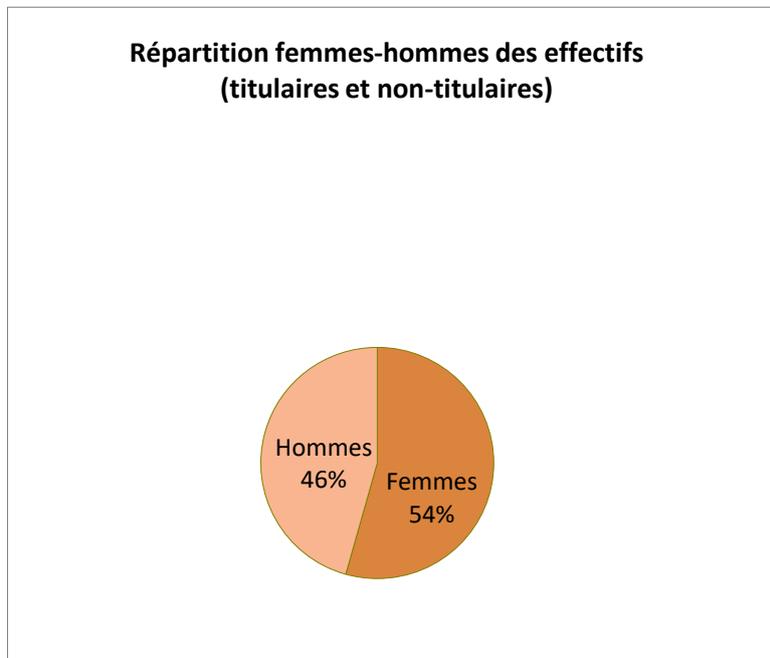
PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DU RAPPORT

Les éléments présentés dans ce rapport confirment, comme les années précédentes, quelques grandes lignes et en apportent de nouvelles :

- La majorité des agents de la CASVL sont des femmes (54%),
- Cette situation pourrait se réduire dans les prochaines années,
- Certaines filières sont majoritairement masculines et d'autres féminines,
- La grande majorité des agents à temps non complet et à temps partiel sont des femmes,
- Le télétravail est majoritairement féminin,
- Les femmes majoritairement représentées dans les catégories B et C demeurent minoritaires dans la catégorie A,
- Les femmes sont proportionnellement sous-représentées dans l'encadrement et de façon accentuée dans l'encadrement supérieur,
- Cette sous-représentation se traduit par un écart de rémunération en catégorie A, écart qui n'existe pas dans les catégories B et C.
- Un engagement continu et d'importants moyens humains sont mis en œuvre pour prévenir toutes les violences pouvant être faites aux agents et lutter contre le harcèlement.

LA RÉPARTITION PAR SEXE SUR EMPLOIS PERMANENTS

Au 31 octobre 2024, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire employait 162 femmes et 136 hommes sur emploi permanent. La population donc est **majoritairement féminine** comme les années précédentes, marquant une stabilité quasi-parfaite avec les années 2022 ET 2023.



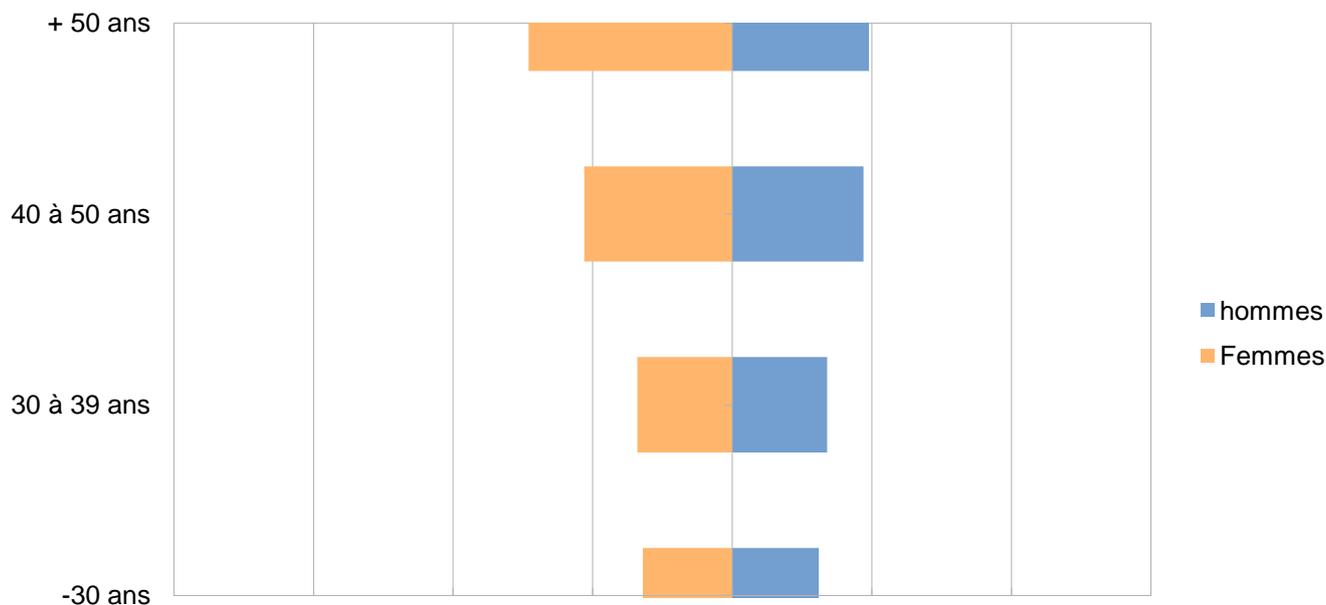
Titulaires et non-titulaires emplois permanents

	Femmes	Hommes	Total	% f	% h
administrative	81	26	107	76 %	24 %
technique	41	75	116	35 %	65 %
culturelle	30	19	49	61 %	39 %
médico-sociale	2	2	4	50 %	50 %
sportive	8	14	22	36 %	64 %
TOTAL	162	136	298	54 %	46 %

L'évolution globale des effectifs permanents entre le 31 décembre 2023 (287 agents selon le Rapport Social Unique) et le 31 octobre 2024 s'explique principalement par le transfert d'agents de la ville de Saumur à la communauté d'agglomération dans le cadre de la constitution de services communs (Ressources Humaines et Archives) au 1^{er} janvier 2024.

LA PYRAMIDE DES AGES

La pyramide des âges représente la répartition par sexe et âge de la population à un instant donné. Elle est constituée de deux histogrammes juxtaposés, un pour chaque sexe. Sa finalité est de vérifier l'équilibre entre les différentes générations composant l'effectif de l'organisation. Une pyramide est protéiforme et chacune de ses métamorphoses est la traduction d'enjeux différents.



Pyramide des âges

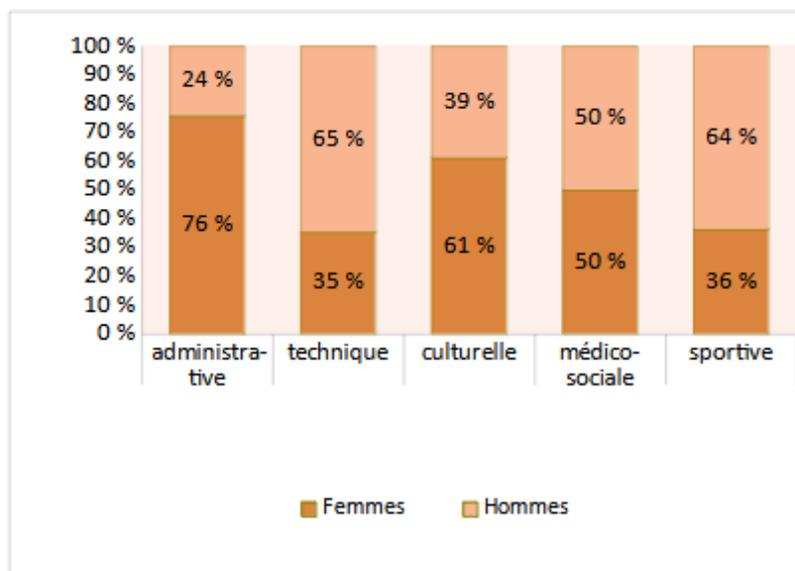
	Femmes	Hommes
+ 50 ans	73	49
40 à 49 ans	53	47
30 à 39 ans	34	34
- 30 ans	32	31

Sur l'ensemble des agents employés par la collectivité (permanents et non permanents), on notera une **parité quasi-parfaite sur les tranches d'âges allant de -30 ans à 39 ans**. C'est sur la tranche d'âges 40 à 49 ans que l'écart apparaît puis il se marque sur la tranche des + 50 ans. Ces chiffres sont dans la tendance des années précédentes et laissent augurer une évolution positive vers encore plus de parité dans les années à venir.

LES FILIÈRES

La fonction publique territoriale (FPT) est organisée en 8 filières qui correspondent aux grands domaines d'intervention des collectivités territoriales : administrative, technique, culturelle, sportive, médico-sociale, police, animation. La filière Sapeurs-Pompiers n'est pas présente dans nos collectivités et du fait de ses missions seulement 5 filières sont représentées au sein de notre Communauté d'agglomération. Chaque filière est composée de cadres d'emplois qui regroupent les fonctionnaires relevant d'un même statut particulier et ayant vocation à occuper un ensemble d'emplois.

Répartition par filières



On observe une sur-représentation des femmes dans les filières administrative (76%) et culturelle (61%) dans une moindre mesure.

A l'inverse, la filière technique (65%) et sportive (64%) sont majoritairement masculines.

A l'exception de la filière médico-sociale dont la parité est exceptionnelle, cette répartition entre les femmes et les hommes par filières est similaire à celle pouvant se retrouver dans d'autres collectivités et dans la fonction publique territoriale de façon plus générale. Pour notre collectivité, ces données ne figuraient pas dans le rapport annuel des années précédentes et il sera intéressant dans les années à venir d'observer leurs évolutions.

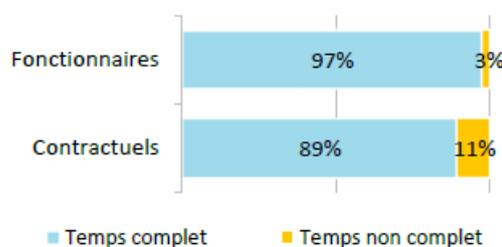
LE TEMPS DE TRAVAIL

Un emploi est créé par la collectivité à temps complet (35h) ou à temps non complet (moins de 35h). L'emploi à temps non complet se distingue du temps partiel. Les fonctionnaires à temps non complet sont des agents nommés dans des emplois permanents à temps non complet dont la durée est fixée par l'assemblée délibérante en fonction des besoins de la collectivité, à moins de 35h hebdomadaires. Ils ne doivent pas être confondus avec les fonctionnaires nommés à temps complet et autorisés à travailler à temps partiel, de droit ou en fonction des nécessités du service selon les cas, pour une durée limitée.

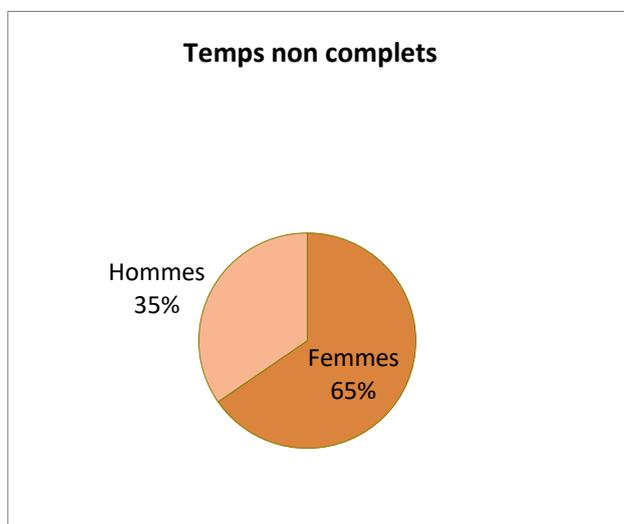
Temps complet – Temps non complet

Pour se situer, en 2023 selon le RSU (rapport social unique) il y avait de façon globale :

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



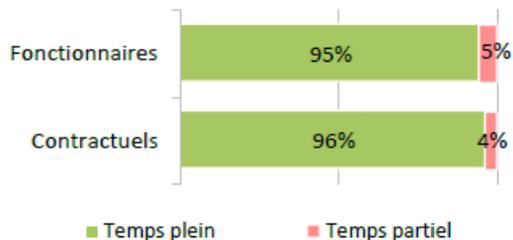
De façon genrée, on observera qu'en octobre 2024 la répartition entre les femmes et les hommes est déséquilibrée. Ainsi **les postes à temps non complet sont occupés par des femmes à 65%**.



Temps partiel – Temps plein

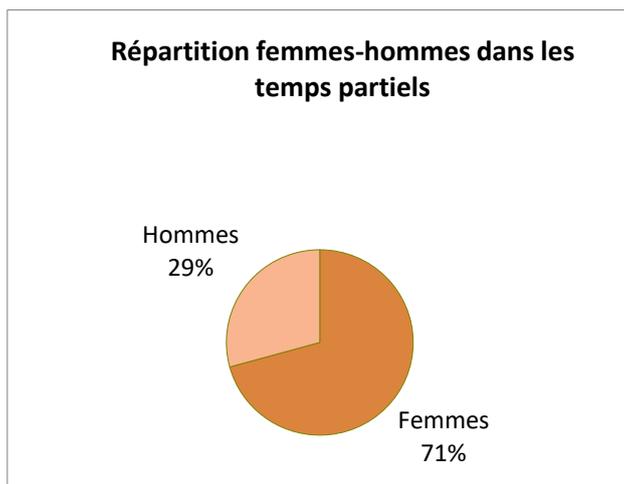
Pour se situer, en 2023 selon le RSU (rapport social unique) il y avait de façon globale :

➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



De façon genrée, 2% des hommes et 8% des femmes sont à temps partiel au sein de la CASVL.

Ainsi si l'on observe uniquement les agents à temps partiel, la répartition femme/homme est la suivante en octobre 2024 :



On notera au final que dans des proportions assez proches, **les agents à temps non complet et à temps partiel sont très majoritairement des femmes.**

A ce sujet, il est à noter que la CASVL accepte systématiquement d'accorder les temps partiels sur autorisation à tous les agents qui en font la demande, et qui en l'occurrence sont principalement des femmes. Cette pratique vise à concilier vie professionnelle et vie personnelle mais démontre aussi que les agents féminins continuent en grande majorité d'assurer les besoins de la vie familiale en réduisant leur temps de travail et en mettant leur carrière professionnelle en retrait.

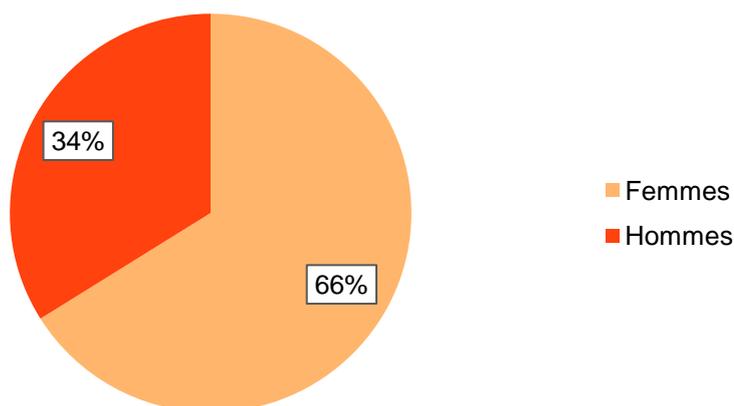
LE TÉLÉTRAVAIL

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a expérimenté le télétravail en 2020 et l'a instauré en janvier 2021. En pratique le télétravail peut prendre la forme de deux jours au maximum par semaine ou 8 jours par mois, durant lesquels l'agent réalise ses missions à domicile. Il s'agit d'une démarche volontaire de l'agent et de son service, dont les modalités (missions exercées, durée du télétravail, nombre de jours par semaine ou par mois) sont fixées dans un arrêté.

Tous les agents qui le souhaitent, quelle que soit la catégorie hiérarchique dont ils relèvent, peuvent faire acte de candidature dès lors qu'ils occupent leur poste depuis plus de 3 mois. Bien évidemment, un certain nombre de missions ne sont pas compatibles avec le télétravail (interventions sur la voie publique ou accueil d'usagers par exemple).

A ce jour, 100 % des demandes de télétravail ont été satisfaites.

118 arrêtés de télétravail ont été pris à ce jour, répartis entre **78 femmes et 40 hommes** (soit une répartition 66 % et 34%) :



LES CONGÉS PARENTAUX

Afin de promouvoir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes en favorisant l'implication des deux parents dans l'éducation de l'enfant, les droits reconnus aux bénéficiaires d'un congé parental ont été sensiblement renforcés, s'agissant notamment des effets de ce congé sur leur carrière professionnelle. Désormais, le congé parental n'est plus réservé aux seuls mère et père de l'enfant : il peut être accordé à tout agent public assurant la charge d'un enfant en vertu des liens filiaux (enfant légitime, enfant naturel reconnu) ou d'une décision lui confiant cette charge (enfant adopté, enfant sous l'autorité d'un tuteur en cas de décès des parents ou de déchéance des droits parentaux...).

La règle dite de « non-concomitance » qui interdisait la prise simultanée d'un congé parental par les deux parents agents publics au titre d'un même enfant a été supprimée : désormais, les deux parents agents publics, quelle que soit leur fonction publique d'appartenance, peuvent prendre un congé parental concomitamment pour élever le même enfant ;

Depuis la loi de transformation de la Fonction Publique (décret du 6 août 2019), les droits à avancement en situation de congé parental, sont conservés dans la limite de 5 ans pour l'ensemble de la carrière. Ces périodes sont assimilées à des services effectifs dans le cadre d'emploi.

Le congé parental est transformé automatiquement en congé maternité en cas de nouvelle grossesse.

A noter que l'interruption d'activité que représente le congé parental, a un impact direct non seulement sur la carrière et le salaire y afférent de l'agent mais également sur le montant de la pension de retraite, calculée sur une durée d'activité raccourcie d'autant.

Nombre d'agents en congé parental au 31/10/2024 : 1 seul agent qui est une femme.

Le caractère unique de cette situation ne permet pas de tirer de conclusion mais il est à noter qu'au niveau national en 2021, 96,8 % des agents de la fonction publique territoriale en congé parental étaient des femmes.

Informations complémentaires :

Sur la période du 01/01/2024 au 31/10/2024, nous avons eu **9 congés maternité** et **4 congés paternité** au sein de notre collectivité.

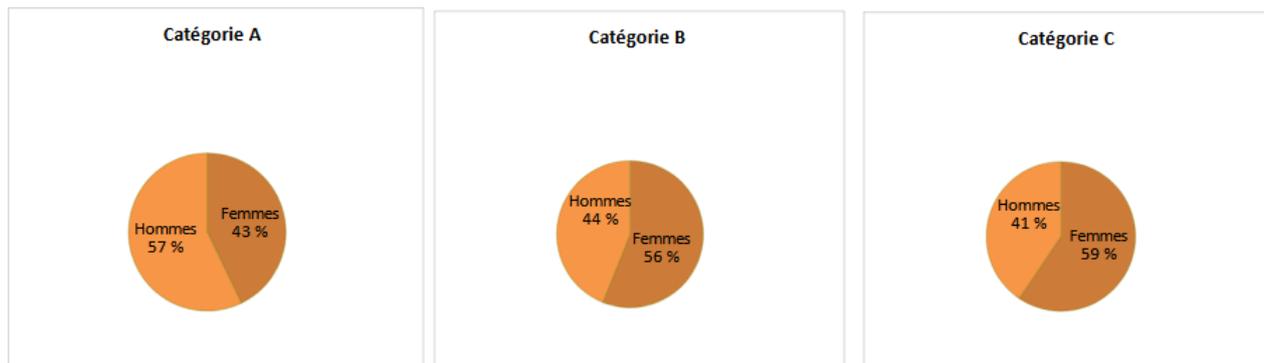
LES CATÉGORIES HIÉRARCHIQUES

La fonction publique territoriale (FPT) est organisée en 8 filières et chaque filière est composée de cadres d'emplois qui regroupent les fonctionnaires relevant d'un même statut particulier.

Ces cadres d'emplois sont eux-mêmes classés en trois catégories :

- la catégorie A qui correspond aux fonctions de conception et de direction
- la catégorie B qui correspond à des fonctions d'application
- la catégorie C qui correspond aux fonctions d'exécution.

Répartition Femme/Homme par catégorie au 31/10/2024 :



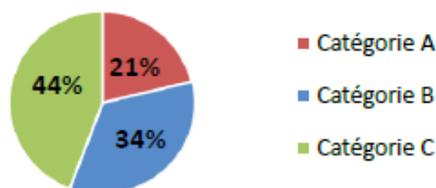
La proportion de femmes en catégorie A a continué sa diminution en 2024 en atteignant 43 % contre 46 % en 2023 et une parité totale en 2022. De la même façon, le poids relatif des catégories A continue d'être en léger recul.

Malgré quelques variations par rapport à l'année passée, les femmes demeurent les plus représentées au sein des catégories B et C.

La répartition des effectifs au sein des différentes filières, comme vu précédemment dans le rapport, est à prendre en considération pour resituer ces données relatives aux catégories.

Pour rappel, au sein de notre collectivité en 2023 la répartition globale des effectifs entre les catégories est la suivante :

➔ Répartition des agents par catégorie



L'ENCADREMENT

Qu'est-ce que l'encadrement ?

Il n'existe pas de définition précise de l'encadrement dans la fonction publique territoriale. On peut cependant repérer les agents qui entrent dans cette catégorie à partir de la classification des emplois en conservant les emplois fonctionnels, et les emplois de direction ainsi que les postes de responsables, d'adjoints de direction, de chefs de services. Si l'on regroupe uniquement les emplois fonctionnels et ceux de direction, il arrive que l'on parle alors d'encadrement supérieur.

L'encadrement au 31 octobre 2024

	Femmes	Hommes	Total
emplois fonctionnels	0	2	2
postes de direction	2	5	7
postes de chef ^{cheffe} de service / direction d'équipement	14	16	30
Total	16	23	39

De façon globale, les **femmes sont sous-représentées au sein de l'encadrement** en étant 16 sur 39 agents, soit 41 %. Cette tendance est plus marquée sur les **postes d'encadrement supérieur où elles ne sont désormais que 2 sur 9**. Les derniers recrutements de direction réalisés en 2024 (DRH et DMG) ont renforcé cet aspect.

LES AVANCEMENTS DE GRADES

L'avancement de grade est le passage d'un grade à un grade supérieur à l'intérieur d'un même cadre d'emplois. Il est à distinguer de la promotion interne qui permet de changer de cadre d'emplois, voire même de catégorie. L'avancement de grade a lieu d'un grade au grade immédiatement supérieur.

L'avancement de grade a lieu après inscription sur un tableau d'avancement établi par l'autorité territoriale :

- *Soit au choix, par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents,*
- *Soit après une sélection par voie d'examen professionnel.*

C'est à l'autorité territoriale qu'il appartient ensuite de prononcer les nominations.

L'avancement de grade peut être subordonné à la justification d'une durée minimale de services publics dans un cadre d'emplois ou une catégorie. Des conditions de grade, d'échelon et d'ancienneté sont aussi fixées par les statuts particuliers.

En complément des conditions statutaires, chaque collectivité fixe ses propres critères en matière de valeur professionnelle et des acquis d'expérience à travers les lignes directrices de gestion (LDG). Aucune promotion interne ni avancement de grade ne peut être légalement prononcé sans avoir défini au préalable ses LDG en la matière. Les LDG de la Communauté d'Agglomération de Saumur Val de Loire ont été adoptées en février 2022.

Avancement de grade au 31/10/2024 :

	Femmes	Hommes	Total
	nbre d'avancements	nbre d'avancements	
cat A	3	1	4
cat B	0	0	0
cat C	2	1	3
Ensemble	5	2	7

Sur les **7 avancements de grade** prononcés en 2024, **5 concernent des femmes et 2 des hommes**. Si l'on considère que les femmes représentent 54 % des effectifs, le chiffre de 5 est supérieur à ce pourcentage et il pourrait être estimé que les femmes sont sur-représentées dans les avancements de grade. Cette approche est à relativiser toutefois car le faible volume global (7 agents) permet d'importantes variations dès qu'un seul agent en plus ou en moins est concerné.

LES PROMOTIONS INTERNES

Au cours de sa carrière, le fonctionnaire peut changer de cadre d'emplois soit par la voie du concours ou par celle de la promotion interne. Le changement de cadre d'emplois s'accompagne généralement d'un changement de catégorie hiérarchique.

Pour prétendre à une promotion interne, le fonctionnaire doit remplir certaines conditions fixées par le statut particulier du cadre d'emplois d'accueil. Ces conditions peuvent être notamment des conditions d'ancienneté et/ou des conditions d'emploi (avoir occupé tel emploi pendant une période déterminée, un emploi de direction, par exemple) et/ou des conditions de formation (avoir accompli une durée minimale de formation professionnelle).

La promotion interne d'un fonctionnaire dans un nouveau cadre d'emplois peut s'effectuer soit sur choix par l'administration employeur (selon les lignes directrices de gestion), soit après examen professionnel. Dans les deux cas, les fonctionnaires retenus sont inscrits sur une liste d'aptitude. L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas nomination dans le nouveau cadre d'emplois.

En complément des conditions statutaires, des règles de quotas s'appliquent pour les promotions internes (hormis pour la promotion des agents de maîtrise). Aussi le nombre d'agent susceptibles d'être promus repose sur le nombre de recrutement d'agents titulaires intervenus dans le cadre d'emploi concerné (une promotion pour deux recrutements).

Promotion interne au 31/10/2024 :

	Femmes	Hommes	Total
	nbre de promotion	nbre de promotion	
cat A	0	0	0
cat B	0	0	0
cat C	0	1	1
Ensemble	0	1	1

La seule promotion interne de 2024 a concerné un homme. Ce caractère unique ne permet pas de tirer de conclusion.

LA RÉMUNÉRATION

La rémunération des fonctionnaires est définie par la loi, qui dispose que "les fonctionnaires ont droit après service fait à une rémunération, comprenant le traitement, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement ainsi que les indemnités instituées par un texte législatif ou réglementaire".

Le montant du traitement est fixé en fonction du grade de l'agent et de l'échelon auquel il est parvenu ou de l'emploi auquel il a été nommé.

La rémunération individuelle du fonctionnaire territorial est déterminée par son appartenance à un cadre d'emplois : suivant le grade de l'agent dans ce cadre d'emplois, un échelon, auquel est associé un indice brut, définit de manière précise sa position sur l'échelle indiciaire commune à tous les fonctionnaires. A chaque indice brut (indice classement) correspond un indice majoré (indice traitement).

Le traitement annuel brut est calculé en multipliant l'indice majoré par la valeur de l'indice de base de la fonction publique, fixée par décret.

La paie du fonctionnaire est composée de la rémunération à laquelle s'ajoutent les primes et les indemnités

La rémunération brute moyenne au 01/10/2024

Moyenne du salaire brut mensuel (pour les agents à temps complet) au 1/10/2024				
Catégories	Sexe	Moyenne salaire brut	Ecart H/F en €	Ecart H/F en %
A	Féminin	3 353 €	-128 €	4%
	Masculin	3 481 €		
TOTAL A		3 430 €		
B	Féminin	2 471 €	17 €	1%
	Masculin	2 455 €		
TOTAL B		2 464 €		
C	Féminin	2 080 €	2 €	0%
	Masculin	2 078 €		
TOTAL C		2 079 €		

Il est notable que les écarts de rémunération en moyenne sont **absents en catégories B et C**, ils apparaissent cependant **en catégorie A**.

Pour la catégorie A, cet écart s'explique pour partie par la sous-représentation des femmes au sein de l'équipe d'encadrement.

LA PRÉVENTION DES VIOLENCES ET LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT

La Direction Générale et la Direction des Ressources Humaines de la Communauté d'Agglomération sont particulièrement mobilisées sur la prévention des violences quelles qu'elles soient. La Communauté d'Agglomération dispose ainsi d'un **service de santé et prévention au travail**, composé de la Médecine du travail (3 agents) ainsi que de deux agents intégrés à la Direction RH dédiés uniquement à la prévention des risques professionnels. **Ce service peut intervenir et intervient à tout moment pour recevoir tout agent qui subirait des violences sur son lieu de travail.**

En outre, la CASVL met toujours à disposition de ses agents :

- Une assistante sociale du travail à raison de 2 permanences par mois, qui reçoit les agents qui le souhaitent de manière anonyme et travaille en relation étroite avec la DRH ;
- Les services d'une psychologue du travail.

Des **assistants de prévention** formés par la collectivité sont aussi des relais possibles pour les agents.

En cas de signalement d'une situation difficile, quel que soit l'interlocuteur qui reçoit cette information, tous les moyens disponibles peuvent donc être mis en action.

Par ailleurs, dans le cadre d'un partenariat avec le **CIDFF** (Centre d'Information sur le Droits des Femmes et des Familles) de Maine-et-Loire et la ville de Saumur, l'ensemble des agents du service de santé et de prévention au travail ainsi que la quasi-totalité des autres agents de la Direction RH ont été formés à repérer les **situations de violences conjugales ou intrafamiliales**.

Sur le plan des **Risques Psycho-sociaux**, après une **étude diagnostic** de la situation des services menée en 2019, des travaux sur ce sujet ont été relancés par un travail « en mode projet » sur chaque action repérée comme nécessaire, au sein des services de la Communauté d'Agglomération, en lien avec les agents du FSSSCT.

Un **plan d'actions** à court, moyen et long terme a été présenté aux élus, au Comité de Direction et les 1ères actions ont été depuis mises en œuvre. Un nouveau directeur des Ressources Humaines ayant été recruté en cours d'année 2024, il lui incombera en 2025 de relancer cette dynamique.

TITRE	PRENOM	NOM	FONCTION AGGLO	MANDATS - € brut						TOTAL 2023	OBSERVATIONS	
				MAIRIE	AGGLO	DEPARTEMENT	REGION	AUTRES	Frais déplacement agglo			
Monsieur	Jean-Pierre	ANTOINE	Conseiller	19 613,46 €						313,24	19 926,70 €	
Monsieur	Gilles	BARDIN	Conseiller	12 410,52 €						126,91	12 537,43 €	
Monsieur	Fabrice	BARDY	Conseiller	18 853,80 €						163,21	19 017,01 €	
Madame	Sylvie	BEILLARD	Conseiller	12 509,00 €			34 068,00 €				46 577,00 €	
Monsieur	Guy	BERTIN	12ème vice-président	NC	18 494,10 €	NC					18 494,10 €	
Madame	Béatrice	BERTRAND	10ème vice-présidente	25 113,00 €	14 011,67 €						39 124,67 €	
Monsieur	Loïc	BIDAULT	Conseiller délégué	6 424,23 €	6 083,58 €						12 507,81 €	
Monsieur	Marc	BONNIN	8ème vice-président	23 775,00 €	18 494,10 €			0,00 €			42 269,10 €	autre : Syndicat Interco Val du Thouet
Monsieur	Yves	BOUCHER	Conseiller	25 113,00 €				5 110,20	349,65		30 223,20 €	autre : SIVERT
Madame	Arlette	BOURDIER	Conseiller	6 424,26 €							6 424,26 €	
Monsieur	Alain	BOURDIN	Conseiller délégué	19 613,46 €	6 083,58 €						25 697,04 €	
Monsieur	Emmanuel	BRAULT	Conseiller	NC							0,00 €	
Monsieur	François	BREE	Conseiller	9 841,86 €						142,10	9 983,96 €	
Madame	Laurence	CAILLAUD	Conseiller	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		148,77	148,77 €	
Monsieur	Jeannick	CANTIN	Conseiller	NC						97,98	97,98 €	
Monsieur	Christophe	CARDET	Conseiller	17 155,68 €							17 155,68 €	
Monsieur	Bertrand	CHAUDOUINNEAU	Conseiller	1 289,76 €							1 289,76 €	
Monsieur	Bruno	CHEPTOU	Conseiller	0,00 €	0,00 €	32 121,24 €					32 121,24 €	
Madame	Patricia	COCHET	Conseiller	NC						194,25	194,25 €	
Monsieur	Pierre	DE BOUTRAY	Conseiller	8 630,12 €							8 630,12 €	
Madame	Myriam	DE CARCARADEC	Conseiller	13 383,90 €						126,54	13 510,44 €	
Monsieur	Pierre-Yves	DELAMARE	Conseiller	20 341,56 €							20 341,56 €	
Monsieur	Michel	DELPHIN	Conseiller	26 767,74 €						126,54	26 894,28 €	
Monsieur	Olivier	DESCHARD	Conseiller	8 730,54 €							8 730,54 €	
Madame	Isabelle	DEVAUX	Conseiller	0,00 €	0,00 €	29 201,16 €				43,05	29 244,21 €	
Monsieur	Pierre-Yves	DOUET	Conseiller délégué	19 613,40 €	6 083,58 €						25 696,98 €	
Madame	Marie-Luce	DURAND	Conseillère	9 636,36 €						59,50	9 695,86 €	
Madame	Catherine	EVILLARD	Conseiller	17 520,66 €						114,80	17 635,46 €	
Madame	Gaëlle	FAURE	Conseiller	1 289,76 €							1 289,76 €	
Monsieur	Armel	FROGER	Conseiller	26 767,74 €						429,28	27 197,02 €	
Madame	Colette	GAGNEUX	Conseiller	12 410,52 €						63,27	12 473,79 €	
Monsieur	Christian	GALLE	Conseiller	19 613,46 €							19 613,46 €	
Monsieur	Jean-Luc	GIRARD	Conseiller	4 711,96 €						183,40	4 895,36 €	
Madame	Nathalie	GOLHKE	Conseiller	18 899,72 €							18 899,72 €	de mars à décembre 2023
Monsieur	Jackie	GOULET	Président	43 801,74 €	47 695,26 €					351,27	91 848,27 €	
Madame	Isabelle	GRANDHOMME	Conseiller	12 410,52 €							12 410,52 €	
Monsieur	Didier	GULLAUME	Conseiller	19 613,46 €						170,89	19 784,35 €	
Madame	Béatrice	GUILLOIN	Conseiller	19 467,42 €							19 467,42 €	
Monsieur	Thomas	GUILMET	Conseiller délégué	17 155,68 €	6 083,58 €						23 239,26 €	
Monsieur	Jérôme	HARRAULT	5ème vice-président	25 112,94 €	18 494,10 €						43 607,04 €	
Monsieur	Bernard	HENRY	Conseiller	1 289,76 €							1 289,76 €	
Madame	Isabelle	ISABELLON	Conseiller	19 089,27 €							19 089,27 €	
Madame	Géraldine	LE COZ	Conseiller	17 155,68 €							17 155,68 €	
Monsieur	Benoit	LEDOUX	Conseiller	NC						14,39	14,39 €	
Monsieur	Sylvain	LEFEBVRE	Conseiller	17 086,00 €				4 214,00		84,80	21 300,00 €	autre : SIVU
Monsieur	Eric	LEFIEVRE	Conseiller	12 410,52 €							12 410,52 €	
Madame	Astrid	LELIEVRE	Conseillère déléguée	17 155,68 €	6 083,58 €						23 239,26 €	
Madame	Nathalie	LIEBAULT	Conseiller	9 125,40 €							9 125,40 €	
Madame	Sandrine	LION	13ème vice-présidente	23 847,66 €	18 494,10 €			2 917,20			45 258,96 €	autre : Maine et loire habitat
Madame	Claudie	MARCHAND	Conseiller	8 992,74 €						122,15	9 114,89 €	
Monsieur	Jacky	MARCHAND	Conseiller	12 410,52 €							12 410,52 €	
Monsieur	Guillaume	MARTIN	Conseiller	15 087,24 €						111,74	15 198,98 €	
Madame	Sophie	METAYER	vice-présidente	5 816,08 €	4 334,15 €						10 150,23 €	de janvier à mars 2023
Monsieur	Anatole	MICHEAUD	9ème vice-président	13 383,90 €	18 494,04 €						31 877,94 €	
Monsieur	Jean-François	MIGLIERINA	Conseiller	23 948,00 €				14 273,00	67,56		38 221,00 €	autre : SPL Saumur Val de Loire Tourisme
Monsieur	Rodolphe	MIRANDE	6ème vice-président	19 613,46 €	18 494,10 €						38 107,56 €	
Madame	Nicole	MOISY	3ème vice-présidente	22 523,00 €	18 494,10 €					172,55	41 189,65 €	
Madame	Nathalie	MORON	Conseiller	13 383,90 €							13 383,90 €	
Monsieur	Frédéric	MORTIER	4ème vice-président	30 618,30 €	18 494,10 €					1 934,14	51 046,54 €	
Monsieur	Eric	MOUSSERION	14ème vice-président	8 380,74 €	18 494,10 €					1 885,92	28 760,76 €	
Monsieur	Noël	NERON	Conseiller	19 467,42 €							19 467,42 €	
Monsieur	Marc Antoine	NERON	Conseiller	19 467,42 €							19 467,42 €	
Monsieur	Laurent	NIVELLE	Conseiller délégué	20 100,12 €	6 083,58 €			10 541,52	236,87		36 962,09 €	autre : SIVU Loire Longué
Monsieur	Michel	PATTEE	2ème vice-président	31 634,58 €	18 494,10 €						50 128,68 €	
Madame	Nicole	PEHU	Conseiller	0,00 €	14 389,00 €					141,34	14 530,34 €	
Monsieur	Grégory	PIERRE	7ème vice-président	1 289,76 €	18 494,10 €						19 783,86 €	
Monsieur	Eric	POEHR	Conseiller	13 763,40 €						194,25	13 957,65 €	
Monsieur	Gérard	POLICE	Conseiller	19 902,48 €				5 073,60 €	142,97		25 119,05 €	autre : SPL agglompropreté
Madame	Armelle	PONCET	Conseiller	17 033,94 €						212,13	17 246,07 €	
Madame	Sylvie	PRISSET	1ère vice-présidente	16 671,42 €	18 494,10 €			6 612,48 €	225,28		42 003,28 €	autre : SPL agglolobus
Monsieur	Bruno	PROD'HOMME	Conseiller	17 155,68 €							17 155,68 €	
Monsieur	Jean-Philippe	RETIF	Conseiller	25 113,00 €						246,65	25 359,65 €	
Monsieur	Didier	ROUSSEAU	Conseiller	NC							0,00 €	
Monsieur	Gilles	ROUSSILLAT	Conseiller	12 410,52 €						224,96	12 635,48 €	
Monsieur	Christian	RUAULT	11ème vice-président	24 505,00 €	18 494,10 €			7 883,00 €	255,00		51 137,10 €	autre : SMBAA + SIVERT
Monsieur	Gilles	TALLUAU	Conseiller délégué	25 113,00 €	3 701,81 €					158,18	28 972,99 €	
Madame	Jacqueline	TARDIVEL	Conseiller	15 014,24 €				3 535,02 €	202,02		18 751,28 €	autre : SIVU Loire Longué (montant net)
Madame	Sylvie	TAUGOURDEAU	Conseiller	1 289,76 €							1 289,76 €	
Monsieur	Eric	TOURON	15ème vice-président	23 020,00 €	18 494,10 €		34 068,00 €	7 000,00 €			82 582,10 €	autre : SIEML
Madame	Sophie	TUBIANA	Conseillère déléguée	1 289,76 €	6 083,58 €			9 750,00 €			17 123,34 €	autre : PNR
Madame	Patricia	VILLARME	Conseiller	1 289,76 €							1 289,76 €	

DELIBERATION N° 2024-156-DC

Le jeudi douze décembre deux mille vingt-quatre à 17 heures 30, les conseillers de la Communauté d'Agglomération se sont réunis à Le Plus – Pôle régional de Formation à Saumur, sur convocations de Monsieur Jackie GOULET CLAISSE Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, le vingt-huit novembre deux mille vingt-quatre pour le Budget Primitif 2025 et le cinq décembre 2024 et sous sa présidence

Membres présents :

Président, Jackie GOULET CLAISSE (sauf 180 et 194 à 196)

Vice-présidents, Sylvie PRISSET (présidence 180 et 194 à 196), Michel PATTEE, Nicole MOISY (de 156 à 182), Frédéric MORTIER, Jérôme HARRAULT, Rodolphe MIRANDE (167 à 196), Grégory PIERRE, Marc BONNIN, Anatole MICHEAUD, Béatrice BERTRAND (sauf 180 et 194 à 196), Christian RUAULT, Guy BERTIN, Sandrine LION, Éric MOUSSERION, Éric TOURON (sauf 176)

Conseillers délégués, Sophie TUBIANA (156 à 165), Thomas GUILMET (156 à 179), Astrid LELIEVRE, Laurent NIVELLE, Pierre-Yves DOUET,

Conseillers, Didier ROUSSEAU, Jean-Philippe RETIF, Yves BOUCHER, Amelle PONCET, Gilles ROUSSILLAT, Isabelle GRANDHOMME, Gérard POLICE, Jean-Pierre ANTOINE, Olivier DESCHARD, Jean-Luc GIRARD, Jacky MARCHAND, Éric LEFIEVRE, Isabelle ISABELLON, Pierre DE BOUTRAY, Isabelle BONNEAU, Christian GALLE, Nathalie GOHLKE, Didier GUILLAUME (156 à 166), Pierre-Yves DELAMARE, Fabrice BARDY, Sylvie BEILLARD, Loïc BIDAULT, Michel DELPHIN, Colette GAGNEUX, Bruno CHEPTOU, François BREE (sauf 180 et 194 à 196), Patricia COCHET, Éric POEHR, Nicole PEHU, Mohamed TOUATI, Claudie MARCHAND, Béatrice GUILLON (sauf 180 et 194 à 196), Marc-Antoine NERON, Bruno PROD'HOMME, Christophe CARDET, Bertrand CHANDOUINEAU, Bernard HENRY

Absent(s) / Excusé(s) :

Alain BOURDIN, Gilles TALLUAU, Arnel FROGER, Guillaume MARTIN, Jeannick CANTIN, Benoit LEDOUX, Jacqueline TARDIVEL, Gilles BARDIN, Jean-François MIGLIERINA, Marie-Luce DURAND, Nathalie MORON, Myriam de CARCARADEC, Laurence CAILLAUD, Catherine EVILLARD, Isabelle DEVAUX, Sylvain LEFEBVRE, Noël NERON, Nathalie LIEBAULT, Géraldine LE COZ, Gaëlle FAURE, Arlette BOURDIER, Sylvie TAUGOURDEAU, Patricia VILLARME

Dont excusé(s) ayant donné pouvoir :

Alain BOURDIN à Christian RUAULT, Gilles TALLUAU à Yves BOUCHER (sauf 180 et 194 à 196, Arnel FROGER à Sylvie PRISSET, Jacqueline TARDIVEL à Laurent NIVELLE (sauf 180 et 194 à 196) , Jean-François MIGLIERINA à Sandrine LION (sauf 180 et 194 à 196), Maire-Luce DURAND à Jérôme HARRAULT, Nathalie MORON à Colette GAGNEUX, Laurence CAILLAUD à Bruno CHEPTOU, Isabelle DEVAUX à Guy BERTIN, Noël NERON à Astrid LELIEVRE, Nathalie LIEBAULT à Marcus NERON, Géraldine LE COZ à Bruno PROD'HOMME, Gaëlle FAURE à Thomas GUILMET (156 à 179), Arlette BOURDIER à Grégory PIERRE, Sylvie TAUGOURDEAU à Béatrice GUILLON (sauf 180 et 194 à 196), Sophie TUBIANA à Loïc BIDAULT (166 à 196), Pierre de BOUTRAY à Isabelle ISABELLON (166 à 196), Thomas GUILMET à Jackie GOULET CLAISSE (181 à 193)

Secrétaire de séance : Frédéric MORTIER

	DC 156 à 165	DC 166 à 175	DC 176	DC 177 à 179	DC 180	DC 181 à 182	DC 183 à 193	DC 194 à 196
Membres en exercice	81	81	81	81	81	81	81	81
Quorum	41	41	41	41	41	41	41	41
Présents	57	55	54	55	50	54	53	49
Absents - Excusés	24	26	17	26	31	27	28	32
Pouvoirs	15	17	17	17	13	18	18	13
Votants	72	72	71	72	63	72	71	62

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 – ELEMENTS COMPLEMENTAIRES RESSOURCES HUMAINES

Informations relatives aux dépenses de personnel et à l'évolution de la structure des effectifs

Conformément à l'article D. 2312-3 du CGCT, il est présenté ici les informations relatives aux dépenses de personnel (notamment les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature), à la durée effective du travail dans notre collectivité et à l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs.

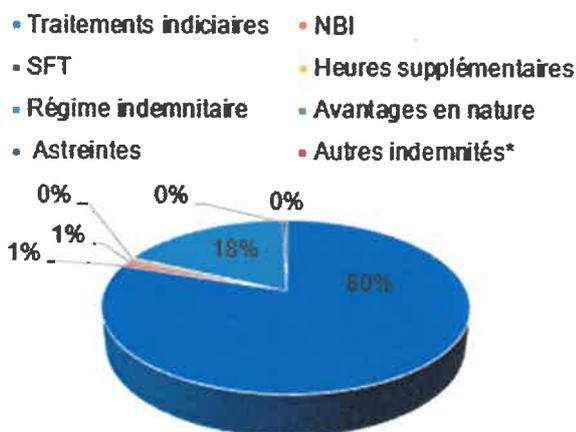
Détails des dépenses de personnel de l'exercice en cours

	EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE		
	2023	2024	2025
Charges de personnel (chap 012)	12,022,723 €	12,867,600 €	13,122,595 €

L'évolution de la masse salariale projetée pour 2025 démontre une progression limitée et expliquée pour l'essentiel par la GVT et la mise en œuvre obligatoire au 1^{er} janvier 2025 de la prévoyance pour l'ensemble des agents de la collectivité. Ci-dessous, le détail des éléments composant les dépenses de personnel :

	ELEMENTS DE LA REMUNERATION			
	2023	Jan-nov 2024	Projeté 2024	2025
Traitements indiciaires	6,373,242 €	6,252,685 €	6,821,111 €	6,892,672 €
NBI	55,944 €	54,885 €	59,875 €	60,503 €
SFT	66,539 €	65,280 €	71,215 €	71,962 €
Heures supplémentaires	29,141 €	29,780 €	31,189 €	31,516 €
Régime indemnitaire	1,413,834 €	1,401,917 €	1,513,189 €	1,529,064 €
Avantages en nature	- €	- €		- €
Astreintes	30,833 €	30,250 €	33,000 €	33,346 €
Autres indemnités*			8,083 €	
Total	7,940,392 €	7,805,018 €	8,498,390 €	8,587,547 €

Elements de rémunération 2024



II - Durée effective du travail

La délibération n°2018/111DC, en date du 4 juillet 2018 relative au référentiel de gestion du temps travaillé de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire prévoit que les agents travaillent 1600 heures, auxquels est ajoutée la contribution à la journée de solidarité, soit **1607h/an**.

La durée hebdomadaire de travail de base pour un agent de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire à temps plein recruté sur un emploi permanent est fixée à minima à 35 heures 30 minutes (agent titulaire, stagiaire ou contractuel).

Par ailleurs, afin de tenir compte de besoins de service et notamment des amplitudes d'accueil du public, il est possible de fixer la durée hebdomadaire de travail à 37H ou 38H30

La réalisation d'heures supplémentaires intervient en fonction des besoins du service. Les heures supplémentaires sont toujours accordées avec l'aval préalable du responsable de service. Ces heures sont généralement récupérées dans le cadre d'un repos compensateur ou de façon dérogatoire payées avec l'accord express de l'autorité territoriale.

III - Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs :

Le ROB 2025 prend en compte et traduit un certain nombre d'évolutions, certes limitées, de la structure des effectifs de notre collectivité.

Voici ces évolutions détaillées par Directions :

- Direction des Affaires Culturelles :
Stabilité des effectifs en 2025, à noter un fonctionnement sur une année pleine de la nouvelle médiathèque de Longué-Jumelles.
- Direction de l'Aménagement et de la Cohésion du Territoire :
Le service « gens du voyage » est remplacé sur une année complète par une prestation de service externe ;
Création d'un 0,5 ETP pour exercer les missions complémentaires du « contrat ville » ;
Budget spécifique pour rémunérer les commissaires enquêteurs intervenant lors des enquêtes publiques relatives aux évolutions des documents d'urbanisme réglementaires (SCOT, PLUi...) en 2025.
- Direction du Cabinet du Président :
Disparition d'un ETP suite à la fin d'un contrat de mission au 31/12/2024.
- Direction de la Communication :
Un apprenti supplémentaire prévu par rapport à 2024.
- Direction du Développement Économique et de l'Attractivité :
Stabilité des effectifs en 2025.
- Direction de l'Environnement et des Grands Équipements :
Stabilité des effectifs en 2025.
- Direction Générale :
Suppression du poste de DGA en année pleine et présence sur une année complète du contrôleur de gestion embauché en juin 2024.
- Direction des Moyens Généraux :
Stabilité des effectifs en 2025, à noter la présence du Directeur sur une année complète ainsi que du poste créé en août 2024 aux commandes publiques.
- Direction des Politiques Sportives :
Stabilité des effectifs en 2025.
- Direction des Ressources Humaines :
Stabilité des effectifs en 2025, à noter la présence du Directeur sur une année complète.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu, prend acte des informations relatives aux dépenses de personnel et à l'évolution de la structure des effectifs à intégrer dans Rapport d'Orientations Budgétaires 2025.

Résultat des votes à 18h30

Pour : 72 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date d'affichage :

Le Président de la Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire,
Maire de la Ville de Saumur

